LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

42e ANNEE — T. LVII. — 6 NOVEMBRE 1960 — NUMERO 1 339

PARAIT LE PREMIER ET LE TROISIÈME DIMANCHE DU MOIS

ÉGLISE
et
MIGRATIONS

quête de sociologie
use dans le monde
ral soviétique



LA SAINTE FAMILLE, " IMAGE, MODÈLE ET SOUTIEN DES EMIGRANTS " (Pie XII).
Cathédrale d'Autun (XIIe siècle)

BIBLIOGRAPHIE

— *L'Imitation de Jésus-Christ.* Traduction du chanoine MARCEL MICHELET, couronnée par l'Académie française, médaille de la Langue française.

— Un vol. 13 × 17,5 cm, de XLVIII et 350 pages. Edition courante brochée. Prix : 9 NF. Editions Saint-Augustin (dépôt général pour la France : Société de diffusion d'éditions catholiques, Paris).

L'avant-propos du chanoine Michelet nous introduit dans le sens profond de cette œuvre qui depuis des siècles se trouve entre les mains des chrétiens : poème de joie de la vie intérieure modelée par le Christ. L'auteur, chanoine régulier de Saint-Maurice, nous donne également la préface de l'édition Nicolas Beauzée de 1787, d'après le manuscrit de 1441, qui demeure le texte de base de sa traduction. A cette traduction exacte et élégante, on a donné une présentation typographique soignée pour en faire un ouvrage aussi digne que possible d'une œuvre vénérée presque à l'égal des Livres Saints.

— *Padre Gemelli, educatore sociale,* par le R. P. ROBERTO ZAVALLONI, O. F. M. — Une plaquette de 170 pages. Prix : L. 500. Società editrice « Vita e Pensiero », Milan (Italie).

L'auteur a voulu se limiter à un aspect de la vie du fameux P. Gemelli. Religieux et prêtre, apôtre en fondateur, le savant que fut au surplus le regretté défunt ne pourrait tenir dans les quelques pages qui lui sont ici consacrées. Après un aperçu de sa personnalité, un bilan de ses réalisations dont l'Université du Sacré-Cœur ne fut pas la moindre, c'est principalement l'éducateur qui est envisagé et principalement sur le plan social. Problèmes de la liberté de l'école, de l'instruction et de l'éducation, d'orientation et d'hygiène sociale et problèmes de pastorale, tels sont les points où l'activité du P. Gemelli a été de premier plan. Il est bon de marquer dès maintenant les résultats auxquels il a abouti et la fécondité d'une vie dont l'apostolat social a été la note dominante.

— *Cristo nel mondo.* Chaque année, le Centre *Pro Civitate Christiana d'Assise,* sous le couvert de *l'Osservatorio Cristiano,* publie une sorte d'annuaire où sont retracés les principaux événements de l'année avec d'abondantes photos et de nombreuses statistiques du monde chrétien. XXXIII doubles pages de statistiques, 520 pages de texte, c'est vraiment un état de l'univers chrétien mis à jour chaque année.

— *L'homme à la jambe coupée,* ou le plus étonnant miracle de Notre-Dame del Pilar, par l'abbé ANDRÉ DEROO. — Un vol. de 220 pages. Prix : 10 NF. Librairie Arthème Fayard, Paris.

C'est après avoir inventorié et bien étudié sérieusement sources et documents que l'auteur a entrepris le récit de cet étonnant miracle : un homme amputé d'une jambe recouvre, pendant son sommeil, le membre coupé ; un miracle dont le cardinal de Retz donne une version dans ses « Mémoires » et dont on a fait état, en sens divers, bien entendu, depuis. M. l'abbé Deroo a voulu remonter aux sources. Elles se trouvent dans les pièces d'un procès en bonne et due forme dont a fait l'objet, en 1640-1641, *el Milagro de Calanda.* C'est le grand miracle de Notre-Dame del Pilar. Nous avons donc dans ces pages une étude sérieuse, qui avance ses preuves, les discute et juge sur pièces. On verra en même temps comment un fait historique, passant de lèvres en lèvres — ou de plume en plume, — se déforme ainsi et peut perdre jusqu'à ses titres de créance. Naturellement un fait de ce genre demande une sérieuse critique des sources, et on sait avec quelle sévérité et quelle prudence le Saint-Siège procède quand on lui soumet un miracle. On verra qu'au XVIIe siècle les juges en firent un examen qu'ils voulaient rigoureux.

— *Le Père de Foucauld interprété par sa famille spirituelle.* Etudes de MASSIGNON, VOILLAUME, SIX, ABD-EL-JALIL ; *Testament du Père Peyriguère* (1883-1959). Centre d'études Dar El-Salam, Le Caire, Paris. — Un vol. de 222 pages.

Nous retrouvons dans ces pages des textes nombreux du P. de Foucauld — et certains inédits — présentés par des auteurs qui, l'ayant lu et étudié, s'inspirent de sa spiritualité. La qualité de cette présentation n'est pas à souligner : les noms cités au « générique » sont bien connus du public qui s'est attaché à connaître la vie intime du F. Charles de Jésus. Les dernières 60 pages, avec le *Testament spirituel* du P. Peyriguère, qui a voulu vivre à fond cette spiritualité à l'école du P. de Foucauld, préfacées par le R. P. Michel Lafon, nous offrent comme un bouquet des vertus qu'elle fait s'épanouir. A la lumière des derniers événements, la lecture de ces écrits comporte, pour toute âme, de riches leçons de vie spirituelle.

— *Marie, Mère du Seigneur.* Méditations théologiques par KARL RAHNER, S. J. Traduit de l'allemand par ROGER TANDONNET. Préface de H. HOLSTEIN, S. J. Un vol. de 136 pages. Editions de l'Orante, Paris.

Nous avons dans ce volume un texte repris d'une dizaine de sermons prononcés dans l'Eglise de la Trinité à Innsbrück. Les lecteurs qui se préoccupent de donner à leur piété mariale la solidité d'une base dogmatique y trouveront une nourriture substantielle. Plus que de favoriser simplement la sentimentalité de la dévotion à Marie, l'auteur a cherché à bien éclairer l'âme sur l'action divine dans la vie de la Vierge-Mère, qui dans le mystère de la Rédemption a assumé, près de son divin Fils, un rôle de choix pour le bien de nos âmes.

— *Un haut lieu d'Ardenne, le mont Saint-Walfroy,* par le chanoine JEAN LEFLON. — Un vol. de 96 pages, sous couverture illustrée en couleurs, 4 pages de photogravures. Nouvelles Editions latines, Paris.

La rapide histoire de saint Walfroy que nous rappelle ici M. le chanoine Leflon appartient bien à l'histoire, il le souligne même dès l'avant-propos : « Elle repose sur le témoignage incontestable et contemporain de celui qu'on appelle le « Père de l'Histoire de France », Grégoire de Tours. » Seul stylite connu en Occident, saint Walfroy a implanté solidement la vie chrétienne en Ardenne. Avec un guide tel que le distingué professeur de l'Institut catholique de Paris, le lecteur s'avance sur un terrain sûr, certain que la documentation la plus sérieuse et la plus poussée a présidé à ces pages. Souhaitons qu'une consciencieuse hagiographie reprenne ainsi l'histoire de tant de saints de France qui méritent d'être mieux connus.

— *Envoyés du Père. Mission et apostolicité,* par le P. L.-M. DEWAILLY, O. P. — Un vol. de 160 pages. Prix : 7,50 NF. Editions de l'Orante, Paris.

Qu'est-ce qu'une mission ?... C'est par cette première question que s'ouvre ce volume de la collection « Lumière et Nations ». En nous ramenant au texte évangélique pour y répondre, l'auteur, d'emblée, nous fait remonter jusqu'au mystère même de la Trinité : « Comme mon Père m'a envoyé... » On pressent tout l'arrière-plan théologique que cache ce mot banal qui revient si souvent dans les préoccupations apostoliques de nos jours. C'est pour l'élucider pleinement que l'auteur poursuit ses investigations : mission de l'Eglise et apostolicité et brève histoire de l' « adjectif apostolique ». Pages très documentées qui nous montrent toute la richesse dogmatique que renferme le simple mot de mission.

— *Le Seigneur Jésus,* par A. BOYER. — Album n° 80, de 64 pages, en 2 tons et 4 pages de questionnaire. Prix : 2,10 NF. Les Editions de l'Ecole, Paris.

Cet album est destiné au premier enseignement au niveau des classes du cours préparatoire et cours élémentaire première année. Présenté sous forme d'une brochure abondamment illustrée en deux couleurs, avec un questionnaire hors texte, il plaira aux enfants.

— *Le Seigneur Jésus,* par A. BOYER. — Album n° 80 *bis,* une pochette contenant 48 feuillets. Prix : 1,50 NF. Les Editions de l'Ecole, Paris.

Feuillets à colorier reproduisant en noir les illustrations du précédent livret-album.

— *Tibériade — Emmaüs,* par XAVIER DE CHALENDAR. — Deux plaquettes de 56 pages chacune. Aux Presses de l'Ile-de-France, Paris.

Ces deux plaquettes, du format livret, se présentent comme une initiation à la lecture des Livres Saints. Elles comportent cinq textes évangéliques expliqués pour amorcer la méditation personnelle.

La Documentation Catholique

42e année — T. LVII   Numéro 1 339. — 6 novembre 1960

Les études bibliques au service de la pastorale

Allocution du Saint-Père à la XVIe Semaine biblique d'Italie (21-9-1960) (1)

Les nombreux groupes qui se pressent en cette audience renouvellent, comme de coutume, de très douces joies pour Notre cœur, et Nous voudrions souhaiter à chacun d'eux la plus affectueuse bienvenue, ainsi qu'aux maîtres de pédagogie, aux catéchistes et aux liturgistes, sans oublier les chers fils et filles de toute provenance, de toute culture et de tout apostolat.

Qu'il Nous soit permis, par ailleurs, d'adresser un mot tout spécial aux participants de la XVIe Semaine biblique, organisée par l'Association biblique italienne.

Chers fils, il Nous est agréable de souligner tout d'abord le sens profond et prometteur que revêt la circonstance de ce jour. Vous trouver ici réunis avec les nombreux fidèles doit être, en effet, un signe de fécond apostolat, une certitude de rayonnement de vos travaux au profit de tous les fidèles.

Vous consacrez une partie de votre temps, de votre étude, de votre enseignement et, disons-le, de l'orientation de votre vie à ce qui mérite d'être souverainement considéré et approfondi, c'est-à-dire au Livre sacré, aux rapports et harmonies entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Mais cet objet de votre étude n'apporterait pas à votre vie sacerdotale et aux âmes les fruits qu'en attend l'Eglise, s'il se bornait à un pur travail d'exégèse, sans tenir compte des exigences de la vie pastorale, pour le bien des fidèles qui ont faim et soif de la parole de Dieu et attendent d'elle lumière, réconfort, conseil.

A l'occasion du premier cinquantenaire de l'Institut biblique pontifical — sous l'actif patronage duquel ont lieu vos rencontres, — Nous avons eu l'occasion de dire que ce qui est requis par-dessus tout de cet Institut c'est de « former non seulement des spécialistes en matières bibliques et profanes, mais encore des savants brûlant de zèle sacerdotal, des âmes de prophètes et d'apôtres ». (18 février 1960 ; cf. *A. A. S.*, LII, 1960, p. 155.) (2)

Cela, on peut et on doit le dire aussi de vos études en général. C'est pourquoi Nous avons été heureux de voir que le thème, choisi cette année pour la XVIe Semaine biblique, c'est-à-dire « l'eschatologie dans l'Ancien et le Nouveau Testament », présente un intérêt vivant et multiforme, en même temps qu'il offre un aliment sûr aux différents domaines de la théologie, de la prédication, de la pastorale.

Il est également consolant pour Nous de savoir que l'Association biblique italienne groupe un bon nombre de prêtres, voués aux formes les plus belles et les plus délicates d'apostolat : enseignement dans les séminaires, pour la préparation des futurs prêtres ; formation de noyaux d'élite d'un laïcat catholique plus sensible et mieux préparé ; direction spirituelle, publication et diffusion d'ouvrages qui répandent toujours plus largement la connaissance du Livre divin parmi le peuple chrétien. Et surtout la floraison actuelle des études bibliques ; spécialement la diffusion de nouvelles éditions de l'Ecriture sainte, adaptées aux exigences et au degré de culture des différentes catégories de fidèles, fait naître des espérances d'un renouveau de la vie chrétienne, nourrie aux sources mêmes de la Révélation. Nous ne pouvons donc qu'encourager tout effort qui tend à rapprocher les âmes de la Bible, source vivifiante de doctrine spirituelle.

C'est là Notre désir ardent ; c'est là le programme que Nous avons tenu à préciser le jour de Notre première visite à Notre cathédrale archibasilique de Latran : « Si toutes les préoccupations du ministère pastoral Nous sont à cœur et Nous pressent, Nous sentons cependant qu'il Nous incombe particulièrement de susciter partout et constamment l'enthousiasme pour toutes les révélations du Livre divin... N'est-ce pas là, chers fils, la tâche primordiale du sacerdoce catholique : communiquer la grande doctrine des deux Testaments et la faire pénétrer dans les âmes et dans la vie ? Jésus, le divin Rédempteur, Jésus, le Pasteur, guide son troupeau à la lumière de la doctrine céleste, et il embrase tout du feu de cette doctrine. Les Pères de l'Eglise primitive, que furent-ils, sinon avant tout des lecteurs et des interprètes de la sainte Ecriture en face du monde entier (3) ? »

Que ce soit donc là votre tâche, chers fils, et votre ambition. Nous sommes sûr que votre travail scientifique et apostolique se poursuivra avec une énergie renouvelée après les rencontres de

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié dans *l'Osservatore Romano* du 23 septembre 1960.

(2) *D. C.*, n° 1324 du 20 mars 1960, col. 337. (*N. D. L. R.*)

(3) Cf. *D. C.*, n° 1293 du 21 décembre 1958, col. 1604. (*N. D. L. R.*)

la Semaine biblique ; comme Nous sommes certain, par ailleurs, qu'il saura se distinguer tout spécialement par la fidélité aux directives du Siège apostolique, telles qu'elles sont renfermées dans les documents et dans les discours de Nos Prédécesseurs ; en évitant toute singularité, tout jugement aventureux susceptibles d'entraîner à de dangereuses déviations doctrinales, mais en cherchant plutôt à approfondir le dépôt sacré de la foi, tel qu'il est transmis avec une inviolable fidélité par la Tradition patristique et scolastique.

Nous vous renouvelons l'expression de Notre satisfaction de vous avoir reçus aujourd'hui, ici, à Castello, avec les animateurs de votre Associa[tion] et avec les maîtres de la « Semaine ». Pa[r] ailleurs, il Nous est bien agréable de souhaite[r] à votre activité les plus grands succès, en prian[t] le Seigneur d'éclairer votre esprit et de réchauffe[r] votre cœur, par l'étude approfondie et toujour[s] plus fructueuse du trésor caché de sa parol[e] révélée.

Nous voulons enfin joindre à Nos vœux un[e] large et bienfaisante Bénédiction apostolique, qu[e] Nous étendons à tous ceux qui vous sont chers, spécialement à vos familles, à vos élèves, au[x] âmes qui sont l'objet de vos travaux.

Les méthodes des études bibliques selon l'enseignement de l'Eglise

Allocution de S. Em. le cardinal Bea.

Cette même Semaine biblique s'est conclue par un discours de S. Em. le cardinal Bea, de la Commission pontificale pour les études bibliques, ancien recteur de l'Institut biblique pontifical, dont l'Osservatore Romano *du* 25. 9. 1960 *a donné les passages essentiels ci-après* (1) :

I. Suivre le progrès et le promouvoir

Qu'il suffise de rappeler les énergiques exhortations de Pie XII dans l'encyclique *Divino afflante Spiritu* (EB 556, 560 et s.) et spécialement l'exhortation à affronter avec courage les nouveaux problèmes : « L'exégète catholique, poussé par un amour de sa science, actif et courageux, sincèrement dévoué à notre Mère la sainte Eglise, ne doit, en aucune façon, se défendre d'aborder les questions difficiles qui n'ont pas été résolues jusqu'ici... pour tenter de leur trouver une solide explication, en accord parfait avec la doctrine de l'Eglise... et capable en même temps de satisfaire pleinement aux conclusions certaines des sciences profanes. » (EB 564.) (2) Quant à l'Eglise, elle prône ce courage ; dans la même encyclique, on voit aussi avec quel amour elle se soucie de protéger les esprits hardis qui suivent ces exhortations, en enjoignant à tout le monde de leur laisser la « vraie liberté des enfants de Dieu », de ne pas « attaquer ni suspecter tout ce qui est nouveau », précisément parce que c'est nouveau, mais de juger les efforts des chercheurs « non seulement avec équité et justice, mais encore avec une parfaite charité ». (EB 564.) (3)

II. Les dangers du travail de pionnier

On ne saurait cependant méconnaître que ce travail de pionnier comporte de *sérieux dangers* qu'il faut clairement envisager et soigneusement éviter. Quiconque s'engage, même superficiellement, dans cette voie est convaincu et se convainc chaque jour davantage de l'existence de ces dangers, et malheur à celui qui s'y engagerait avec

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.
(2) *D. C.*, n° 999 du 14 septembre 1947, col. 1173.
(3) *Ibid.*

la persuasion qu'ils n'existent pas. Essayons d'e[n] énumérer quelques-uns qui, aujourd'hui, sont peut-être plus menaçants.

Légèreté et précipitation

1. Il s'agit tout d'abord *d'une certaine impatience, entraînant légèreté et précipitation dans le travail.* C'est le propre de l'homme d'aujourd'hui dans de nombreux domaines, de vouloir tout résoudre en très peu de temps, du jour au lendemain, même les problèmes les plus graves et les plus compliqués, qui requièrent des dizaines d'années de travail patient, et de vouloir en forcer la solution. Souvent ce sont les laïcs qui, inconscients des difficultés, insistent pour avoir une solution, et, sous cette pression, les exégètes se laissent entraîner par un zèle peu éclairé : on écrit, on publie, on prend la première solution qui vous tombe sous la main, ou presque, et on « présente comme définitif ce qui n'est peut-être qu'une hypothèse », ainsi que le dit Jean XXIII (4). En conséquence, on change avec le vent et on perd la confiance des élèves et des auditeurs, qu'on désoriente par de tels changements, et cela en une matière aussi délicate que celle de la foi et de l'interprétation de la parole de Dieu.

Exposer les difficultés sans tenter une solution

2. L'autre extrême serait *de proposer seulement les problèmes et les difficultés sans tenter une solution.* De la sorte, au lieu de préparer des apôtres ardents de la parole divine, on préparerait des sceptiques, en donnant l'impression que la sainte Ecriture n'est qu'une accumulation de difficultés et de problèmes non résolus, au lieu d'être une nourriture de vie, d'apostolat, un moyen énergique d'action pastorale. Le professeur et l'écrivain doivent donc exposer avant tout la partie *positive*, en particulier « la doctrine de chaque livre ou de chaque texte en matière de

---

(4) Discours pour le cinquantenaire de l'Institut biblique pontifical. *D. C.*, n° 1324 du 20 mars 1960, col. 337.

ɪi et de mœurs » (EB 551) (5), ils doivent s'ef-orcer d'apporter une juste solution aux diffi-ıltés, ou du moins, là où cette solution n'est ıs encore possible, d'indiquer le moyen de la ouver, en s'aidant aussi des suggestions que euvent offrir les différentes disciplines sacrées profanes. Mais jamais ils ne doivent se contenter accumuler les difficultés sans apporter de solu-ons, ni donner des solutions discutées ou repo-ınt sur des bases douteuses, en laissant dans l'es-rit de l'auditeur ou du lecteur une confusion ésespérée.

onsidération exagérée pour les études des non-catholiques

3. *Un autre danger à éviter : avoir trop de nsidération pour la science non catholique.*

a) Il ne faut pas avoir de *complexes d'infériorité.* ne s'agit pas de nier l'énorme travail que la ience biblique non catholique a accompli et ntinue d'accomplir, par ses recherches, ses dic-onnaires, ses revues et spécialement le Diction-ıire théologique du Nouveau Testament de Kittel. ais il faut aussi ouvrir les yeux sur ses indé-ables faiblesses. Que l'on songe, par exemple, ı recul qui s'est produit dans la critique du entateuque depuis les positions et conclusions *priori* de Wellhausen. Que l'on pense surtout ıx énormes — le mot n'est pas trop fort — vergences doctrinales, particulièrement dans le ouveau Testament, ainsi qu'à la diversité exis-nt entre les exégètes non catholiques en ce qui ncerne les principes théologiques fondamentaux herméneutiques. Cependant, la doctrine, chose ıt à fait primordiale dans la sainte Ecriture, peut être qu'unique, et pour en faire l'in-rprétation il faut s'appuyer sur des principes airs et bien déterminés.

b) Il faut donc faire preuve *d'une très grande udence et prendre de très sérieuses précautions* ıns l'utilisation que l'on fait des publications de ›n-catholiques, tout particulièrement dans l'adop-ɔn de leurs conclusions et théories (surtout s'il agit de les proposer aux autres). Gardons-nous créer l'impression qu'on peut tout prendre chez ıx, ou presque, en matière de critique littéraire, histoire des formes, spécialement dans leur plication aux Evangiles. Ne nous comportons ıs comme si ces écoles et ces théories, si forte-ent combattues naguère par les catholiques, raient eu au fond raison, et comme si du côté tholique on n'avait pas eu le courage ou la erté de le reconnaître. C'est pourquoi, il ne ut pas laisser passer sans mot dire les faux ésupposés, par exemple, de l'*histoire des formes* les désastreuses conséquences auxquelles elle plus d'une fois abouti, et pas seulement dans le s extrême de Bultmann ! Il faut contrebalancer tude des auteurs non catholiques par celle des teurs catholiques, afin de clarifier les problèmes, présupposés, les équivoques et les erreurs.

4. Dans le jugement à porter sur les théories les solutions proposées par des auteurs non tholiques, on doit ensuite tenir compte de la ıdition des Pères et des déclarations et déci-ons du magistère de l'Eglise. En affrontant les uveaux problèmes, il faut toujours être prêt à umettre son jugement propre à celui de l'Eglise, quand elle prend position dans ces questions, car c'est l'Eglise, et non pas notre intelligence, qui est « colonne et support de la vérité ». (*I. Tim.*, III, 15.) Ce respect des directives du magistère de l'Eglise est d'autant plus nécessaire que la science non catholique qui appelle tant de réserves de notre part, ne tient pas compte de ces élé-ments et, partant, nous habitue si facilement — même lorsqu'il s'agit de combattre l'adversaire avec ses propres armes — à procéder de la même façon, spécialement quand on s'aventure sur un terrain non encore suffisamment défriché.

Considérer tout ce qui est nouveau comme bon en tant que tel

5. Cette prudente attitude ne doit pas cependant refréner en nous le désir d'une certaine *moder-nité.* Il est clair que dans notre enseignement nous devons nous soucier de l'actualité de notre doc-trine et des nouveaux besoins de notre temps. Mais cela ne veut pas dire que toute chose nou-velle soit bonne et bonne seulement parce qu'elle est nouvelle. Le Seigneur dit : « Tout scribe devenu disciple du royaume des cieux... tire de son trésor du neuf et du vieux. » (*Matth.*, XIII, 52.) Le grave devoir d'un discernement prudent et d'une circonspection judicieuse découle clairement du principe énoncé au commencement de ce dis-cours : tout le travail concernant la sainte Ecri-ture doit être fait en vue du ministère pastoral, en ayant devant les yeux les âmes et leur bien, car c'est à cette fin que Dieu a donné aux hommes la sainte Ecriture.

III. L'INERRANCE EN MATIÈRE HISTORIQUE DE LA SAINTE ECRITURE

Il faut avoir particulièrement soin de défendre *l'inerrance de la sainte Ecriture,* tout spécialement en ce qui concerne les affirmations de nature *his-torique.* On doit, certes, établir l'intention de l'auteur sacré, sa façon de s'exprimer, le genre littéraire adopté par lui, les sources auxquelles il a puisé, mais tout cela ne signifie pas, ainsi qu'on le dit ou l'écrit parfois, que maintenant le concept d'inerrance est *modifié* ou atténué, ou qu'il faut seulement prendre en considération les affirmations de nature religieuse et morale. Ce que Pie XII dit de l'usage des sources peut et doit s'appliquer à tous : « *Numquam obliviscen-dum est hagiographos ita egisse divinae inspira-tionis afflatu adjutos.* » (Enc. *Humani generis.* EB 618.) (6) Les affirmations de nature historique faites par l'hagiographe sont faites à la lumière de l'inspiration ; ce sont des affirmations de faits historiques vraiment survenus, et elles ne sont pas présentées seulement comme un simple orne-ment ou un moyen de proposer des vérités reli-gieuses, sauf les cas particuliers où l'on pourrait légitimement le démontrer en se basant sur de solides principes herméneutiques catholiques. De plus, c'est un abus absolument injustifiable que d'inventer, quand surgit quelque difficulté, un « genre littéraire », qui, comme une sorte de *deus ex machina* ou de procédé magique, devrait tout expliquer, spécialement les prétendues erreurs ou inexactitudes historiques. Pie XII dit explici-tement : « L'exégète ne peut déterminer *a priori* ce qu'ils furent (les formes ou genres d'expres-

(5) Encyclique *Divino Afflante. D. C., loc. cit.*, . 1166.

(6) *D. C.*, n° 1077 du 10 septembre 1950, col. 1166.

sions employés par les écrivains sacrés) ; il ne le peut que par une étude attentive des littératures anciennes de l'Orient. » (EB 558.) (7) La lettre de la Commission biblique au cardinal Suhard, dont on abuse si souvent pour justifier quelque théorie ou explication trop risquée, prévient que pour donner un exégèse scientifique, « il faudrait examiner de près les procédés littéraires des anciens peuples orientaux, leur psychologie, leur manière de s'exprimer ». (EB 581.) (8)

---

(7) Encyclique *Divino Afflante . D. C., loc. cit.*, col. 1170.
(8) *D. C.*, n° 1015 du 25 avril 1948, col. 525.

Allocution de S. S. Jean XXIII aux participants du VII[e] Concours mondial de culture mécanique

Le VIII[e] Concours mondial de culture mécanique s'est tenu à Rome au début du mois d'octobre. A cette occasion, S. S. Jean XXIII a reçu, le 11 *octobre, les techniciens délégués de seize pays et leur a adressé, en français, l'allocution suivante* (1) :

Chers Messieurs,

Après avoir participé ces jours-ci, dans un esprit de fraternelle compétition, au VIII[e] Concours mondial de culture mécanique, vous avez voulu aimablement Nous rendre visite. Nous sommes heureux de vous accueillir dans Notre demeure, et de souhaiter la bienvenue aux nombreuses délégations nationales qui viennent de s'affronter dans des épreuves pacifiques.

Il Nous est bien agréable de vous dire avec quelle sympathie le Père commun encourage et bénit tous les efforts qui sont faits pour améliorer les conditions de vie et de travail des populations paysannes. Et une rencontre comme celle de Tor Mancina, par les nombreux concours départementaux, régionaux et nationaux qui l'ont préparée, par la sympathie active qu'elle suscite, et par les échos qui ne manqueront pas de la prolonger dans vos patries, contribue, certes, pour sa part à cette noble tâche.

La vie à la campagne, si saine, si conforme à la nature, si favorable aussi au maintien des meilleures traditions morales et religieuses qui sont l'honneur d'une population, est assurée — Nous aimons souvent à le redire — des plus abondantes bénédictions de Dieu. Mais Nous savons, par les discrètes confidences de Nos parents, reçues dès Notre enfance, ce qu'elle comporte aussi de difficultés et de sacrifices.

C'est donc avec une joie bien légitime que les paysans voient les progrès de la technique moderne alléger leurs fatigues, par l'instauration de nouveaux modes de culture et d'exploitation, et par l'utilisation des engins mécaniques. Vous apportez vous-mêmes, chers messieurs, une excellente preuve de l'économie de temps et de forces que représente, pour le travail des champs, l'emploi des machines : le travail en est facilité, le rendement augmenté, et l'homme, libéré dans une certaine mesure de tâches matérielles trop absorbantes, peut alors mieux répondre à toute la noblesse de sa vocation spirituelle.

Que le progrès technique, auquel vous conti[buez] les uns et les autres très heureusement, fa[sse] donc toujours droit aux véritables exigences [du] monde rural, en unissant tous les hommes da[ns] une même charité fraternelle, et dans un mê[me] amour de la terre et de son Créateur. C'est là [le] vœu que Nous formons de tout cœur, chers m[es]sieurs, et en gage duquel Nous vous accordo[ns] bien volontiers, à vous-mêmes et à vos famill[es] une paternelle Bénédiction apostolique.

---

(1) Nous reproduisons le texte français paru dans *l'Osservatore Romano* du 12 octobre 1960.

Lettre autographe de S. S. Jean XXIII à S. Exc. Mgr Théa[s]

Le Saint-Père a remercié en ces term[es] S. Exc. Mgr Théas, évêque de Tarbes et Lourd[es] pour le don qu'il lui a fait de l'ancien autel [de] la grotte de Massabielle (1) :

A notre vénérable et bien cher frère
Pierre-Marie Théas, évêque de Tarbes et Lour[des]

Avec quelle profonde émotion Nous avons re[çu] l'ancien autel de la grotte de Massabielle qu'u[ne] très délicate pensée vous a conduit à offrir [au] Vatican ! Combien Nous sommes touché de [ce] don précieux, nouveau gage éloquent des lie[ns] spirituels étroits qui unissent toujours Rome a[ux] sanctuaires de Lourdes ! Nous vous en remerci[ons] très vivement, vénérable frère, ainsi que [pour] votre généreuse offrande, et Nous demandons in[s]tamment à Dieu de récompenser avec largesse [ce] cadeau qui Nous est si agréable.

SOUVENIR DE LOURDES

Près de cet autel vénérable, témoin de ta[nt] de prières pendant plus d'un demi-siècle et s[ur] lequel le saint sacrifice fut offert par des millie[rs] de prêtres, d'évêques, — notamment par Nos tr[ois] prédécesseurs immédiats et par Nous-même, [—] de doux souvenirs se détachent spontanément d[e] quelques cinquante années bienheureuses de No[tre] sacerdoce : le pèlerinage à Lourdes que No[us] fîmes au service du grand évêque de Berga[me] que fut Mgr Radini-Tedeschi, prélat si aimé [et] auquel Nous devons tant. Puis de nombre[ux] voyages personnels afin d'épancher Notre sua[ve] dévotion à la Vierge Immaculée ; et surtout [le] spectacle émouvant, et chaque fois renouvelé, [de] ces foules innombrables de fidèles, de ces malad[es] si généreux sous la croix, de tout un peup[le] chrétien à la foi vive qui prie avec ferveur, q[ui] offre ses misères, qui s'oublie pour autrui. [—] douce vision de paix et de charité ! Et ce mê[me] peuple prie maintenant, comme vous Nous [en] donnez la réconfortante assurance, pour le seco[nd] Concile œcuménique du Vatican : qu'il en s[oit] félicité ! Qu'il soit encouragé à poursuivre sa[ns] relâche ses supplications ! Qu'il soit certain en[fin] de répondre ainsi aux désirs les plus chers [du] Père commun !

LA BASILIQUE SAINT-PIE-X

Mais comment cet autel n'évoquerait-il p[as] aussi les sages préparations de la bonne Pro[vi]dence à Notre égard ? Moins d'un an avant No[tre] accession au Souverain Pontificat, l'humble succe[s]seur de saint Pie X sur le siège patriarcal [de] Venise, interprétant le vœu de l'épiscopat frança[is]

---

(1) Texte français publié par le *Bulletin religie[ux] du diocèse de Tarbes et Lourdes*, 1[er] août 1960. [Les] sous-titres sont de notre rédaction.

ɜnait à Lourdes pour y consacrer l'ample et ɔuvelle basilique dédiée au saint Pape de l'Euıaristie. Comme Nous avons admiré ce joyau ɜ la technique moderne, aux lignes architectuıles si audacieuses et adaptées ! Nous regrettons - disons-le en passant — que les charges finanères de cette noble entreprise demeurent encore, près deux ans, un objet d'inquiétude pour èvêque de Lourdes ; mais Nous espérons bien ue la générosité des fidèles l'en libèrera prompteıent. Or, cette noble invitation était le moyen ıoisi par le Seigneur pour que sa douce Mère disɔsât Notre âme à accepter la sollicitude de toutes s Eglises qui Nous incomberait bientôt : *Domus apae, Domus Mariae.*

« DULCIS FRANCIA »

C'est pourquoi, vénérable frère, Nous voulons acer cet autel dans les jardins du Vatican, au lieu qui lui revient naturellement, au centre de la reproduction de la grotte de Massabielle, due à la générosité de l'un de vos prédécesseurs et où Nous aimons souvent venir Nous recueillir et recevoir parfois des pèlerins. Il complètera ainsi, grâce à votre générosité, la discrète présence de la « *dulcis Francia* » dont les fils Nous demeurent bien chers à tant de titres et proches de Notre cœur.

Dans ces sentiments d'affection, de bienveillance et de gratitude, Nous invoquons de grand cœur sur votre personne, sur le clergé et les fidèles de Lourdes, sur tous les pèlerins des sanctuaires, une large effusion de grâces en gage desquelles Nous vous accordons volontiers, vénérable et bien cher frère, une cordiale bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 5 août 1960.

En la fête de Notre-Dame des Neiges.

JOANNES XXIII P. P.

hangements à apporter au bréviaire et au missel omains en vertu du nouveau Code des rubriques

A la suite du nouveau Code des rubriques (1), s Acta Apostolicae Sedis (15. 8. 1960) *publient les ıangements* (Variationes) *à apporter au bréviaire au missel pour que ceux actuellement en vigueur ıissent continuer à être utilisés* (2) :

CHAPITRE PREMIER

CHANGEMENTS DANS LE CALENDRIER

1. Les fêtes indiquées dans les calendriers mme *doubles de Ire classe* deviennent désormais *tes de Ire classe.*

2. Les fêtes indiquées dans les calendriers mme *doubles de IIe classe* deviennent désormais *tes de IIe classe.*

3. Les fêtes indiquées dans les calendriers mme *doubles majeures* ou *mineures,* ou comme *mi-doubles* (*simples* depuis 1955) deviennent sormais *fêtes de IIIe classe.*

4. Les fêtes indiquées dans les calendriers mme *simples,* et réduites depuis 1955 à une *mmémoraison,* sont inscrites comme *commémoisons.*

5. Sont en outre réduites à une commémoraison s fêtes suivantes : *a*) S. Georges, martyr 3 avril) ; *b*) N.-D. du Mont-Carmel (16 juillet) ; S. Alexis, confesseur (17 juillet) ; *d*) SS. Cyrias, Largus et Smaragdus, martyrs (8 août) ; l'impression des stigmates de S. François (17 sepmbre) ; *f*) S. Eustache et ses compagnons, marrs (20 septembre) ; *g*) N.-D. de la Merci (24 sepmbre ; *h*) S. Thomas, évêque et martyr (29 démbre) ; *i*) S. Sylvestre Ier, Pape et confesseur 1 décembre) ; *j*) N.-D. des Sept-Douleurs (venedi après le Ier dimanche de la Passion).

6. Deviennent jours liturgiques de Ire classe : le jour de l'octave de la Nativité (1er janvier) ; le jour des morts (2 novembre), qui, cependant, cède toujours au dimanche occurrent.

7. Deviennent jours liturgiques de IIe classe : la fête de la Sainte-Famille (Ier dimanche après Epiphanie) ; *b*) la fête de la Chaire de S. Pierre, apôtre (22 février) ; *c*) la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre).

8. Les fêtes suivantes sont supprimées du calendrier : *a*) la Chaire de S. Pierre à Rome (18 janvier) ; *b*) l'Invention de la Sainte-Croix (3 mai) ; *c*) S. Jean devant la Porte Latine (6 mai) ; *d*) l'Apparition de S. Michel-Archange (8 mai) ; *e*) S. Léon II (3 juillet) ; *f*) S. Anaclet (13 juillet) ; *g*) S. Pierre aux Liens (1er août) ; *h*) l'Invention du corps de S. Etienne (3 août).

Est également supprimée du calendrier, la commémoraison de S. Vital, martyr (28 avril).

9. Sont inscrites au calendrier les fêtes suivantes : *a*) la commémoration du Baptême de Notre-Seigneur (13 janvier) ; *b*) S. Grégoire Barbarigo, évêque et confesseur (17 juin) ; *c*) S. Antoine-Marie Claret, évêque et confesseur (23 octobre).

10. Les fêtes suivantes sont transférées : *a*) S. Irénée, du 28 juin au 3 juillet ; *b*) S. Jean-Marie Vianney, du 9 au 8 août.

11. La commémoraison des SS. Sergius, Bacchus, Marcellus et Apuleius, martyrs, est transférée du 7 au 8 octobre.

12. Les fêtes suivantes changent de nom : *a*) la Circoncision devient « l'octave de la Nativité » (1er janvier) ; *b*) la Chaire de S. Pierre à Antioche devient « la Chaire de S. Pierre, apôtre » (22 février) ; *c*) le Très Saint Rosaire devient « Notre-Dame du Rosaire » (7 octobre).

CHAPITRE II

CHANGEMENTS DANS L'ORDINAIRE DE L'OFFICE DIVIN

13. Le suffrage de tous les saints et la commémoraison de la Croix sont supprimés.

14. Aux leçons brèves de prime pour les différents temps de l'année, on ajoutera celles-ci :

a) Au temps de Noël : *Ipsi peribunt, tu autem permanebis ; et omnes ut vestimentum veterascent : et velut amictum mutabis eos, et mutabuntur ; tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient. Tu autem.*

b) Au temps de l'Epiphanie : *Omnes de Saba venient, aurum et thus deferentes, et laudem Domino annuntiantes. Tu autem.*

c) Au temps de l'Ascension : *Viri Galilaei, quid statis aspicientes in caelum ? Hic Jesus qui assumptus est a vobis in caelum, sic veniet,*

---

(1) Le texte, publié dans nos deux numéros précénts, a été réuni en une brochure vendue aux Editions la Bonne Presse.
(2) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin.

quemadmodum vidistis eum euntem in caelum. Tu autem.

15. L'indult et les indulgences qui étaient autrefois accordés à la récitation de l'oraison *Sacrosanctae* sont attachés à l'antienne finale de la Sainte Vierge.

CHAPITRE III

CHANGEMENTS DANS LE PSAUTIER

16. Lorsque les psaumes de laudes sont tirés de *Laudes II*, on ne dit plus à prime le quatrième psaume, c'est-à-dire le premier psaume de laudes, qui n'a pas été récité.

De même le dimanche, si les psaumes sont tirés de *Laudes II*, au lieu du psaume 117, qui est récité à laudes, on dit à prime le psaume 53, *Deus, in nomine tuo.*

17. Le samedi, lorsque les psaumes de laudes sont tirés de *Laudes II*, le cantique de Moïse, *Auscultate, caeli* (*Audite, caeli*), se termine après le verset *Petram, quae genuit te, neglexisti *, et oblitus es Dei factoris tui* (*Deum qui te genuit dereliquisti, * et oblitus es Domini creatoris tui*).

CHAPITRE IV

VARIATIONS DANS LE PROPRE DU TEMPS

18. Les oraisons *pro diversitate temporum* sont supprimées.

19. Si la vigile de Noël tombe un dimanche, l'office s'ordonne comme suit :

a) *Le samedi précédent, à vêpres,* tout est dit comme le samedi avant le IV[e] dimanche de l'Avent ;

b) *A matines,* on dit un seul nocturne avec l'invitatoire de la vigile, l'hymne de l'ordinaire de l'Avent, les neuf antiennes et les neuf psaumes du dimanche de l'Avent, le verset et les trois leçons, avec leurs répons, de la vigile ;

c) *A laudes et aux petites heures,* on fait l'office festival de la fête de la vigile, comme dans le propre, sans mémoire du dimanche.

20. Le jour de Noël et dans l'octave, à matines, le psaume 88, *Gratias Domini in aeternum cantabo* (*Misericordias Domini in aeternum cantabo*) du troisième nocturne se termine après le verset *Ut luna quae manet in aeternum * testis in caelo fidelis* (*et thronus ejus sicut sol in conspectu meo et sicut luna perfecta in aeternum * et testis in caelo fidelis*).

21. A la fête des SS. Innocents, martyrs (28 décembre) : *a*) on revêt les ornements rouges ; *b*) à matines, on dit le *Te Deum ;* *c*) à la messe, on dit le *Gloria* et l'*Alleluia* avec son verset.

22. Les jours du 2 au 5 janvier sont des féries du temps de Noël.

A l'office et à la messe de ces jours-là, on observera ce qui suit :

a) *A l'office férial,* les antiennes et les psaumes, à toutes les heures, et les versets du nocturne sont tirés du jour de la semaine en cours, comme dans le psautier ; les leçons sont celles de l'Ecriture (*de Scriptura occurenti*), avec leurs répons, et on dit le *Te Deum ;* le reste, y compris le répons bref de prime, comme au 1[er] janvier.

La messe est dite comme au 1[er] janvier, avec le *Gloria* et la préface de Noël, sans *Credo* ni *Communicantes* propre.

b) *Aux fêtes* qui pourraient tomber ces jours-là, on garde le répons bref de prime du 1[er] janvier, à moins qu'il y en ait un qui soit propre ; mais on ne fait pas mémoire de la férie.

23. Les jours du 7 au 12 janvier sont des féries du temps de l'Epiphanie.

A l'office et à la messe de ces jours-là, on obse vera ce qui suit :

a) *A l'office férial,* les antiennes et les psaum à toutes les heures, et les versets du nocturne so tirés du jour de la semaine en cours, comme da le psautier ; les leçons sont celles de l'Ecritu occurrente, avec les répons de l'Epiphanie, et dit le *Te Deum ;* le reste, y compris le verset répons bref de prime, comme au jour de l'Ep phanie. L'oraison est celle de l'Epiphanie, mais a féries après le I[er] dimanche, on dit l'oraison de dimanche.

Les antiennes pour le *Benedictus* et le *Magnific* sont celles qui sont assignées à chacun de c jours, mais le 12 janvier, à *Magnificat,* on repre l'antienne du *Magnificat* des II[e] vêpres de l'Ep phanie.

La messe est dite comme le jour de l'Epiphani mais aux féries après le I[er] dimanche, on dit messe de ce dimanche avec le *Gloria* et la préfa de l'Epiphanie, sans *Credo* ni *Communicant* propre.

b) *Aux fêtes* tombant ces jours-là, on garde répons bref de prime de l'Epiphanie, à moins qu y en ait un qui soit propre ; mais on ne fait p mémoire de la férie.

24. Le 13 janvier, on célèbre la *Commémorati du Baptême de Notre-Seigneur* (II[e] classe).

A matines, laudes, vêpres et complies, tout dit comme en la fête de l'Epiphanie, mais matin commence de la manière habituelle et au troisièr nocturne on dit le psaume 86 ; les leçons des tro nocturnes avec leurs répons et l'oraison sont cell du 13 janvier. Aux petites heures, on dit l antiennes et les psaumes de la semaine en cou le reste comme au jour de l'Epiphanie, sa l'oraison.

La messe est celle portée au missel à la date 13 janvier.

Si ce jour coïncide avec le I[er] dimanche apr l'Epiphanie, on fait l'office de la Sainte-Famil sans mémoire du Baptême de Notre-Seigneur du dimanche. Le début de la première épître a Corinthiens est alors lu le samedi précédent.

25. Les exercices de piété particuliers, avec assi tance de fidèles, qui se faisaient habituellement vendredi après le I[er] dimanche de la Passion, l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, pou ront continuer. Sont même autorisées ce jour-deux messes de la fête de Notre-Dame des Sep Douleurs.

26. Aux vêpres des vendredis du temps pasc on prendra pour le *Magnificat* l'antienne du *Magn ficat* des II[e] vêpres du dimanche précédent.

27. Après l'office du V[e] dimanche après Pâque dans le bréviaire, on insèrera la rubrique su vante :

Les litanies mineures.

Les litanies mineures, ou Rogations, sont fixée en principe, aux lundi, mardi et mercredi précéda l'Ascension.

Mais les Ordinaires des lieux ont la faculté les transférer à trois autres jours continus conv nant mieux en raison des diversités des régio des habitudes ou des nécessités.

Rien des litanies mineures n'est dit dans l'offic

La récitation des litanies des saints, avec leu prières, n'est imposée que dans la procession c dans les autres prières particulières. Par cons quent, ceux qui sont tenus à la récitation de l'o fice divin, et ne participent pas à la procession c aux autres prières particulières, ne sont pas ten de réciter ces jours-là les litanies des saints av leurs prières.

Dans le missel, à la messe des Rogations, apr l'épître, l'*Alleluia* avec son verset est remplacé p le graduel et l'*Alleluia* avec son verset, ainsi que

trait et l'*Alleluia* avec ses versets, qui se trouvent dans la messe *Pro quacumque necessitate*, correspondant aux différents temps de l'année. Les mots *Praefatio paschalis* sont supprimés.

28. Le lundi de la Ve semaine après Pâques, les leçons de l'homélie sur l'Evangile de la messe des Rogations sont remplacées par les lectures suivantes tirées de l'Ecriture.

(*Suivent les textes des trois leçons, tirées de la première épître de S. Pierre, savoir : 1re leçon, ch.* II, 1-5 ; 2e *leçon, ch.* II, 6-10 ; 3e *leçon, ch.* II, 11-17. *Les répons restent les mêmes dans l'office ordinaire, mais dans l'office férial, on dit le* Te Deum *après la 3e leçon.*)

Les antiennes pour le *Benedictus* et le *Magnificat* restent inchangées.

29. Les jours allant du vendredi après l'Ascension à la vigile de la Pentecôte exclusivement sont des féries du temps de l'Ascension.

A l'office et à la messe de ces jours-là, on observera ce qui suit :

a) *A l'office férial*, les antiennes et les psaumes, à toutes les heures, et le verset du nocturne sont tirés du jour de la semaine en cours, comme dans le psautier au temps pascal ; les leçons sont de l'Ecriture occurrente, avec leurs répons, et on dit le *Te Deum ;* le reste, y compris le verset du répons bref à prime, comme en la fête de l'Ascension.

La messe est dite comme en la fête de l'Ascension, avec le *Gloria* et la préface de l'Ascension, sans *Credo* ni *Communicantes* propre.

b) *Aux fêtes* tombant ces jours-là, le verset du répons bref à prime reste celui de l'Ascension, à moins qu'il y en ait un qui soit propre ; mais on ne fait aucune mémoire de la férie.

30. Le dimanche qui portait le nom de dimanche dans l'octave de l'Ascension devient « dimanche après l'Ascension ». Son office s'ordonne comme suit :

a) Les parties de l'ordinaire sont tirées de la fête de l'Ascension, comme dans les féries du temps de l'Ascension ; mais les capitules, les antiennes pour le *Benedictus* et le *Magnificat*, ainsi que l'oraison, sont propres ;

b) Aux I^res vêpres, on dit les psaumes du samedi avec l'antienne *Alleluia, alleluia, alleluia ;*

c) Au nocturne, à laudes et à vêpres, on dit les psaumes du dimanche, avec l'antienne *Alleluia, alleluia, alleluia* du temps pascal ;

d) Les leçons et répons de l'unique nocturne sont propres, tels qu'ils sont portés dans le bréviaire.

31. Le jeudi avant la vigile de la Pentecôte, on dira comme leçons de l'Ecriture occurrente celles de la IIIe épître de S. Jean qui, actuellement, dans le bréviaire, sont portées au vendredi suivant ; et le vendredi avant la vigile de la Pentecôte, on dira les leçons de l'épître de S. Jude qui, actuellement, sont portées dans le bréviaire au premier nocturne de la vigile de la Pentecôte.

32. En la vigile de la Pentecôte, on dit l'office férial, comme dans l'ordinaire du temps de l'Ascension, avec les trois leçons de l'homélie sur l'Evangile du jour. A laudes et aux petites heures, on dit l'oraison du dimanche après l'Ascension.

Dans le missel, on supprime les prophéties, la bénédiction des fonts baptismaux et les litanies. Toutes les messes commencent de la manière habituelle avec le psaume *Judica me, Deus*, et l'antienne de l'introït *Cum sanctificatus fuero.*

33. A la Fête-Dieu, à prime, on dit le verset *Qui sedes ad dexteram Patris.*

Les dimanches et les jours qui étaient autrefois dans l'octave de la Fête-Dieu et du Sacré-Cœur sont entièrement célébrés comme les autres dimanches et féries de l'année.

Les répons après les leçons de la Sainte Ecriture, en ces dimanches et féries, sont ceux du temps après la Pentecôte, comme ils sont portés dans le bréviaire au IVe dimanche après la Pentecôte et aux féries suivantes.

34. Les exercices de piété particuliers, avec assistance de fidèles, qui sont de tradition pendant les jours autrefois dans l'octave de la Fête-Dieu, peuvent être maintenus. Là où l'on fait une procession, on pourra ces jour-là célébrer deux messes de la Très Sainte Eucharistie, comme messes votives de IIe classe.

35. Le samedi avant le premier dimanche d'août, les changements suivants sont apportés à la rubrique concernant les leçons de l'Ecriture occurrente :

Si le premier dimanche tombe du 1er au 3 août, le mois a alors cinq dimanches et l'Ecriture occurrente est lue intégralement, comme dans le bréviaire.

Mais si le premier dimanche tombe du 4 au 7 août, le mois n'a que quatre dimanches, et dans les leçons de l'Ecriture on omet la partie assignée à la cinquième semaine.

36. Le samedi avant le premier dimanche de septembre, on observera la rubrique suivante :

Si le premier dimanche tombe le 1er ou le 2 septembre, le mois a cinq dimanches et l'Ecriture occurrente est lue intégralement, comme dans le bréviaire.

Mais si le premier dimanche tombe du 3 au 7 septembre, le mois n'a que quatre dimanches, et dans les leçons de l'Ecriture occurrente on omet la partie assignée à la cinquième semaine.

37. Aux vêpres des mercredi et vendredi des quatre-temps de septembre, on reprend pour le *Magnificat* l'antienne de ces féries pour le *Benedictus.*

38. Le samedi avant le premier dimanche d'octobre, on observera la rubrique suivante :

Si le premier dimanche tombe du 1er au 3 octobre, le mois a cinq dimanches et l'Ecriture occurrente est lue intégralement, comme dans le bréviaire.

Mais si le premier dimanche tombe du 4 au 7 octobre, le mois n'a que quatre dimanches, et dans les leçons de l'Ecriture occurrente on omet la partie assignée à la troisième semaine.

39. Le samedi avant le premier dimanche de novembre, on observera la rubrique suivante :

Si le premier dimanche tombe le 1er ou le 2 novembre, le mois a cinq dimanches, le dernier étant le Ier de l'Avent, de sorte que pour l'Ecriture occurrente il ne reste que quatre semaines. Si le premier dimanche tombe du 3 au 5 novembre, le mois n'a que quatre dimanches. Dans ces cas, dans les leçons de l'Ecriture occurrente on omet la partie assignée à la seconde semaine.

Si le premier dimanche tombe le 6 ou le 7 novembre, le mois n'a également que quatre dimanches, mais le dernier est le Ier de l'Avent, de sorte que pour l'Ecriture occurrente, il ne reste que trois semaines. Dans ce cas, on omet dans les leçons de l'Ecriture la partie assignée à la première et à la seconde semaine.

CHAPITRE V

CHANGEMENTS DANS LE PROPRE DES SAINTS

40. Aux fêtes de IIIe classe, tant universelles que particulières, qui, à matines, ont ou bien des antiennes propres et des psaumes du commun, ou des antiennes propres et des psaumes qui leur sont spécialement assignés, les neuf antiennes et les neuf psaumes sont dits à la suite, avec un seul verset, placé après la dernière antienne.

41. A ces mêmes fêtes, dont il est question au numéro précédent, les deux leçons de l'Ecriture tirées du commun sont celles qui, précédemment, étaient assignées au Ier nocturne, en gardant le

Ier et le 3e répons propres assignés dans le bréviaire à ces fêtes.

42. Aux fêtes de IIIe classe, tant universelles que particulières, qui, à matines, n'ont que des répons propres, on dit les antiennes et les psaumes de la férie en cours, avec deux leçons de l'Écriture occurrente, le 1er et le 3e des répons propres, et la 3e leçon propre, comme dans les autres offices ordinaires.

43. A matines de la Conversion de S. Paul (25 janvier), on dit les trois leçons des Actes des apôtres, qui étaient précédemment assignées au 1er nocturne, avec leur 1er et leur 2e répons.

44. A matines de la fête de Ste Martine (30 janvier), on dit l'hymne *Martinae celebri*, en y adjoignant la deuxième partie, *Non illam crucians ;* à laudes et à vêpres, on récite l'hymne *Tu natale solum*.

45. A la fête de la Purification (2 février) :

a) Dans le bréviaire, la rubrique suivante doit être mise en tête : la fête de la Purification de la Sainte Vierge est considérée comme fête du Seigneur.

Dans le missel, à la bénédiction des cierges, on omet l'antienne *Exsurge* avec le verset du psaume et le *Gloria Patri*, ainsi que le *Flectamus genua ;* et avant l'oraison le prêtre dit seulement *Dominus vobiscum* et *Oremus*.

46. Aux vêpres des fêtes de S. Venance (18 mai), de Ste Marie-Madeleine, pénitente (22 juillet) et de S. Jean de Kenty (20 octobre), on dit l'hymne actuellement assignée aux Ires vêpres dans le bréviaire.

47. Le 17 juin, la fête de S. Grégoire Barbarigo comprendra les parties propres suivantes :

ORAISON

Deus qui beatum Gregorium Confessorem tuum atque Pontificem pastorali sollicitudine, et pauperum miseratione clarescere voluisti : concede propitius ; ut, cujus merita celebramus, caritatis imitemur exempla. Per Dominum.

IIIe LEÇON

Gregorius Barbadicus, Venetiis perantiqua familia ortus, utriusque juris lauream in Archigymnasio Patavino magna cum laude est adeptus. Undevigesimum annum agens, cum ad Monasteriensem pacis Conventum profectus esset, legato pontificio Fabio Chisio adhortante, ecclesiasticae militiae nomen dare constituit. Sacris initiatus, ab eodem Chisio, Alexandri septimi nomine ad pontificatum assumpto, Bergomatium episcopus primum, mox, Cardinalium Collegio cooptatus, ad sedem Patavinam elegitur. In episcopali munere obeundo, sancto Carolo Borromaeo sibi exemplo proposito, ad extremum usque spiritum adlaboravit ut, Sacrosanctae Tridentinae Synodi monitis et decretis innixus, evelleret vitia, virtutes induceret. In utraque dioecesi Seminarium amplificavit, Patavinum praesertim bibliotheca auxit ac typographia, qua libri quoque ederentur inter populos proximi Orientis. Catecheticam instructionem enixe fovit, et singulos dioecesis pagos, docendo et hortando, alacer peragravit. Caritatis operibus ac vitae sanctitate refulsit, in egenos et pauperes adeo liberalis ut domesticam quoque supellectilem, vestes ac lectum in eorum auxilium erogaverit. Denique, post brevem lethalem morbum, placide obdormivit in Domino decimo quarto Kalendas julias, anno millesimo sexcentesimo nonagesimo septimo. Quem, meritis ac virtutibus clarum, Clemens decimus tertius Beatorum, Joannes vero vigesimus tertius Sanctorum numero accensuit.

Messe *Statuit*, première du commun d'un confesseur pontife, avec l'oraison propre ci-dessus.

48. Le 28 juin, en la vigile de S. Pierre et S. Paul, apôtres, les leçons de l'homélie sur l'Évangile du jour sont tirées de la fête de S. Pie X (3 septembre).

49. Pour la fête de S. Irénée, évêque et martyr (3 juillet), on lira la leçon propre suivante :

IIIe LEÇON

Irenaeus, non longe ab urbe Smyrna natus, jam inde a puero sese Polycarpo, Joannis Evangelistae discipulo eidemque episcopo Smyrnaeorum, tradiderat in disciplinam. Polycarpo in caelum martyrii gloria sublato, cum incredibili studio flagraret discendi quae dogmata depositi loco custodienda ceteri accepissent, quos Apostoli instituerant ; horum quam potuit plures convenit quaeque ab iisdem audivit, memori mente tenuit, ea deinceps opportune adversus haereses allaturus. In Galliam profectus, Ecclesiae Lugdunensis presbyter a Photino episcopo est constitutus ; cui cum successisset, tam feliciter munus obiit episcopatus, ut sapientia, oratione exemploque suo non modo brevi cives lugdunenses omnes, sed multos etiam aliarum Galliarum urbium incolas superstitionem atque errorem abjecisse, dedisseque christianae militiae nomina viderit. Multa scripsit, quorum magna pars intercidit injuria temporum. Exstant ejus adversus haereses libri quinque, in quorum tertio libro grave imprimis atque praeclarum de Romana Ecclesia, deque illius episcoporum successione, divinae traditioni fideli, perpetua, certissima custode, testimonium dixit. Atque ad hanc, dixit, Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles. Martyrio coronatus, migravit in caelum anno salutis ducentesimo secundo.

50. Pour la commémoraison de Notre-Dame du Mont-Carmel (16 juillet) :

a) *Dans le bréviaire*, après l'oraison, on mettra la rubrique suivante : si la commémoraison de Notre-Dame du Mont-Carmel tombe un samedi, on fait l'office de la Sainte Vierge du samedi, mais l'antienne pour le *Benedictus* et l'oraison à toutes les heures sont dites comme ci-dessus ;

b) *Dans le missel*, on mettra la rubrique suivante : si la commémoraison de Notre-Dame du Mont-Carmel tombe un samedi, on peut dire ou bien la messe de la Sainte Vierge du samedi, ou bien la messe propre de la commémoraison de Notre-Dame du Mont-Carmel.

51. A la fête de S. Laurent de Brindisi, confesseur et docteur (21 juillet), on lira la leçon propre suivante :

IIIe LEÇON

Laurentius, Brundusii in Apulia natus, adulescens Ordinem Fratrum Minorum Capuccinorum ingressus, philosophiam ac theologiam penitus didicit, complures autem linguas et antiquas et recentiores calluit. Sacerdos inauguratus, praedicandi munus suscepit, quod per totam fere Italiam aliasque Europae regiones indefessus obivit. Singulari prudentia consiliique dono praeditus, universo Ordini regendo praefectus est, et a Summis Pontificibus saepe adhibitus ad gravissimas obeundas legationes. Atque ejus potissimum opera effectum est, ut principes christiani copias suas consociaverint contra ingruentes Turcarum turmas : quibuscum exercitus christianus in Hungaria congressus, Laurentio praeeunte cum cruce, milites ducesque cohortante, celeberrimam retulit victoriam. Inter tot vero tantaque negotia, religiosi hominis virtutes heroico modo coluit. Quidquid supererat temporis, orationi impendens, vitam interiorem cum externa actuositate mirifice conjuxit. Tandem Olisipione, quo a populo neapolitano orator ad regem Hispaniae missus fuerat, libertatis christianae et justitiae strenuus assertor, quasi in acie occubuit anno millesimo sexcentesimo undevicesimo. Multa reliquit scripta ad fidem catholicam adversus haereses defendendam, et ad sacras Litteras explanandas. Eum Leo Papa decimus tertius in sanctorum numerum retulit, Joannes vero Papa vigesimus tertius universae Ecclesiae Doctorem declaravit.

52. A la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur (6 août), le psaume 88, *Gratias Domini in aeternum cantabo* (*Misericordias Domini in aeternum cantabo*), du 3e nocturne, s'arrête après le verset *Nam Domini est clipeus noster, * et Sancti Israël rex noster* (*Quia Domini est assumptio nostra, * et sancti Israël regis nostri*).

53. A la fête de S. Philippe Benizzi (23 août), on lit la leçon propre suivante :

IIIe LEÇON

Philippus, e nobili Benitiorum familia Florentiae natus, singulari visione a beatissima Virgine in Servorum suorum familiam, nuper institutam, est vocatus.

Primum in Senarii montis antrum concessit, ubi asperam quidem jugi corporis castigatione, sed Christi Domini cruciatuum meditatione, suavem duxit vitam ; deinde per universam fere Europam magnamque Asiae partem sodalicia septem dolorum Dei Matris instituit. Sui Ordinis Generalis invitus renuntiatus, divinae caritatis ardore vehementer accensus, plurimas Italiae urbes concursans, gliscentes in eis civium discordis composuit, multasque ad Romani Pontificis obedientiam revocavit, et perditissimos homines ad poenitentiam perduxit. Denique Tuderti, anno millesimo ducentesimo octogesimo quinto, in Christi Domini e cruce pendentis amplexu, quem suum appellabat librum, sanctissime ex hac vita migravit. Eum Clemens decimus, Pontifex maximus, Sanctorum numero adscripsit.

54. A la fête de Notre-Dame du Rosaire (7 octobre), l'hymne *Caelestis aulae nuntius*, qui était assigné dans le bréviaire aux I[res] vêpres, est mis au début de l'hymne de matines, en supprimant sa conclusion, à moins qu'en quelque endroit on doive dire les I[res] vêpres.

55. La fête de S. Antoine-Marie Claret comportera les parties propres suivantes :

ORAISON

Deus qui beatum Antonium Mariam Confessorem tuum atque Pontificem, apostolicis virtutibus sublimasti, et per eum novas in Ecclesia clericorum ac virginum familias collegisti : concede, quaesumus ; ut ejus dirigentibus monitis ac suffragantibus meritis, animarum salutem quaerere jugiter studeamus. Per Dominum.

III[e] LEÇON

Antonius Maria Claret, Sallentii in Hispania, piis honestisque parentibus natus, adolescens textoriam artem exercuit, sed dein, sacerdotio auctus, primum paroeciale ministerium excoluit, postea vero Romam venit ut a Propagandae Fidei Congregatione ad exteras missiones mitteretur. Sed, Deo disponente, Hispaniam reversus, missionarius apostolicus Catalauniam, et Fortunatas Insulas peragravit. Bonorum librorum scriptor fecundus, Congregationem quoque Filiorum Immaculati Cordis Mariae fundavit. Archiepiscopali sedi Sancti Iacobi in Cuba praefectus, zelantis Pastoris virtutibus mire effulsit ; seminarium restituit, doctrinam et disciplinam clericorum promovit, opera socialia condidit, pro christiana filiarum institutione Sorores Docentes a Maria Immaculata instituit. Matriti demum accersitus, ut Hispaniarum Reginae a confessionibus et in gravissimis ecclesiasticis negotiis a consiliis esset, austeritatis omniumque virtutum eximium praebuit exemplar. In Vaticano Concilio Romani Pontificis infallibilitatem strenue defendit. Devotionem erga Sanctissimum Sacramentum et Cor Mariae Immaculatum ejusque Rosarium mirifice propagavit. Tandem, apud Fontem Frigidum, in Gallia, exsul moritur, anno millesimo octigentesimo septuagesimo. Quem, miraculis clarum, Pius Papa undecimus Beatorum, Pius vero duodecimus Sanctorum fastis adscripsit.

Messe *Sacerdotes tui*, deuxième du commun d'un confesseur pontife, avec l'oraison propre ci-dessus.

56. A matines de la fête de S. Raphaël, archange (24 octobre), on dit les trois leçons du livre de Tobie, qui étaient précédemment assignées au premier nocturne, avec le premier et le second répons correspondants.

57. Au troisième nocturne de la fête du Christ-Roi, la seconde partie du psaume 88 *Si dereliquerint filii ejus* (*Si autem dereliquerint filii ejus*), s'arrête après le verset *Ut luna quae manet in aeternum, * testis in caelo fidelis* (*Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in aeternum, * et testis in caelo fidelis*).

58. Les vêpres des morts, avec leurs complies propres, précédemment assignées au 1[er] novembre, sont transférées à la Commémoration de tous les fidèles défunts ; mais si elles sont en concurrence avec un dimanche, ou une fête de I[re] classe, l'office de la Commémoration de tous les fidèles défunts cesse après none.

Cependant, on peut maintenir les vêpres des défunts après les II[es] vêpres du I[er] novembre, lorsque, par tradition, elles répondent à un besoin de piété des fidèles, ainsi que d'autres exercices pieux qui seraient traditionnels, à titre de témoignages de piété particuliers.

CHAPITRE VI

CHANGEMENTS DANS LE COMMUN DES SAINTS

59. Dans l'hymne *Iste Confessor*, le troisième verset sera toujours *Meruit supremos laudis honores*.

60. *Le commun de la Dédicace de l'église* devra être précédé de la rubrique suivante : La fête de la Dédicace de l'église est une fête du Seigneur.

Le jour même de la Dédicace de l'église, on dit l'office du jour liturgique occurrent jusqu'à none.

Devant les reliques des saints qui doivent être placées dans l'autel de l'église à consacrer, si cela peut se faire commodément, on célèbre la vigile, et l'on chante ou récite matines, avec les trois nocturnes, en l'honneur des saints martyrs dont on honore les reliques. Les fidèles doivent être aussi invités à participer à cette vigile.

Ceux qui sont tenus à l'office divin s'acquittent de leur obligation, à matines, en récitant les nocturnes en l'honneur des saints martyrs au cours de cette vigile.

A partir des vêpres du jour même de la Dédicace, on dit l'office de la Dédicace de l'église, comme office d'une fête de I[re] classe, et on le continue jusqu'à complies du lendemain.

61. L'office votif des défunts, qu'il soit récité avec un seul ou trois nocturnes, commence toujours par l'invitatoire avec son psaume ; et si on le dit pour les défunts en général, on le termine par l'oraison *Fidelium*.

CHAPITRE VII

CHANGEMENTS DANS LES MESSES ET LES ORAISONS VOTIVES « AD DIVERSA »

62. La messe votive « contre les païens » devient « messe pour la défense de l'Eglise » ; la messe « pour la suppression des schismes » devient « messe pour l'unité de l'Eglise ».

63. Dans les oraisons « diverses », l'oraison « pour l'empereur romain » est supprimée et remplacée par la suivante : « *pour les gouvernants* » :

ORAISON

Omnipotens sempiterne Deus, in cujus manu sunt omnium potestates et omnium jura populorum : respice benignus ad eos, qui nos in potestate regunt ; ut ubique terrarum, dextera tua protegente, et religionis integritas, et patriae securitas indesinenter consistat. Per Dominum.

SECRÈTE

Propitiare, Domine, preces et hostias famulorum tuorum, et propter nomen tuum patriae defende rectores ; ut salus servientium tibi principum, pax tuorum possit esse populorum. Per Dominum.

POTSCOMMUNION

Protege, Domine, famulos tuos subsidiis pacis ; et corporis et spiritualibus enutriens alimentis, a cunctis hostibus redde securos. Per Dominum.

CE QUI DOIT ETRE OBSERVE DANS LES CALENDRIERS PARTICULIERS DES L'ANNEE 1961

Déclaration de la sacrée congrégation des Rites (1).

Dans le MOTU PROPRIO *Rubricarum instructum*, du 25 juillet de cette année, S. S. Jean XXIII a établi que « tous ceux que cela regarde devront,

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié dans les *Acta Apostolicae Sedis*, 15 août 1960.

le plus rapidement possible, veiller à conformer les calendriers et les propres, soit diocésains, soit religieux, à l'esprit et à la lettre de la nouvelle rédaction des rubriques et du calendrier » (1). En conséquence, la sacrée congrégation des Rites donnera les instructions convenables au sujet de la révision des calendriers particuliers ainsi que des propres des offices et des messes. Elle estime cependant opportun, en attendant, de dire ce qui, dans les calendriers particuliers, devra être observé dès l'année 1961.

1. Toutes les prescriptions portées sous le titre « Changements à apporter au bréviaire et au missel romains en vertu du nouveau Code des rubriques », devront également être observées dans les calendriers particuliers.

2. Toutes les fêtes particulières que comportent actuellement les calendriers, soit religieux, soit diocésains, sont maintenues pour le moment.

3. Le degré de ces fêtes est indiqué selon les principes donnés dans les numéros 1 à 4 des « Changements ».

4. En ce qui concerne les fêtes propres et leur degré, on s'en tiendra strictement à ce qui est dit dans les n°s 42-46 du nouveau Code des rubriques.

5. En ce qui concerne les fêtes à célébrer par les religieux dans chaque diocèse en union avec le clergé diocésain, on observera les prescriptions données au n° 57 du nouveau Code des rubriques.

6. Les fêtes universelles qui, aux termes des n°s 5 et 8 des « Changements », sont réduites à une commémoraison ou sont supprimées du calendrier, sont pour le moment maintenues dans les calendriers particuliers si elles y figurent comme fêtes doubles de Ire ou de IIe classe.

7. Si les fêtes particulières de IIIe classe n'ont pas de leçon propre dite communément « contractée », on observera ce qui est dit au n° 221 *b* du nouveau Code des rubriques.

8. L'évêque du diocèse fixera le jour où, aux termes des n°s 362, 364 et 449 du nouveau Code des rubriques, on dira, dans la cathédrale et les églises collégiales, la messe anniversaire de l'élection de l'évêque, et, dans toutes les églises du diocèse, l'oraison pour l'évêque.

Fait au Palais de la sacrée congrégation des Rites, le 26 juillet 1960.

GAETANO, card. CICOGNANI, *évêque de Frascati, préfet.*
ENRICO DANTE, *secrétaire.*

INSTRUCTION DE LA SACREE CONGREGATION DES RITES POUR LES EDITEURS DE LIVRES LITURGIQUES

Le même numéro des Acta Apostolicae Sedis (15. 8. 1960) *publie les instructions suivantes données par la sacrée congrégation des Rites aux éditeurs de livres liturgiques « au sujet des bréviaires et missels romains qui seront édités en conformité avec le nouveau Code des rubriques »* (2) :

S. S. le Pape Jean XXIII, dans son Motu proprio *Rubricarum instructum*, du 25 juillet 1960, a prescrit que « des instructions spéciales » soient données par la sacrée congrégation des Rites aux éditeurs de livres liturgiques régulièrement approuvés au sujet des bréviaires et missels romains qui seront édités en conformité avec le nouveau Code des rubriques (3).

Il s'agit en effet de livres donnant l'ordonnancement du culte public de l'Eglise, et par conséquent toutes leurs éditions doivent en tous points — qu'il s'agisse du texte, des rubriques ou des indications pour le chant — concorder parfaitement avec l'exemplaire authentique déclaré « type » par cette sacrée congrégation des Rites.

Répondant à cet ordre suprême, la sacrée congrégation des Rites a décidé :

1. Comme il est dit au n° 4 du Motu proprio précité, les éditeurs de livres liturgiques régulièrement approuvés et admis peuvent préparer de nouvelles éditions du bréviaire et du missel romains, en conformité avec le nouveau Code des rubriques, lequel entrera en vigueur le 1er janvier 1961.

2. *Dans la préparation des éditions du bréviaire romain*, on observera ce qui suit :

a) Le bréviaire romain pourra être édité soit en un seul volume appelé communément *Totum*, soit en deux volumes qui seront intitulés simplement « Tome premier » et « Tome second ». Le tome premier comprendra les parties appelées actuellement *Hiemalis* et *Verna ;* le tome second comprendra les parties *Aestiva* et *Autumnalis*.

b) Il ne sera pas permis d'éditer séparément du bréviaire l'*introduction* du bréviaire romain, c'est-à-dire tout ce qui précède le calendrier, mais cette partie devra être mise en tête du premier volume seulement.

c) Conformément au n° 5 du Motu proprio, le texte du nouveau Code des rubriques concernant le bréviaire, c'est-à-dire *les Rubriques générales* et *les Rubriques générales du bréviaire romain* devront également figurer en tête du bréviaire et il ne sera pas permis d'imprimer le bréviaire sans ce texte ; si le bréviaire est en plusieurs volumes le texte intégral des rubriques devra figurer en tête de chaque volume. Il en est de même du *Calendrier*.

d) Le texte imprimé de *l'Ordinaire de l'office divin*, puisque celui-ci doit être entièrement refait en vertu du nouveau Code des rubriques, sera communiqué directement à chaque éditeur par la sacrée congrégation des Rites ; il devra être inséré intégralement, sans aucun changement ni abréviation, dans chaque volume du bréviaire. Rien n'empêche, cependant, que, pour la commodité des usagers, les éditeurs fassent figurer à nouveau des parties de l'ordinaire dans le psautier ou dans le propre ; ou placent cet ordinaire non en premier mais entre le propre du temps et le propre des saints. Cela s'applique également au psautier en plusieurs volumes.

e) *En ce qui concerne le psautier*, les éditeurs sont libres de continuer à utiliser le texte des psaumes selon la « Vulgate » ou selon la traduction qui a été admise sur l'ordre de Pie XII.

f) *Le texte spécial des rubriques* qui devra être inséré aux endroits voulus dans le psautier et les autres parties du bréviaire, sera communiqué par cette sacrée congrégation à chaque éditeur.

g) Il sera clairement indiqué à partir de quel endroit cesse l'édition type du bréviaire. Les éditeurs peuvent cependant ajouter, après cette partie type, d'autres prières et formules pour l'utilité des usagers du bréviaire, comme cela est la coutume, à condition que le texte en soit dûment approuvé par l'autorité ecclésiastique.

3. *Dans la préparation des éditions du missel romain*, on observera ce qui suit :

a) Tout ce qui a été dit ci-dessus pour la préparation des éditions du bréviaire romain s'applique pleinement à la préparation des nouvelles éditions du missel romain, particulièrement en ce qui concerne le texte des rubriques et le calendrier qui doivent figurer en tête, ainsi que le texte des rubriques spéciales qui doit être donné par cette sacrée congrégation.

b) L'*Ordo* de la messe et le canon peuvent être placés, si cela est opportun, entre le propre du temps et le propre des saints.

c) Il sera également clairement indiqué à partir de quel endroit cesse l'édition type, bien qu'apr

(1) *D. C.*, n° 1334 du 21 août 1960, col. 995. (*N. D. L. R.*)

(2) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin

(3) *D. C.*, n° 1334 du 21 août 1960, col. 994-995. (*N. D. L. R.*)

cette édition type on puisse ajouter d'autres parties pour l'utilité des usagers, à condition, comme ci-dessus, qu'elles soient dûment approuvées par l'autorité ecclésiastique.

4. La dignité du commerce des livres liturgiques exige absolument que tous les éditeurs régulièrement approuvés ne commencent pas la vente des nouvelles éditions avant le temps voulu, dans un esprit de concurrence. C'est pourquoi cette sacrée congrégation ordonne d'une façon stricte que la vente ne commence pas avant le 20 décembre 1960, afin d'éviter toute perturbation fâcheuse.

5. Enfin, *pour cette fois-ci seulement*, cette sacrée congrégation des Rites se réserve le droit exclusif d'examiner et de déclarer conformes au « type » toutes les éditions du bréviaire et du missel romain qui seront faites en conformité avec le nouveau Code des rubriques.

De plus, les éditeurs agréés par le Saint-Siège pour imprimer et publier les éditions liturgiques sont invités à indiquer le plus tôt possible à cette congrégation des Rites leur nom et adresse, en y joignant une attestation de leur licence, afin de pouvoir recevoir à temps de cette même sacrée congrégation tout ce qui est prescrit par le Motu proprio et ces instructions.

Fait au Palais de la sacrée congrégation des Rites, le 26 juillet 1960.

GAÉTANO, card. CICOGNANI, *évêque de Frascati, préfet.*
ENRICO DANTE, *secrétaire.*

Les migrations intérieures et internationales dans le monde actuel

Lettre pontificale à la XXIIIe Semaine sociale des catholiques d'Italie

A l'occasion de la XXXIIIe Semaine sociale des catholiques d'Italie, qui s'est ouverte le 25 septembre à Reggio Calabria, S. Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Père, a fait parvenir la lettre suivante à S. Em. le cardinal Siri, président des Semaines sociales d'Italie (1) *:*

EMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Sa Sainteté a été informée de la XXXIIIe Semaine sociale des catholiques d'Italie, qui consacrera cette année ses travaux aux problèmes concernant « les migrations intérieures et internationales dans le monde actuel », et elle en a parcouru l'intéressant programme avec une particulière satisfaction.

Durant ces journées d'études, lesquelles se dérouleront d'une façon bien opportune et significative sur l'hospitalière et généreuse terre de Calabre, qui connaît bien le phénomène de l'émigration, sera traité un sujet qui, pour de nombreux motifs, retient l'attention du Souverain Pontife. Dès sa première jeunesse, en effet, il fut témoin du phénomène de l'émigration des populations de son diocèse de Bergame, contrée riche de vigoureux travailleurs, mais éprouvée aussi par les problèmes d'une main-d'œuvre surabondante, malgré les actives initiatives locales agricoles et industrielles. Aux côtés de Mgr Radini Tedeschi, il partagea les angoissantes préoccupations de ce digne pasteur pour tant de fils de sa terre natale qui s'éloignaient vers d'autres pays. Et lui-même, à maintes reprises, dans sa mission de représentant du Saint-Siège, s'employa à apporter le réconfort de la charité agissante de l'Eglise à ses fils évacués ou émigrés, et il eut ainsi l'occasion de connaître de près les multiples problèmes déterminés par ces changements de milieu.

Sa Sainteté est donc très favorable à un examen approfondi de ces sujets, dont elle tint à souligner l'importance dès les débuts de son Pontificat : « C'est avec grand plaisir — disait-elle à propos des réfugiés dans sa première encyclique — que Nous considérons et apprécions les efforts faits par diverses nations en cette matière importante, leurs initiatives et accords récents visant à résoudre le plus tôt possible ces graves problèmes. Tout cela, Nous en avons la ferme espérance, non seulement contribuera à élargir et à faciliter l'entrée des émigrants, mais aussi à procurer l'heureuse réunion des parents et des enfants dans un même foyer familial ; cette reconstitution de l'unité de la famille servira évidemment au bien des émigrants eux-mêmes, à leur religion, à leurs bonnes mœurs, à leur bien-être économique, ainsi qu'à l'utilité des nations hospitalières (2). »

Il n'est pas douteux qu'à notre époque les migrations ont pris de très vastes proportions, entre autres causes parce qu'à la suite de la guerre et des bouleversements politiques, de nouveaux et graves problèmes ont surgi, parmi lesquels celui des déportés, des réfugiés politiques, de ceux qui ont dû fuir, ou des nombreux émigrés contraints de retourner dans leur patrie.

Considérant ensuite les migrations dues à des motifs économiques, qui constituent le sujet d'étude de la prochaine Semaine sociale, il faut noter aussi que, à côté des traditionnels courants migrateurs transocéaniques, s'effectuent de plus en plus, de nos jours, des mouvements intérieurs, avec des déplacements de populations d'une région à une autre au sein d'une même nation, et même à l'intérieur d'une même région, en particulier de la campagne vers la ville et des zones montagneuses vers des coteaux abandonnés par d'autres. A cela s'ajoute la prévision de nouveaux déplacements dans le continent européen, par suite

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 25 septembre 1960. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

(2) Encyclique *Ad Petri Cathedram*, *D. C.*, n° 1308 du 19 juillet 1959, col. 919.

de la proclamation du principe de la libre circulation de la main-d'œuvre dans l'ère des institutions internationales européennes, lesquelles, à leur tour, tendent à élargir le rayon de la collaboration à de nouveaux pays de cette même Europe. Tout cela implique non seulement un changement dans les conditions de vie des travailleurs, mais encore de vastes répercussions humaines et spirituelles, que les pasteurs d'âmes ne peuvent ignorer.

Or, en tenant compte du fait que les différentes formes de déplacement migrateur sont en grande partie déterminées par la recherche de travail dans les zones économiquement plus développées, chacun pourra comprendre l'importance de ce que le Souverain Pontife, actuellement régnant, a récemment affirmé dans son message aux travailleurs : « Pour Notre part, Nous ne laisserons passer aucune occasion d'inviter ceux qui ont la responsabilité du pouvoir ou des moyens de production, à faire en sorte que des conditions de vie et de travail toujours meilleures soient garanties, et, spécialement, que le droit à une occupation stable et digne soit assuré à tous (3). »

Le fondement du droit a l'émigration et a l'immigration

Le Saint-Père réaffirme ainsi le fondement du juste droit à l'émigration et à l'immigration, tant de fois proclamé par les Souverains Pontifes. Celui-ci repose non seulement sur le droit de trouver une occupation et d'obtenir des garanties suffisantes en vue du perfectionnement de la personne et du développement de la vie familiale, mais aussi « ... sur la nature de la terre elle-même, habitée par les hommes », ainsi qu'il est déclaré dans la Constitution apostolique *Exsul Familia :* « En effet — poursuit le même document, empruntant les paroles de la lettre de Pie XII à l'épiscopat américain, en date du 24 décembre 1948, — le Créateur de l'univers a créé toutes choses en premier lieu pour l'utilité de tous ; c'est pourquoi la domination de chaque nation, bien qu'elle doive être respectée, ne peut être exagérée au point que, si un endroit quelconque de la terre offre la possibilité de faire vivre un grand nombre d'hommes, on n'en interdira pas, pour des motifs insuffisants et pour des causes non justifiées, l'accès à des étrangers nécessiteux et honnêtes, sauf s'il existe des motifs d'utilité publique, à peser avec le plus grand scrupule (4). »

Le principe de la solidarité

En outre, il s'agit de donner une application concrète — aussi bien dans chaque pays que dans les rapports internationaux — à ce principe de solidarité entre des populations de niveaux de vie différents, que le Souverain Pontife régnant a rappelé dans son discours à la F. A. O. en déclarant : « Nous sommes tous solidairement responsables des populations sous-alimentées... Il faut éduquer les consciences au sens de responsabilité qui pèse sur tous et sur chacun, spécialement sur les plus favorisés (5). »

Il est clair, cependant, que le principe de solidarité, si hautement proclamé, demande sur le plan pratique à être réalisé en harmonie avec les conditions particulières du développement économique actuel dans les différents pays. C'est-à-dire qu'il faudra utiliser les connaissances statistiques, économiques et sociologiques permettant de répondre aux exigences actuelles et d'assurer les meilleurs avantages en évitant les déséquilibres qui — l'expérience l'a montré — lèsent profondément les aspects essentiels de la dignité humaine et de la vie morale et religieuse. C'est dans ce sens que répond aussi aux exigences de la conscience chrétienne la nécessité de favoriser les développements économiques susceptibles d'assurer un meilleur équilibre entre, d'une part, l'accroissement de la population et, d'autre part les biens disponibles et les possibilités de travail correspondant à cette population.

La formation professionnelle et générale

Mais il y a d'autres problèmes qui regardent plus directement la mission éducative de l'Eglise. Avant tout, ceux qui concernent la préparation adéquate des personnes obligées de se déplacer pour des nécessités de travail soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Les migrations, en effet, s'effectuant de plus en plus d'après les offres d'emploi effectives, il est clair que la préparation professionnelle revêt une importance particulière. En réalité, de nombreux inconvénients, découlant de la nouvelle situation affrontée par l'émigrant, pourraient être évités si une qualification effective réalisée suivant les récents développements de la technique lui permettait de s'affirmer avec plus de sécurité et de dignité. D'autre part ainsi que l'enseigne l'expérience, les valeurs spirituelles elles-mêmes d'une vie s'inspirant de principes chrétiens pourront être mieux appréciées si l'émigrant joint à une solide formation morale et religieuse une compétence effective dans le domaine professionnel.

Il ne faut pas non plus négliger la formation générale qui, en élevant le niveau culturel rend capable de comprendre des usages et des mœurs différents et d'en apprécier les aspects positifs.

La formation religieuse

En ce qui concerne la formation religieuse en vue de ces déplacements, les caractéristiques du nouveau milieu, non seulement économique, mais surtout culturel, spirituel et religieux, font surgir de graves difficultés pour garantir la continuité d'une morale et d'une religion solides et cohérentes en un moment où vient à manquer le soutien de la tradition et de l'atmosphère natale. C'est pourquoi la préparation religieuse devra toujours davantage faire appel aux convictions personnelles et à la fidélité aux pratiques religieuses, plutôt qu'au facteur traditionnel, et elle

---

(3) Discours du 1er mai 1960. *D. C.*, n° 1329 du 5 juin 1960, col. 647.

(4) *D. C.*, n° 1145 du 19 avril 1953, col. 474.

(5) Discours à la F. A. O., 4 mai 1960. *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 736.

requerra une éducation particulière pour la défense des personnes plus exposées, tels les jeunes gens et les femmes.

L'insertion dans le nouveau milieu de vie

Outre cette préparation adéquate, d'autres problèmes non moins importants sont créés par la nécessité, pour l'émigrant, de s'adapter à son nouveau milieu. Cette nécessité est d'autant plus grande que les migrations tendent de plus en plus à fixer les travailleurs là où leur est garanti un emploi stable et un revenu suffisant pour assurer leur existence personnelle et celle de leur famille. Ce qui entraîne la légitime tendance à participer toujours plus activement à la vie du nouvel endroit où ils se sont installés. C'est pourquoi l'attitude psychologique de celui qui se déplace est changée, en ce sens que sa confiance et sa moralité se nourrissent non plus surtout de la pensée du retour au pays d'origine, mais plutôt du désir de cette insertion effective. A cet effet, l'émigrant, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, doit faire l'effort de vaincre la tentation d'un isolement qui l'empêcherait de reconnaître les valeurs existant dans le lieu qui l'accueille. Il doit, au contraire, accepter les caractéristiques particulières du nouveau pays, en s'efforçant, en outre, de contribuer par ses convictions et par son comportement au développement bien ordonné de la vie de tous.

Naturellement, ce changement comporte une attitude de cordial accueil et de compréhension de la part de ceux qui résident déjà dans ce lieu, sans prétentions égoïstes ou méfiances injustifiées, mais dans la reconnaissance explicite d'une égalité de dignité et de droits fondamentaux de la personne humaine.

L'intégration dans la communauté paroissiale

Sur le plan religieux en particulier, l'intégration du nouvel arrivé dans la communauté paroissiale revêt une importance particulière. Les formes extraordinaires d'assistance, sur le plan moral et religieux, doivent elles aussi être conçues précisément comme une phase transitoire, afin de favoriser cette pleine participation à la communauté des fidèles dans la charité et dans la compréhension réciproque. Dans ce sens, la rencontre dans l'action liturgique acquerra une grande valeur si l'émigré a été précédemment éduqué à connaître et à vivre les authentiques valeurs de la vie religieuse, individuelle ou communautaire.

Comme on le voit, il se dessine de nouveaux aspects de la pastorale moderne et des activités des associations d'apostolat dans les régions sujettes à un profond et continuel déplacement de groupes humains. Par conséquent, c'est une nécessité, qui se fait toujours plus urgente, que de tenir une documentation bien à jour sur la situation réelle de la population des diocèses et des paroisses, afin d'en connaître les caractéristiques effectives et de préciser les formes adéquates d'assistance spirituelle, soit à la population nouvellement installée de façon stable, soit aux travailleurs saisonniers et passagers.

C'est donc un vaste champ de recherches et d'initiatives qui s'ouvre à cette très noble assemblée de savants sérieux et spécialisés. Sous la direction éclairée de Votre Eminence Révérendissime, ils ne manqueront certainement pas d'apporter une puissante contribution non seulement à un examen plus actuel des phénomènes migratoires, mais encore et surtout à une affirmation et à une défense plus efficaces des valeurs humaines et religieuses.

Le Saint-Père s'en réjouit vivement et, en même temps qu'il formule les meilleurs vœux pour l'heureux succès de la XXXIII[e] Semaine sociale, il envoie de tout cœur à Votre Eminence, aux membres du Comité permanent, aux conférenciers, à tous les participants le réconfort de sa Bénédiction apostolique.

Je suis heureux et honoré de profiter de la circonstance présente pour vous baiser très humblement la main et de me redire, dans un sentiment de profonde vénération, de Votre Eminence Révérendissime le très humble et très dévoué serviteur.

D. card. Tardini.

— *René Bazin (1853-1932). Un témoin de l'Eglise*, par Louis-Antoine. Un vol. in-8° couronne 11 × 19 cm, de 208 pages, avec quatre illustrations hors texte. Prix : 7,80 NF, plus t. l. c. P. Lethielleux, éditeur, Paris.

Au titre de la couverture ci-dessus, nous préférons le titre intérieur : « Un témoin de l'Eglise : René Bazin, ses conflits, d'après ses carnets inédits », car c'est bien cela que nous livre l'auteur. Le conflit, c'est celui de l'esprit et du cœur, quand il faut choisir entre monarchie et république, classicisme et romantisme, art et religion, capitalisme et socialisme ; entre la tradition et la vie tout court. Claudel écrivait à l'auteur : « René Bazin était un beau caractère et un excellent écrivain envers qui on a été injuste. Ses livres sont pleins de descriptions ravissantes et de notations d'une sensibilité exquise. Vous faites bien de le rappeler au souvenir de tous ceux qui aiment le beau français. » On ne saurait mieux dire.

— *Histoire du Salut*, initiation biblique, par l'abbé Dheilly, professeur à l'Institut catholique de Paris. Un volume de 302 pages sous couverture cartonnée en couleur. Prix : 5 NF. Les Editions de l'Ecole, Paris.

Les nombreuses illustrations, les cartes ajouteront encore à l'attrait de ces leçons d'histoire sainte qui culmine avec la présentation de Jésus, car l'Homme-Dieu a été, dans le plan providentiel, comme l'aboutissant de cette millénaire préparation à la foi du mystère de Jésus. Ceux à qui ces pages sont destinées, les parcoureront avec plaisir, les gravures où revit l'art des plus anciennes civilisations les aidant à garder des traits précis de cette histoire sainte dont nous vivons encore.

— *La vie aux pays bibliques au temps des patriarches*, par A. Renou et L. Renou. Préface par C. Spicq, O. P. — Un vol. de 190 pages. Prix : 7,50 NF. Les Editions de l'Ecole, Paris.

Les auteurs ont tenté une évocation concrète et détaillée de la vie de Jacob, comme les titres de chapitres le laissent voir : la demande en mariage ; la tente de Sara ; nomade et sédentaire, etc. Une quarantaine de photogravures illustrent le texte et elles ont bien été choisies dans ce but : les auteurs ont donc voulu faire revivre l'existence des patriarches telle que la virent les sites palestiniens ; sans toutefois laisser ignorer aux lecteurs le mystère de la promesse dont ils étaient les détenteurs. C'est pour le jeune âge une bonne initiation biblique. Il s'en dégage une leçon, comme le rappelle le R. P. Spicq, O. P., dans sa préface, « C'est la foi en Dieu et en sa Providence qui assure les succès durables... et finalement le bonheur. »

L'intégration des immigrants catholiques

Lettre pontificale au IVe Congrès international des migrations catholiques (Ottawa, 21-26 août 1960) (1)

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA
N° 40035

Du Vatican, le 7 juillet 1960.

EMINENTISSIME SEIGNEUR (2),

Le Souverain Pontife a appris avec un paternel intérêt que le IVe Congrès international des migrations catholiques se tiendrait à Ottawa, du 21 au 26 août, et c'est bien volontiers qu'il a accédé au désir du Comité préparatoire implorant sa Bénédiction sur les sessions du Congrès.

C'est, pour Sa Sainteté, une consolation de penser à tant de milliers d'émigrants assistés spirituellement et matériellement, à travers le monde, par des organisations catholiques qui travaillent, le plus souvent, en étroite harmonie avec la Commission internationale catholique pour les migrations.

Le Saint-Père n'ignore pas, en effet, combien les trois premiers Congrès internationaux des migrations catholiques ont permis à l'opinion mondiale de prendre une plus vive conscience des problèmes relatifs aux mouvements de population et ont facilité une meilleure collaboration entre les organismes chargés de résoudre ces difficultés. Aussi m'a-t-il chargé d'exprimer ses chaleureuses félicitations pour une activité pleine de persévérance et de dévouement.

S'adressant naguère aux participants de la XIIe Session du Comité intergouvernemental des migrations européennes, S. S. Jean XXIII déclarait : « Plus qu'à toute autre époque, les vicissitudes politiques et économiques sont, de nos jours, une source permanente de nombreux mouvements de population, qui ne vont pas sans poser de très délicats problèmes. » (*Osservatore Romano,* 8 mai 1960.) (3) C'est pourquoi le prochain Congrès, en prenant comme thèse d'étude : « L'intégration des immigrants catholiques », a fait un choix opportun qui répond à une nécessité présente.

Déjà convaincu de l'importance capitale d'une intégration religieuse pour aider le catholique à conserver, dans sa patrie d'adoption, une foi forte, le Pape Pie XII, de vénérée mémoire, promulgua, le 1er août 1952, la Constitution apostolique *Exsul Familia,* qui assurerait à chaque immigrant une aide spirituelle essentielle (4). Et, à l'occasion du 5e anniversaire de cette promulgation, le même Pontife, non seulement insista de nouveau sur l'intégration religieuse, mais il souligna la nécessité de la préparation et de la formation de l'émigrant. Prenant la parole devant les participants du premier Rassemblement national des délégués diocésains pour l'émigration, il déclarait en effet : « La préparation spirituelle et technique de l'émigrant est certainement un précieux service que l'Eglise, par votre intermédiaire, rend à ses fils. Instruire les émigrants de la langue, de l'organisation et des usages des pays où ils iront, leur aplanir la route et les suivre, c'est là non seulement une œuvre de charité délicate, mais un moyen pour unir, par le lien indestructible de l'affection, les fils à leur Mère, l'Eglise... Et si l'émigré, déjà avant son départ, a senti battre pour lui le cœur maternel de l'Eglise, il saura reconnaître partout son visage et il ne s'écartera pas des genoux de celle qui l'a protégé aux jours de tristesse. » (*Disc. e radiomess. di Pio XII,* vol. XIX, p. 320 *sq.*) (5)

Au surplus, dans une allocution adressée le 6 août 1952 aux missionnaires pour les émigrants et aumôniers de bord, le Pape Pie XII précisait la manière dont il fallait réaliser l'intégration religieuse : « Faites comprendre... aux immigrés que votre assistance est une assistance spirituelle extraordinaire, qui doit leur offrir la possibilité de se confesser dans leur langue maternelle quand ce n'est pas possible auprès du clergé local, mais qu'en même temps ils doivent fréquenter les offices divins les dimanches et les jours de fête, au milieu des fidèles du nouveau pays. Encouragez-les à s'accoutumer à la vie religieuse du lieu et surtout à entrer en contact avec les organisations catholiques, spécialement celles qui s'occupent des travailleurs et des jeunes. » (*Disc. e radiomess. di Pio XII,* vol. XIV, p. 265.)

Or, deux grands facteurs interviennent dans cette intégration : la famille et les capacités professionnelles. C'est ce qu'affirmait S. S. Jean XXIII, dans le discours déjà cité, lors de la XIIe Session du Comité intergouvernemental des migrations européennes : « Ces mouvements entraînent notamment, vous le savez mieux que personne, des séparations parfois bien douloureuses. Aussi, toute tentative pour renouer les liens brisés mérite-t-elle d'être hautement encouragée. Et, sous ce rapport, votre organisation s'est acquis bien des mérites en développant, par son programme de réunion de familles, un aspect essentiel de l'intégration morale de l'émigrant dans son pays d'adoption.

Nous n'ignorons certes pas les difficultés que soulève, pour les gouvernements, une question aux aspects si multiples, mais il est bien certain, par ailleurs, qu'en favorisant, comme vous vous y employez, la reconstitution du noyau familial, on facilite par là même l'insertion de l'émigrant dans la vie du pays

(1) Texte original français. Les notes sont de notre rédaction.
(2) S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.
(3) *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 737.
(4) *D. C.*, n° 1145 du 19 avril 1953, col. 457.
(5) *D. C.*, n° 1258 du 18 août 1957, col. 1034.

hospitalier. Tant qu'il n'est qu'un isolé, séparé des siens, il fait figure de déraciné : entouré de sa femme et de ses enfants, il apporte au contraire un élément positif à la vie sociale.

Non moins dignes aussi d'être soutenues et encouragées sont vos initiatives pour assurer aux émigrants la formation professionnelle normalement indispensable pour l'heureux succès de leur déplacement. La formation professionnelle, en effet, si elle permet une meilleure adaptation de l'émigrant aux conditions de la production économique, rend possible surtout un heureux épanouissement de sa personnalité, dans la pleine sauvegarde de sa dignité. » (*Osservatore Romano*, 8 mai 1960.) (6)

Dans la confiance que les travaux du IVe Congrès international des migrations catholiques contribueront efficacement à une meilleure connaissance des problèmes concernant l'intégration des immigrants catholiques et apporteront une solution à beaucoup d'entre eux, le Saint-Père invoque volontiers sur les diverses délibérations une large effusion des divines lumières, en gage desquelles il accorde de grand cœur à Votre Eminence, ainsi qu'à tous les participants du Congrès, une particulière et paternelle Bénédiction apostolique.

Heureux de transmettre à Votre Eminence ce précieux message, je la prie de daigner agréer l'expression des sentiments de vénération avec lesquels, en baisant vos mains, je me redis, de Votre Eminence Révérendissime, le très humble, très dévoué et très obéissant serviteur en Notre-Seigneur.

D. card. TARDINI.

(6) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 737.

Dernières directives du Saint-Siège en matière d'émigration

Conférence donnée par S. Exc. Mgr Ferretto, archevêque de Sardique et assesseur à la sacrée Congrégation consistoriale, au IVe Congrès international des migrations (Ottawa, 21-26. 8. 1960) (1)

INTRODUCTION

1. — Je lisais, dans le bulletin de la *Giunta Catolica italiana* (an X, n° 5, mai 1960), l'article par lequel M. Thaddée Stark, chef du Centre d'information de la C. I. C. M. (Commission internationale catholique pour les migrations), illustrait l'annonce de ce IVe Congrès international catholique des migrations en rappelant les Congrès précédents et en donnant à l'avance quelques informations au sujet de nos présents travaux.

J'ai été frappé entre autres par cette belle affirmation, qui a le caractère d'une pose de pierre fondamentale assurant la stabilité de tout l'édifice : « Comme base initiale, nous nous servirons des enseignements pontificaux sur l'intégration des immigrants catholiques, non seulement des principes socio-philosophiques de l'intégration, mais aussi de la préparation des émigrants aux pays de départ. »

Et comment en serait-il autrement dans un Congrès qui est honoré du titre de « catholique » et qui traite de « migration », un thème qui a toujours retenu l'attention de l'Eglise, comme le montre si bien, malgré sa brièveté inévitable, la synthèse historique contenue dans la première partie (narrative) de la Constitution apostolique « *Exsul Familia* ».

2. — Le même Souverain Pontife, Pie XII, a déclaré que « l'Eglise se considère hautement obligée de s'intéresser à la tâche des migrations » et a précisé les causes de cette obligation :

« C'est qu'il s'agit de remédier à d'immenses nécessités : le manque d'espace et le manque de moyens d'existence, la misère des réfugiés et des refoulés, d'autant plus que (ces détresses) atteignent en très grande partie ses propres enfants. »

3. — Mais même s'il n'y avait pas cette déclaration explicite, il ne serait pas difficile de comprendre que l'Eglise ne peut pas ne pas s'intéresser à l'émigration, puisque sa tâche est aussi celle de maintenir l'équilibre vital de l'existence humaine et de veiller sur l'échelle des valeurs, afin que les facteurs matériels, y compris le progrès, restent subordonnés aux éléments spirituels.

Les conquêtes de la science et de la technique doivent servir à l'homme sans mettre en danger les relations qui sont le tissu de la vie humaine : la famille, la propriété, la profession, la communauté, l'Etat.

L'Eglise ne peut pas, en matière d'émigration, se retirer inactive à l'ombre des autels ; le faire serait abandonner « sa mission divinement providentielle de former l'homme complet et par là de collaborer inlassablement à l'établissement de bases solides pour la société ». « Une telle mission est en elle-même essentielle », affirme Pie XII, et il ajoute que c'est une « âpre tâche » que celle de « donner aux fondements de la société humaine forme et figure durables, au-dessus de toutes les diversités, au-delà des limites de l'espace et du temps ».

4. — Que dire de la doctrine exposée si clairement par les Souverains Pontifes et, en ce qui concerne Pie XII, en outre avec une telle abondance ? Je ne crois pas avoir tort d'affirmer qu'aucun des vingt volumes épais qui contiennent les admirables discours et messages radiodiffusés de ce grand Pontife ne peut être laissé de côté par quiconque voudrait sérieusement étudier, comprendre et résoudre à la lumière des principes immortels dont l'Eglise est dépositaire, ce phénomène de l'émigration qui concerne aujourd'hui des millions d'hommes.

Ainsi donc, comment ne pas considérer comme étant d'une actualité continue et vivante les appels adressés par Pie XII aux autorités religieuses et civiles à tous les échelons et reflétant le légitime souci de l'Eglise pour les émigrants de toutes sortes, qu'ils soient exilés ou réfugiés ?

Si le temps l'avait permis, j'aurais bien aimé vous lire l'un ou l'autre de ces documents ; je signale toutefois en particulier l'appel fait par

(1) Traduction du texte original, qui nous a été aimablement communiquée par la Direction nationale française des œuvres catholiques pour l'émigration, 181, rue de la Pompe, Paris, XVIe. Les notes sont de notre rédaction.

Pie XII dans son encyclique *Redemptoris nostri*, en faveur des réfugiés arabes de Palestine (le 15 avril 1949) (2).

5. — Ce souci, cette sollicitude est passée en legs de Pie XII à Jean XXIII ; ce dernier en souligne toute la portée dans son admirable message à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié, radiodiffusé le 28 juin 1959 (3).

6. — Le but de ce présent rapport est de reprendre l'enseignement de l'Eglise en matière d'émigration, directement puisé à la source des documents pontificaux.

Il sera ensuite facile à tous d'en extraire les principes de base qui pourront aider à résoudre différents problèmes, y compris celui de l'intégration.

Le thème est évidemment très vaste et j'ai dû inclure, afin d'être quelque peu complet, des points qui, de prime abord, ne semblent avoir que des rapports limités ou indirects avec l'objet de l'étude ; si cependant on y regarde de plus près, on verra que ce sont des aides précieuses pour éclairer la vue d'ensemble de la doctrine et qu'il s'agit des principes fondamentaux sur lesquels l'Eglise s'appuie pour résoudre les problèmes innombrables de l'émigration. J'en cite un exemple : pour bien comprendre la satisfaction exprimée par le Saint-Père, Jean XXIII, à la vue des efforts faits par certains pays pour faciliter l'émigration et pour résoudre les problèmes des émigrants (tel que le grave problème des séparations au sein d'une même famille), il faut se rappeler quels sont les liens qui doivent unir tous les peuples du monde et quels sont les devoirs de l'Etat envers ses citoyens ; il faut se rappeler que l'homme, dans son entité familiale, a le droit de chercher n'importe où, c'est-à-dire dans son pays ou à l'étranger, un travail et les moyens de vivre, etc.

7. — En cherchant quelle serait la méthode à suivre pour traiter d'une si riche matière, il m'a semblé que toutes nos considérations devaient s'arrêter en premier lieu sur l'homme, le sujet de l'émigration.

C'est lui, l'*homo migrans*, « *exsul* » dans le sens étymologique du terme, loin du sol natal et à la recherche d'un nouveau sol-patrie, qui est l'objet primaire de notre étude.

C'est donc l'*homo migrans* qui va être attentivement examiné et analysé eu égard à sa nature, à sa dignité personnelle, à ses droits comme individu, comme membre de la famille, à ses relations avec les autres hommes (selon les races et les nationalités) et avec l'autorité légitime, à sa position quant aux biens de ce monde, etc.

Doit-il être séparé des autres hommes et perdre ses droits naturels parce qu'il est sorti des frontières de son pays ?

Et s'il ne doit pas être rejeté par ses semblables, quelle est la place qui lui revient dans la plus vaste société humaine ? Et quels sont les devoirs de la société humaine envers l'*homo migrans ?*

C'est pour cela qu'il est nécessaire de faire valoir avant tout le principe fondamental que tous les hommes sont frères et constituent une seule et grande famille humaine. C'est là le premier point et la première partie du présent exposé : « L'humanité est une seule famille. »

La seconde partie est consacrée à l'étude des textes pontificaux qui traitent de la dignité personnelle de l'homme et du respect, ou plutôt de la protection due par l'Etat à ses droits naturels, comme individu et comme membre d'une famille, y compris ceux qui concernent l'usage des biens terrestres et le mouvement physique pour obtenir ces derniers.

La troisième et dernière partie traite de l'Eglise et les migrations en particulier.

8. — Je tiens à préciser que vu le thème général du Congrès, il s'agit, dans cette dernière partie, de l'émigration définitive, qui a pour but le transfert stable d'un pays à l'autre ou, mieux encore, qui résulte de l'intention du migrant de s'intégrer dans le pays d'accueil. Tout ce qui concerne l'émigration provisoire ou saisonnière en est donc exclu, sauf incidemment ou par application des principes généraux.

Il est à noter, en outre, que les enseignements pontificaux que j'ai étudiés sont contenus pour la plupart dans la Constitution apostolique *Exsul Familia*, et spécialement dans les très nombreux documents qui y sont rapportés.

Mais comme la lumineuse doctrine du Pontife romain ne s'est pas arrêtée à l'année 1952 — date de la promulgation de *Exsul Familia* — l'étude devra, pour être complète, s'étendre aux documents ultérieurs à cette date, y compris les plus récents, comme par exemple celui du 1er juillet 1960, qui comporte les vœux du Saint-Père, Jean XXIII, pour la « Campagne contre la faim ».

PREMIERE PARTIE

L'humanité forme une seule famille

9. — Les principes fondamentaux sur lesquels se base la loi réglant les relations humaines, sont

a) L'origine commune,

b) L'égalité de la nature raisonnable de tous les hommes, quel que soit le peuple auquel ils appartiennent,

c) Le sacrifice accompli par le Fils de Dieu pour la rédemption de tous les hommes.

De ces principes découle la loi universelle de la solidarité humaine et de la charité : l'oublier serait rendre précaire et incertaine la coexistence non seulement des individus, mais aussi des peuples.

Ces principes fondamentaux ont été exposés par Pie XII, qui les puisa directement dans l'Ecriture sainte : la Genèse et les Epîtres de saint Paul.

10. — De ces vérités révélées, il résulte que l'humanité constitue *de facto* et *de jure* une seule famille.

Quelle est alors la position de l'individu dans cette unique et immense famille ? Voici la réponse de l'Eglise :

« A la lumière de cette unité de droit et de fait de l'humanité entière, les individus ne nous apparaissent pas détachés les uns des autres comme des grains de sable, mais bien unis par des relations mutuelles, organiques et harmonieuses, qui varient comme varient les temps selon les destinées et les impulsions naturelles et surnaturelles.

11. — Que faut-il donc dire des différences qui existent d'un peuple à l'autre et d'une race à l'autre ? Cette diversité, qui est parfois remarquable même extérieurement, ne brise-t-elle pas l'unité du genre humain ?

« Les peuples », nous répond Pie XII, « qui évoluent et se différencient les uns des autres selon les conditions de vie et de culture, ne sont pas destinés à détruire l'unité du genre humain, mais à l'enrichir et l'embellir par l'apport de leurs dons particuliers et par cet échange réciproque de biens qui ne peut être efficace, voire même possible, que lorsqu'un amour mutuel et une charité vivement ressentie unissent tous ceux qui sont fils d'un même Père et ont été rachetés par un même sang divin. »

12. — L'éloge que faisait Pie XII du peuple argentin — le 6 mars 1948, à l'occasion de la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur — où il relevait que ce peuple avait été parmi les premiers à abolir l'esclavage au début du XIXe siècle et avait déjà alors fait preuve des sentiments d'humanité sincère qui le caractérisent, est une des plus fortes confirmations de l'œuvre de l'Eglise pour faire reconnaître universellement les principes qu'elle proclame et défend.

---

(2) *D. C.*, n° 1043 du 22 mai 1949, col. 641.
(3) *D. C.*, n° 1308 du 19 juillet 1959, col. 925.

13. — Ce que le Pape disait le 29 mai 1952 aux participants du IXe Congrès international des industries agricoles est aussi d'un intérêt particulier :

« La loi de l'effort, que Dieu a imposé à l'humanité pour qu'elle s'élève vers lui et domine toujours plus la matière, nous permet de mieux voir la solidarité étroite qui unit tous les hommes et les fait dépendre les uns des autres à un tel point que la vie matérielle de chacun de nous est un peu l'œuvre de tous. »

Comprendre cela est un fruit spirituel qui nous aide à comprendre dans toutes les choses le plan mystérieux et plein de sagesse de la divine Providence.

14. — Le juste et légitime amour qui nous lie à la patrie ne doit pas non plus faire oublier ces hauts principes de solidarité et de charité universelles : « Même le divin Maître a donné l'exemple de cette prédilection pour sa terre natale et pour sa patrie, en pleurant sur les ruines futures de la Ville sainte. Mais l'amour de la patrie, pour juste et légitime qu'il soit, ne doit pas faire oublier le caractère universel de la charité chrétienne qui nous montre les autres peuples et leur prospérité dans la lumière réconciliatrice de l'amour. »

15. — Le Saint-Père, Jean XXIII, a voulu réaffirmer cette doctrine lorsqu'il donna son auguste appui à la campagne mondiale contre la faim, lancée par la F. A. O.

« Il faut éveiller les consciences au sens de la responsabilité qui pèse sur tous et sur chacun, spécialement sur les plus favorisés (4). »

16. — *L'Eglise et les caractères particuliers, les tendances, les usages et coutumes de chaque peuple.*

L'Eglise n'y met pas obstacle ; au contraire, elle les favorise, pourvu que ces usages ne soient pas contraires à la loi de la solidarité humaine et de la charité ou qu'ils ne soient pas liés à des erreurs d'ordre religieux.

Il peut aussi être utile, en vue de l'intégration, de connaître de plus près la pensée de l'Eglise concernant les caractères particuliers des peuples aussi bien que les coutumes régionales ou locales.

L'Eglise veut les reconnaître et les conserver, car ils constituent en effet un ensemble de valeurs hautement spirituelles et font la renommée des peuples, que ce soit sur le plan militaire, littéraire, scientifique, artistique ou autres. Ce sont, en outre, les grâces spécifiques faites par Dieu à ces peuples : grâces de salut, de sanctification, d'apostolat.

Cela peut être déduit des paroles que Pie XII a adressées le 23 mars 1958 à quelques Italiens venus de la région des Marches (5).

17. — Un des fruits amers du mépris de la loi universelle de la solidarité humaine et de la charité a été l'intolérance envers les Juifs.

Pie XII s'était entretenu avec quelques réfugiés juifs venus au Vatican le 29 novembre 1945 : il souligna justement que les abîmes de haine et de discorde entre les peuples et les races avaient été créés par des doctrines opposées à celles que proclament les grands principes de la fraternité et de l'humanité véritables, et il avait affirmé encore une fois que l'Eglise catholique et ses vrais adhérents, emplis de cet amour qui se nourrit de la foi profonde dans le Père des cieux, surmontent toutes les limites étroites et arbitraires qu'ont pu créer l'égoïsme humain et les passions racistes (6).

---

(4) *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 736.
(5) *D. C.*, n° 1275 du 13 avril 1958, col. 454.
(6) *D. C.*, n° 1025 du 12 septembre 1948, col. 1183.

DEUXIEME PARTIE

L'autorité civile et la personne humaine

18. — La négation du principe fondamental que le pouvoir humain dérive du droit divin est très nuisible au bien-être des nations et à la prospérité de la grande famille humaine dont font partie tous les peuples.

Le résultat d'une telle négation est que ce même droit humain perd toute force morale sur l'âme des hommes.

L'autorité civile ne peut pas négliger les normes universelles établies par le Créateur et qu'on peut résumer comme suit :

— En ce qui concerne l'individu, la personne humaine : c'est la tâche la plus noble de l'Etat d'aider celui-ci à atteindre dans cette vie la perfection physique, intellectuelle et morale et à poursuivre sa fin surnaturelle.

— En ce qui concerne la nation : c'est à l'Etat de mener et de diriger pour le bien commun les entreprises et les travaux privés, leur donnant son appui et les contrôlant ou les encourageant selon le besoin ; mais non pas sous l'autorité arbitraire d'un seul homme, ni dans le seul but d'augmenter le bien-être du pays, mais en ayant toujours présente à l'esprit la nécessité de pourvoir à la perfection naturelle de l'homme, car c'est pour être l'instrument de cette fin et pour la défendre que Dieu a créé l'Etat.

19. — Cette doctrine a été énoncée par Pie XII à plusieurs occasions. J'en cite quelques-unes :

Le 8 juillet 1945, en parlant au directeur général de l'U. N. R. R. A., le Saint-Père soulignait les suites funestes de l'erreur qui donne à l'Etat un pouvoir illimité et ne laisse à l'individu que les droits et les privilèges que l'Etat trouve bon de lui conférer.

Cette très grave erreur est directement opposée au concept chrétien, noble et ennoblissant, selon lequel l'homme a certains droits qu'il a reçus de Dieu et que l'Etat est tenu de défendre et de ne pas violer.

C'est de Pie XII aussi que vient cet avertissement sévère : nul Etat ne peut oser enfreindre sans mettre en péril sa propre existence les droits inaliénables de Dieu sur la personne humaine, droits plus anciens que ceux de l'Etat.

Le premier de ces droits est la liberté de pratiquer la religion fondée sur la foi en Dieu et sur la Révélation.

La noble tâche des législateurs à toutes les époques est d'assurer que ces droits ne soient pas étouffés, mais bien plutôt protégés, défendus et tenus en honneur par tous les peuples.

« La personne humaine est inviolable, ses droits sont inaliénables » : il appartient à l'Eglise de prononcer cette sentence solennelle devant les membres les plus faibles de la famille humaine ; à elle de se pencher comme le bon Samaritain sur les plaies de l'humanité ; à elle de leur redire que leurs droits humains ne sont pas amoindris par le fait de leur misère qui les poursuit.

20. — Quelle est la réponse de l'Eglise au monde populeux de la misère ? Au chômeur, peu résigné au sort immérité de se croire un être inutile ? Au peuple incapable de s'affranchir du désœuvrement massif qui le fait dépérir ?

Les forces sociales doivent être dirigées de façon à créer et à développer les relations humaines, afin d'obtenir la pleine solidarité réciproque des hommes et des peuples, qui est la fonction propre de ces relations. C'est par ce seul moyen qu'elles pourront fournir un apport puissant au soulagement des détresses que nous déplorons. C'est en vain que la société qui méconnaît de prime abord la personne humaine promet des solutions basées sur le plein emploi et sur l'exploitation plus intense des progrès techniques dont découle — c'est un cercle vicieux ! — l'augmentation du niveau de vie.

Ce sont des promesses vaines fondées sur l'erreur. L'erreur consiste à considérer le niveau de vie et le plein emploi de la main-d'œuvre comme des facteurs purement quantitatifs et non pas comme ce qu'ils doivent être : des valeurs humaines dans le sens propre du terme.

« Celui donc qui veut porter secours aux besoins des individus et des peuples, affirme Pie XII, ne peut attendre le salut d'un système impersonnel d'hommes et de choses, même fortement développé sous l'aspect technique. Tout plan ou programme doivent s'inspirer du principe que l'homme, en tant que sujet, gardien et promoteur des valeurs humaines, est au-dessus des choses et au-dessus des applications du progrès technique et qu'il est nécessaire avant tout de préserver d'une « dépersonnalisation » malsaine les formes fondamentales de l'ordre social et de les utiliser pour créer et développer les relations humaines. Quand les forces sociales seront ordonnées à ce but, non seulement elles s'acquitteront de leur fonction naturelle, mais elles apporteront une contribution importante au soulagement des détresses présentes, puisque leur tâche est de favoriser la pleine solidarité des hommes et des peuples. » (Radiomessage de Noël, le 24 décembre 1952.) (7)

L'homme et les biens naturels.

21. — Usage et acquisition des biens matériels. Le point fondamental est que les biens créés par Dieu pour tous les hommes doivent parvenir à tous selon les principes de la justice et de la charité.

De ce principe découle par conséquent le droit naturel de l'homme à l'usage des biens terrestres ; c'est un droit primordial et fondamental qui ne peut pas être supprimé en raison de l'existence d'autres droits sur les biens matériels, pour légitimes et pacifiques qu'ils soient, comme les droits de propriété et de libre-échange commercial des biens, ainsi que la fonction régulatrice du pouvoir public sur ces deux institutions ; tout doit être subordonné au but naturel des biens matériels.

C'est la fonction essentielle de toute autorité publique de protéger ce droit indestructible de l'homme, un droit qui est intimement lié à celui de la dignité et aux autres droits de la personne humaine ; c'est ainsi que sera assurée la dignité personnelle de l'homme et qu'il sera satisfait, en juste liberté, à l'ensemble d'obligations et de décisions définies dont l'homme est directement responsable envers le Créateur ; c'est-à-dire la préservation et le perfectionnement de sa vie spirituelle et matérielle aux fins établies par Dieu.

L'Etat ne peut pas restreindre le développement d'une telle action individuelle, dont il appartient à chacun, selon ses capacités, de déterminer le rythme physique.

22. — Pie XII est revenu plus d'une fois sur ce thème important et délicat : tantôt pour souhaiter que les biens créés par Dieu pour tous parviennent également à tous selon les principes de la justice et de la charité ; tantôt pour souligner le principe de la dignité humaine, basée, comme sur son fondement naturel, sur le principe que tous ont le droit d'user des biens terrestres pour les nécessités de la vie ; à ce droit correspond le devoir de donner à chacun, dans les limites du possible, une certaine propriété privée.

Des règles juridiques précises devront empêcher que l'ouvrier, qui est ou qui deviendra père de famille, soit condamné à une dépendance ou à une servitude économique irréconciliable avec ses droits personnels.

L'homme et le travail.

23. — Le travail est une chose personnelle parce qu'il s'accomplit moyennant les forces personnelles de l'homme, et nécessaire parce que sans travail l'homme ne peut pas se procurer ce qui est nécessaire à la vie qu'il a le devoir naturel, grave et individuel de maintenir.

De ces prémisses dérive pour l'homme le droit naturel au travail comme moyen de pourvoir à sa propre vie et à celle de ses enfants.

Toute intervention légitime et bienfaisante de l'Etat dans le domaine du travail doit donc avoir pour but d'en préserver le caractère personnel. Elle ne doit donc pas abolir ou rendre impossible l'exercice d'autres droits et devoirs également personnels, tels que — pour rester dans notre domaine — le droit au vrai culte de Dieu, au mariage, le droit des époux et parents à mener une vie conjugale et familiale.

24. — Ainsi, lorsque le Pape Jean XXIII, dans sa première encyclique *Ad Petri cathedram*, déplore la séparation forcée des époux et des parents et enfants en raison de l'émigration et souhaite la réintégration des familles, il revendique un droit fondamental de l'homme (8).

25. — La haute valeur morale du travail : le travail est un moyen de sanctification car il permet à l'homme de perfectionner l'image de Dieu qu'il porte en lui ; en outre, l'homme qui travaille accomplit son droit et son devoir de se procurer pour lui-même et pour les siens, par l'acquisition de biens matériels, ce qu'il faut pour vivre ; il se rend utile à la société et — dans l'application présente — à la société du pays d'accueil.

26. — Voilà pourquoi nous faisons appel à la sagesse des gouvernements pour que chaque homme en âge de travailler puisse obtenir l'occupation qui fait l'objet de ses recherches passionnées et légitimes et qui lui procurera la possibilité de gagner, pour lui-même et pour les siens, son pain quotidien.

La famille et l'Etat.

27. — La famille, source première et essentielle de la société, avec son bien-être et ses avantages, ne dépend pas uniquement de l'autorité ou de la dictature de l'Etat.

Par le droit naturel, l'homme et sa famille sont antérieurs à la société ; le Créateur leur a donné des droits et des facultés et leur a assigné des charges qui correspondent à des besoins déterminés de la nature.

La famille et l'Etat sont dans le dessein de Dieu les deux principaux piliers de la société humaine : la famille, source et école de la vie ; l'Etat, défenseur du droit.

L'origine et le but final de l'Etat, comme de la société en général, sont l'homme complet, la personne humaine, l'image de Dieu.

Les suites funestes de l'éloignement de ces principes sont, pour la famille, la perte de sa force vitale et éducatrice, et, pour l'Etat, de n'être plus le défenseur du droit, mais au contraire de vouloir tout dominer et tout s'approprier, tel un nouveau Léviathan.

La famille et la propriété privée.

28. — La nature a intimement lié l'existence et le développement de la famille à la propriété privée, laquelle assure au chef de famille une liberté saine qui lui permet d'accomplir son devoir naturel de pourvoir au bien-être physique, spirituel et religieux de sa famille. Et si la fonction de la propriété privée est de conduire au bien de la famille, toutes les réglementations publiques doivent défendre et perfectionner une telle fonction.

La terre, la propriété où la famille habite et dont elle tire sa subsistance, est pour elle la propriété privée la plus conforme à la nature ; c'est l'authentique espace vital de la famille.

(7) *D. C.*, n° 1138 du 11 janvier 1953, col. 7 et 8

(8) *D. C.*, n° 1308 du 19 juillet 1959, col. 919.

Conformément à ce que Pie XII avait déclaré devant les participants du premier Congrès international catholique sur les problèmes de la vie rurale, voici quels sont les avantages de l'exploitation paysanne familiale : « ... Nul autre groupement de travail n'est aussi adapté que le sien à la vie de famille, en tant qu'unité spirituelle, économique et juridique, et même en ce qui concerne la production et la consommation (9). »

29. — Le manque d'espace vital dans sa propre patrie oblige la famille à en chercher autre part et à s'y faire une nouvelle patrie.

Comment ne pas se souvenir, à ce sujet, de l'admirable page de Pie XII pour le cinquantième anniversaire de *Rerum Novarum ?*

« Notre planète, avec ses vastes océans, ses mers, ses lacs, ses plaines et ses montagnes couvertes de neige et de glace éternelles, avec ses grands déserts et steppes, arides et inhospitaliers, ne manque pas cependant de régions propres à la vie abandonnées aux caprices d'une végétation spontanée, alors qu'elles s'adapteraient bien à la culture par l'homme, à ses besoins et à ses travaux de civilisation ; et de temps à autre, il est inévitable que certaines familles, émigrant d'un côté ou d'un autre, aillent à la recherche d'une nouvelle patrie. Alors, selon l'enseignement de *Rerum Novarum*, joue le droit de la famille à l'espace vital. Là où il en sera ainsi, l'émigration atteindra son but naturel, comme souvent le confirme l'expérience, c'est-à-dire une meilleure répartition des hommes sur la surface du globe qui convient à la colonisation agricole, surface que Dieu a créée et préparée à l'usage de tous. Si les deux parties, celle qui consent à quitter le sol natal et celle qui admet les nouveaux venus, cherchent loyalement à éliminer tous les obstacles au développement d'une confiance véritable entre le pays de départ et le pays d'accueil, tous tireront avantage d'un tel changement de lieux et de personnes : les familles recevront une terre qui sera pour elles une patrie dans le vrai sens du mot ; les pays surpeuplés seront allégés et leurs habitants se feront de nouveaux amis en pays étranger ; les Etats qui accueillent les émigrants s'enrichiront de citoyens travailleurs. Ainsi, les nations qui donnent et les Etats qui reçoivent contribueront à l'envi à l'augmentation du bien-être humain et au progrès de la culture humaine (10). »

30. — Ces principes si admirables d'humanité ont trouvé un fort et fidèle écho dans le discours de Pie XII du 3 juin 1950 aux membres du Congrès d'études sociales, affirmant encore une fois le devoir de donner à d'innombrables familles dans leur unité naturelle, morale, juridique et économique, un juste espace vital dû et répondant d'une façon suffisante aux exigences de la dignité humaine (11).

Ce devoir doit engager toutes les ressources humaines : la coopération et l'initiative individuelles et collectives, la collaboration des Etats, et toutes les possibilités qu'offre la surface de la terre.

La solution de ce grand problème d'aujourd'hui exige sans doute des sacrifices de tous les membres de la famille humaine : l'Eglise leur donne son appui.

31. — Pour conclure cette deuxième partie, j'évoquerai une parole solennelle de Pie XII.

La tranquillité du travail, la paix familiale sont l'aspiration universelle des individus, des familles et des peuples. Une telle tranquillité est préférable à toute autre richesse, même la plus convoitée.

Cette aspiration, que tout émigrant recèle dans son cœur, peut vaincre toute résistance à la voix de la fraternité : c'est le souhait de tous les hommes de bonne volonté.

TROISIEME PARTIE

L'Eglise et les migrations en particulier.

32. — Causes de l'émigration. L'homme ne se sentira jamais fermement établi dans le temps et dans l'espace sans territoire et sans tradition.

Cette fixation dans un territoire déterminé peut être ébranlée par des causes généralement indépendantes du vouloir de l'individu.

Les causes de l'émigration peuvent se résumer ainsi : « dans presque tous les cas, ce n'est pas un plaisir mais une nécessité inéluctable » (*le Serviteur de Dieu*, Mgr G. B. Scalabrini), et cette nécessité est provoquée à son tour par l'un ou l'autre des motifs suivants :

a) Le manque de moyens de subsistance et de possibilité de travail : « presque toujours le sens de la dignité personnelle ou bien le devoir et l'affection qui lient le père ou les fils à la famille font résoudre de conquérir avec l'emploi le droit aux biens nécessaires à la vie » (Pie XII, *le Saint ministère au bénéfice des émigrants*) ;
b) Les conditions politiques adverses ;
c) Les persécutions religieuses ;
d) La tyrannie raciale.

33. — Dans son radiomessage de Noël 1952, le Pape a éclairé un aspect grave et délicat du problème de l'émigration, celui des naissances, des familles nombreuses. Il s'agit des époux qui, pour rester fidèles aux lois intangibles de la vie établies par le Créateur sont forcés de recourir à l'émigration comme unique remède (12).

34. — L'émigration constitue un droit naturel inaliénable de l'homme que l'Etat, ou plutôt les Etats doivent — en raison des principes déjà énoncés — reconnaître, respecter et défendre.

Cependant, cela n'empêche pas, mais au contraire exige une action humaine modératrice et régulatrice de l'émigration afin que celle-ci accomplisse plus pleinement son but naturel qui est « la distribution plus favorable des hommes sur la surface de la Terre ».

La lettre de Pie XII du 24 décembre 1948 à l'archevêque de Cincinnati, président de la N. C. W. C. aux Etats-Unis, est d'un intérêt particulier.

Le Pape y décrit les causes de l'émigration, affirme le droit naturel à l'émigration, souligne le principe que Dieu a destiné tous les biens au bénéfice de tous, et fait l'éloge des dispositions prises pour bien recevoir les migrants et pour les aider au départ et à l'arrivée (13).

35. — Le fait de contraindre les hommes à l'immigration, d'empêcher ou de limiter l'émigration par un calcul égoïste, est donc une violation du droit sacré de l'homme à chercher son bien-être là où il veut.

Pie XII a déploré les suites douloureuses des calculs préventifs pour mécaniser les consciences : « Le droit naturel de la personne à ne pas être empêchée d'émigrer ou d'immigrer n'est pas reconnu ou est pratiquement annulé sous prétexte d'un bien commun mal compris ou mal appliqué. » (Radiomessage de Noël, 24 décembre 1952.) (14)

36. — Toutefois, comme l'Etat doit rechercher le bien-être de tous avant celui de l'individu, il ne faut pas s'étonner si un Etat donné, justifié par des circonstances particulières, comme, par exemple, son propre surpeuplement, impose des restrictions à l'immigration.

---

(9) *D. C.*, n° 1100 du 29 juillet 1951, col. 900.
(10) *D. C.*, n° 969 du 21 juillet 1949, col. 796-797.
(11) *D. C.*, n° 1072 du 2 juillet 1950, col. 834.
(12) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 9-10.
(13) *D. C.*, n° 1040 du 10 avril 1949, col. 457.
(14) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 10.

L'Etat ne doit pas cependant exagérer ses droits et empêcher pour des motifs insuffisants et peu justes l'accès des étrangers nécessiteux et honnêtes.

37. — L'Eglise :

a) Déplore que les Etats qui réclament le libre échange mondial pour leurs marchandises nient cette liberté naturelle à l'homme.

b) L'Eglise répond à la difficulté due au surpeuplement relatif qui pèse sur certaines régions : « Vouloir se tirer d'embarras avec la formule que le nombre des hommes doit se régler sur l'économie publique revient à renverser l'ordre de la nature et tout le monde psychologique et moral qui lui est lié. Quelle erreur ce serait de rejeter sur les lois naturelles la faute des difficultés présentes, alors qu'il est manifeste que celles-ci sont dues au manque de solidarité des hommes et des peuples entre eux ! » (Radiomessage de Noël, 24 décembre 1952.) (15)

c) L'Eglise invoque au bénéfice de l'immigration des critères d'une large générosité, grâce auxquels :

1. Il faudra tenir compte des calamités, des adversités et des peines qui affligent l'humanité, et même si le bien-être du pays et celui du candidat à l'immigration semblent exiger l'application d'une loi restrictive, invoquer une application mitigée de cette loi et ne pas oublier la charité chrétienne et le sens de la solidarité qui existe entre tous les hommes, fils d'un seul Père éternel.

2. Les ressources naturelles du pays, surtout si elles sont abondantes, doivent être considérées par rapport aux besoins des autres pays. La politique d'immigration doit donc être d'autant plus libérale que le contraste est plus grand entre ces deux facteurs.

d) L'Eglise recommande d'éviter une prudence exagérée, puisque « nulle raison d'Etat et nul prétexte de profit collectif ne peut justifier le mépris de la dignité humaine ou la négation des droits que le Créateur a inscrits dans l'âme de chacune de ses créatures ».

Enfin, l'Eglise déclare fermement que les valeurs spirituelles et morales de l'émigration et de l'immigration doivent être « sauvées, protégées, développées, ainsi que la dignité et les droits de la personne humaine et de la famille, pour que celle-ci demeure réunie, qu'elle puisse se créer un nouveau chez-soi et y trouver le nécessaire, afin de vivre contente, de façon agréable à Dieu ».

L'émigration, source de bien-être.

38. — L'émigration, assistée et protégée de façon à pouvoir remplir son but naturel, est un bien et devient une source de bien-être :

a) Pour l'émigrant ;

b) Pour le pays dont il a émigré ;

c) Pour le pays, enfin, qui l'accueille.

39. — Le pays de départ est allégé d'un fardeau qu'il ne peut pas porter : le devoir d'offrir des possibilités de travail et de vie à tous ses habitants.

C'est pourquoi Pie XII, le 12 janvier 1947, exprimait sa satisfaction au sujet d'un projet d'immigration massive préparé par le gouvernement argentin et qui avait pour but « de sauver de la misère spirituelle et matérielle beaucoup de malheureux auxquels l'Europe appauvrie et dévastée ne peut plus offrir les possibilités normales d'emploi et de vie. La réalisation d'un tel projet pourra non seulement enrichir l'Argentine de nouvelles forces productives précieuses, mais lui permettra d'ajouter aux annales de ce sombre et malheureux après-guerre une belle page de miséricorde spirituelle et corporelle que les générations futures de l'Europe liront toujours avec reconnaissance ».

(15) *Ibid.*

Pour la même raison, Pie XII a souhaité que les Etats et continents qui en sont capables ouvrent leurs portes aux expatriés et aux exilés forcés de vivre dans des régions qui ont déjà une population supérieure à celle que leur agriculture et leur industrie seraient à même de nourrir en temps normal.

40. — L'émigration est un bien pour le pays d'accueil, car en incorporant les migrants, ce pays s'enrichit de nouvelles forces spirituelles et matérielles. Notons en premier lieu la vraie religion, la culture, la doctrine sociale, etc.

Dans son entretien du 13 mars 1946 avec MM. Ugo Carusi, du ministère de la Justice, aux Etats-Unis, commissaire pour l'immigration, et Howard R. Travers, du Département d'Etat américain, Pie XII a rappelé que « depuis des siècles, l'Amérique offre un asile généreux et hospitalier aux personnes étrangères opprimées par la tyrannie ou contraintes par la pauvreté ou la persécution religieuse à chercher la sécurité dans l'exil. Cela n'a pas été au détriment du pays. Une étude sommaire de l'histoire américaine montre même clairement l'apport précieux fait par l'immigration d'origine étrangère à la défense et à la prospérité du pays et fait voir comment ceux qui sont venus d'outre-mer ont aidé à la construction du nouveau pays sur le plan intellectuel, social et religieux ».

S'entretenant, le 31 octobre 1947, avec des sénateurs américains, membres du Comité d'immigration, Pie XII a repris ce même thème :

« Forcés de fuir l'Europe, ils ont trouvé au-delà des mers, un vaste asile de générosité et de bonté, et en même temps ils se sont mis à fournir leur apport précieux à une unité nationale désormais enrichie par leur antique culture et leur vigueur endurcie par l'épreuve. »

41. — Quant aux nouvelles énergies religieuses dont un pays peut s'enrichir grâce à l'immigration, il faut se rappeler que même les plus simples « travailleurs chrétiens » qui émigrent et continuent de vivre le message du Christ, peuvent accomplir dans le dessein de la Providence la tâche de missionnaires de la foi catholique et devenir des sources vives du christianisme.

C'est un plaisir de se rappeler que lorsque Pie XII reçut les pèlerins canadiens à l'occasion du tricentenaire de leur communauté nationale, le 13 juillet 1957, il a expressément relevé les mérites des premiers colons de la Nouvelle France (16).

Il y aurait aussi beaucoup à dire de l'œuvre des premiers colonisateurs de l'Amérique latine et des îles Philippines.

42. — Mais réfléchissons un instant à ce que nous venons de dire. Nous avons indiqué en passant un grand mérite de l'émigration : l'apport des immigrants, de leurs forces endurcies par de telles épreuves, à la croissance des nations du Nouveau Monde, à l'établissement de l'unité nationale des pays d'immigration, à l'enrichissement de ces pays par l'antique culture, le niveau social, la vraie religion des immigrants.

En un mot : grâce à l'émigration, des pays ont pu participer aux bénéfices de la civilisation véritable qui en étaient privés jusqu'alors.

Comment donc ne penserions-nous pas avec révérence, avec gratitude, avec une légitime joie filiale, au mérite incomparable qu'a acquis l'Eglise catholique au cours des deux mille ans de son histoire dans ces grandioses échanges, ces courants de civilisation passant parmi les peuples de la terre ?

L'Eglise — contrairement à la Rome de l'antiquité, laquelle, comme dit saint Léon, « *cum paene omnibus dominaretur gentibus, omnium gentium serviebat erroribus : et magnam sibi videbatur assumpsisse religionem, quia nullam respuerat falsitatem* », — a élevé les peuples au point de vue intellectuel, social, religieux.

(16) *D. C.*, n° 1260 du 15 septembre 1957, col. 1176.

Mais laissons la parole encore à notre grand maître : Pie XII.

Il en a parlé le 24 décembre 1945, lorsque en développant l'admirable thème de l'universalité de l'Eglise, il a voulu faire ressortir qu'autrefois « la vie de l'Eglise déployait sa vigueur de préférence dans les pays de la vieille Europe, d'où elle se répandait comme un fleuve majestueux jusqu'aux confins du monde d'alors... Aujourd'hui, bien des pays dans les autres continents, ont dépassé depuis longtemps le stade missionnaire et donnent à toute l'Eglise des biens spirituels et matériels que d'abord elles n'avaient fait que recevoir ».

Le Pape a ajouté : « Ce progrès et cet enrichissement de la vie surnaturelle, et même naturelle, de l'humanité ne révèle-t-il pas le vrai sens de la supranationalité de l'Eglise ? A cause de ce caractère universel, elle ne reste pas comme suspendue dans un lointain inaccessible et intangible, au-dessus des nations ; mais de même que le Christ a vécu au milieu des hommes, son Eglise, dans laquelle il continue à vivre, se trouve au milieu des peuples. De même que le Christ a pris une vraie nature humaine, l'Eglise prend en elle la plénitude de tout ce qui est authentiquement humain et l'élève pour en faire une source de force surnaturelle, en quelque lieu et sous quelque forme qu'elle le trouve. » (17)

Aussi s'accomplit toujours plus dans l'Eglise d'aujourd'hui ce dont saint Augustin a fait l'éloge dans la *Cité de Dieu* : « L'Eglise, écrivait-il, fait venir ses citoyens de parmi tous les peuples et rassemble dans toutes les langues sa communauté pèlerine sur terre ; elle se soucie peu de ce qui est différent dans le costume, les lois, les institutions ; elle n'en méprise et n'en détruit aucun, mais plutôt les conserve et les adopte. Aussi, tout ce qui est différent chez les différentes nations est cependant dirigé vers le seul et même but de la paix terrestre, à moins que cela ne mette obstacle à la religion du seul, suprême et vrai Dieu. » (*De Civitate Dei*, I, 19, c. XVII.)

43. — L'émigration est un bien et une source de bien-être pour l'émigrant. En effet, il peut ainsi trouver une nouvelle patrie, fonder un nouveau foyer.

Pie XII a loué, en 1949, « l'immense trésor de bonne volonté et d'efforts sociaux éclairés pour trouver des logements convenables et un emploi pour ces légions d'otages sans abri et abandonnés ».

Dans son discours du 1er juin 1946, devant le Sacré Collège, il a évoqué la pensée des exilés et des réfugiés qui, « seuls ou en groupes errants... cherchent désespérément à se créer ailleurs un nouveau foyer (18) ».

Nous devons voir le Christ sous les traits de l'émigrant.

44. — Le développement de l'ordre idéal suivi jusqu'ici nous a introduits dans le vif de la question qui se pose vis-à-vis de l'émigrant, cet émigrant à qui se compare le Christ, le Juge éternel des vivants et des morts : *Hospes eram*... J'étais étranger, exilé, réfugié..., l'aide portée à un tel, pour l'amour de Dieu, est gage de vie éternelle.

« Venez, les bénis de mon Père, car j'ai été sans asile et vous m'avez accueilli. » (*Matth.*, XXV, 34-35.)

« *Misereor super turbam.* »

45. — Parce que nous voulons considérer l'émigrant comme le voit l'Eglise, qui tremble surtout pour son bien spirituel, réfléchissons un instant sur toutes les difficultés matérielles et tous les dangers moraux auxquels il est exposé dans le pays qu'il a choisi pour y faire sa nouvelle patrie. Nous verrons vite qu'il a grand besoin de notre aide.

En effet, il est affligé par la séparation forcée de sa famille et les « jours de fête, les anniversaires de famille lui font ressentir plus douloureusement encore l'amertume de l'exil ». (Pie XII, le 1er juin 1946, au Sacré Collège.) (19)

Il lui est difficile de s'adapter au nouveau milieu ;

La différence de langue lui donne l'impression d'être enfermé dans une prison ;

La connaissance insuffisante des lois et des coutumes l'empêche de se mouvoir librement ;

Opprimé par des besoins d'ordre temporel et réduit à un niveau de vie très différent de celui de sa patrie et souvent dans un milieu corrupteur, il se meut comme dans un cauchemar ;

Déraciné de sa terre et transplanté en sol étranger, sa personnalité, voire sa dignité d'homme, en souffre ;

Plus que tout, loin de sa paroisse, il lui est difficile de poursuivre la pratique religieuse et ainsi il reçoit moins d'aide pour surmonter les dangers d'ordre moral et religieux et plus spécialement pour résister à la propagande anticatholique et antireligieuse.

Succombant à la nostalgie, le voici mêlant ses larmes à celles des Israélites dans la captivité babylonienne : « *Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena ?* » (Psaume CXXXVI, 4.)

Pie XII a analysé très précisément les conditions matérielles et morales de l'émigrant et il n'a pas hésité à les décrire d'une façon propre à diffuser dans les âmes du clergé cette même immense pitié qu'a éprouvée Jésus en voyant autour de lui les foules affamées.

46. — A la lumière de ces prémisses, nous pourrons mieux comprendre toute la portée du radiomessage de Pie XII à l'occasion de la fête de Notre-Dame des Emigrants, célébrée en Argentine, le 2 décembre 1956, message dans lequel le Pape a invoqué la protection de la Sainte Vierge pour ces fils « anciens et nouveaux », et spécialement pour ces derniers, appelés à organiser une nouvelle vie ; le Pape souhaita à ceux-ci de devenir de bons et fidèles citoyens du nouveau pays et de garder la foi et la pratique religieuse de leurs pères (20).

47. — En 1959, lors du XIVe Congrès eucharistique national italien, le Pape Jean XXIII s'est fait l'écho de l'invocation de Pie XII que nous venons de rappeler (21).

Mesures pratiques de l'Eglise en faveur des émigrants.

48. — L'Eglise prévoit une action constante et concordante d'assistance aux émigrants :

a) Au lieu de départ ;
b) Au lieu d'arrivée.

Les deux services sont confiés à des prêtres et — surtout le deuxième — à des missionnaires d'émigration.

49. — *a*) Au lieu de départ, il s'agit de la préparation spirituelle et technique de l'émigrant, désignée par Pie XII comme faisant partie du sacré ministère au bénéfice des émigrants.

« La préparation spirituelle et technique des émigrants est certainement un service précieux que l'Eglise, par vous, rend à ses fils. Instruire les émigrants dans la langue, les institutions et les usages de leur pays de destination, leur aplanir le chemin et les y suivre, est non seulement une œuvre de charité exquise, mais aussi un moyen de rattacher par les liens indestructibles de l'affection les fils à leur Mère, l'Eglise. »

Cette préparation fait justement l'objet de presque tous les articles du chapitre V de la Constitution *Exsul Familia* concernant l'aide aux émigrants italiens ; ces mêmes normes cependant sont recommandées dans l'article 56 aussi aux évêques des autres pays (22).

---

(17) *D. C.*, n° 956 du 20 janvier 1946, col. 37
(18) *D. C.*, n° 967 du 23 juin 1946, col. 614.

(19) *Ibid.*
(20) *D. C.*, n° 1245 du 17 février 1957, col. 199.
(21) *D. C.*, n° 1314 du 18 octobre 1959, col. 1292.
(22) *D. C.*, n° 1145 du 19 avril 1953, col. 499-502.

Ces normes prévoient l'établissement :

— Dans chaque pays, d'une Commission épiscopale dont dépend un directeur national ;

— Dans chaque diocèse, de Comités et services sociaux diocésains pour l'émigration ;

— Dans chaque paroisse, de sous-Comités appropriés et de cours de catéchisme et de morale adaptés aux besoins des émigrants ; ceux-ci reçoivent avant le départ un « Manuel de prières » spécial.

Des précisions sur cette matière se trouvent dans la publication *International Catholic Migration Congress*, Assise, 1957, p. 47 et suivantes.

50. — Une occasion utile pour suppléer à cette préparation est offerte par le long voyage de l'expatriation.

Des témoignages riches de mérite sont présentés aussi bien par les missionnaires qui accompagnent les émigrants pendant la traversée que par les aumôniers de bord.

51. — *b*) Quant à l'action à poursuivre au lieu d'immigration, il ne suffit pas d'une tolérance courtoise envers l'immigrant, ni d'une compassion et d'une sympathie superficielles ; ce qu'il faut, c'est l'amour réel, semblable à celui de la première et fervente communauté chrétienne, qui sache faire entrer le nouvel arrivé dans la vie de la communauté et le faire participer aux biens spirituels et à l'affection de ses membres.

C'est là la pensée de Pie XII.

A cette directive correspondent surtout les normes données par la Constitution *Exsul Familia* aux Ordinaires des pays d'immigration.

En particulier, il faut se rappeler que le Saint-Siège accorde des facultés spéciales pour la pastoration des étrangers et « afin que les étrangers, qu'ils soient établis ou de passage, puissent recevoir des soins spirituels dans une forme appropriée à leurs besoins et non moins efficace que pour les autres fidèles dans le diocèse ».

L'article 49 de la même Constitution s'adressant aux mêmes Ordinaires se félicite avec eux de ce qu'ils ont accueilli les étrangers comme leurs propres ouailles et veillé à ce qu'ils ne manquent d'aucune aide, ni spirituelle ni morale.

Il faut ensuite se rappeler que dans la préparation et la formation des « missionnaires des émigrants », le Saint-Siège peut mettre à la disposition des Ordinaires des prêtres spécialisés — qui recevront les pouvoirs ministériels uniquement de l'Ordinaire local — afin de permettre une pastoration plus facile des nouvelles brebis venues se joindre à leur troupeau.

On peut dire que la parole divine, dans les Livres saints, a scellé ces dispositions.

Nous lisons, en effet, dans le Lévitique (XIX, 33-34) : « Si un étranger vient habiter votre terre et demeurer parmi vous, ne le molestez pas, mais qu'il soit pour vous comme un compatriote et aimez-le comme vous-même... Je suis le Seigneur votre Dieu. »

52. — Les « colonies », qui peuvent se constituer lorsque les émigrants ont l'occasion de s'établir en groupes unis, ont été et pourront être à l'avenir d'une grande utilité à l'émigrant, dans tous les sens.

Pie XII a noté le grand bien fait au cours de ces cinquante dernières années dans les colonies de l'Afrique et dans tout le continent américain (aux missionnaires italiens, le 6 août 1952).

A propos de l'assistance spirituelle de ces « colonies » ou « groupes » d'émigrants, je pense qu'il est bon de rappeler ce que sont les « paroisses nationales ».

En 1215 déjà, le quatrième Concile du Latran a édicté quelques normes qui n'ont pas cessé d'être d'actualité, malgré les sept siècles écoulés.

Les voici : « Etant donné que dans bien des endroits, à l'intérieur d'une même ville ou d'un même diocèse, se trouvent mêlées des populations de langues différentes, qui, tout en ayant la même foi, possèdent des rites et coutumes différents, nous ordonnons que les évêques de ces villes ou diocèses pourvoient à la présence de prêtres appropriés qui puissent, selon la diversité des langues et des rites, célébrer pour eux les offices divins, leur administrer les sacrements de l'Eglise, les instruire par la parole et par l'exemple. »

Au siècle dernier et dans la première moitié de notre siècle, les évêques, dans les villes et diocèses desquels s'établissaient ces « colonies » ou « groupes » d'émigrants, fidèles à ces directives précises, constituèrent, principalement aux Etats-Unis d'Amérique, des paroisses dites « nationales » qui donnèrent sur le plan spirituel les résultats très réconfortants auxquels Pie XII fait allusion et que le Code de droit canon, en dépit du principe général qui délimite la juridiction sur une base territoriale, a conservées.

Je dirai même plus : le Code, tenant compte de la particularité et de la complexité des problèmes posés par ces paroisses « en raison des différences de langue ou de nationalité », a réservé au Saint-Siège non seulement l'érection de celles-ci, mais encore toute innovation dans leur régime — et donc leur suppression — afin de mieux assurer leur stabilité. (Can. 216, par. 4.)

Par la suite, la Constitution apostolique *Exsul Familia* (tit. II, 4) a établi à ce propos que l'organe compétent du Saint-Siège était la sacrée congrégation Consistoriale (23).

Cette Constitution apostolique, prévoyant la création de missions « pour le soin des âmes en raison des différences de langue ou de nationalité », nous devons préciser que les normes suivantes ressortent de l'étude attentive de ce document pontifical :

1. Là où l'émigration tend à devenir ou est devenue stable, les Ordinaires *sont tenus de pourvoir à la création de paroisses « nationales »*.

2. Là où par contre l'émigration commence à peine ou est soumise à des fluctuations, et que l'Ordinaire estime, en toute prudence, qu'il ne convient pas encore de demander l'autorisation apostolique pour la création d'une « paroisse nationale », l'Ordinaire est tenu d'assurer le bien spirituel des immigrants au moyen de l'assistance religieuse la plus appropriée aux besoins et aux habitudes ecclésiastiques, c'est-à-dire la création de missions « pour le soin des âmes en raison de la différence de langue ou de nationalité ».

En ce qui concerne les modalités de création et les caractéristiques de ces missions, toutes inspirées d'un souci de rendre leur fonctionnement le plus facile et le plus pratique possible, mais, hélas ! encore trop peu connues, nous renvoyons, pour être plus bref, à un précédent ouvrage (cf. G. FERRETTO, *La Costituzione Apostolica « Exsul Familia »*, IPSI Pompei, 1955, p. 18 s. et 54-57).

Les prêtres « missionnaires des émigrants ».

53. — Pendant toute la période critique de la transplantation, une action spécialisée est nécessaire, dont la pleine efficacité ne peut être assurée que par les prêtres « missionnaires des émigrants ».

Le Saint-Père Jean XXIII, dans sa première encyclique, a parlé avec une sympathie particulière de ces prêtres, qu'il appelle « des exilés volontaires », et dont il a loué l'œuvre méritoire, puisque, au prix de lourds sacrifices, ils se consacrent d'autant plus à l'assistance spirituelle et sociale des émigrants que ceux-ci ont davantage besoin du soutien et des soins de l'Eglise (24).

54. — La Constituton *Exsul Familia* définit le type et la tâche du prêtre missionnaire des émigrants.

Nous saisissons cette occasion pour signaler à cette réunion solennelle que le premier à ressentir le besoin urgent d'une équipe de prêtres spécialisés

---

(23) *Ibid.*, col. 494.
(24) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 919.

dans ce ministère ardu et précieux a été Mgr Scalabrini, qui a formé le groupe si méritoire des missionnaires de Saint-Charles.

Des fondations semblables eurent lieu plus tard en Allemagne et en Pologne.

Il serait souhaitable que des instituts religieux de ce genre puissent être établis dans tous les pays à forte émigration.

55. — Selon le programme tracé par Pie XII dans une audience mémorable, le 23 juillet 1957, lors de la première réunion nationale italienne des délégués diocésains pour l'émigration, le missionnaire doit prendre pour modèle dans son travail pastoral celui du Bon Pasteur lui-même (25).

Il serait mal à propos de s'étendre ici sur ce programme, sauf dans la mesure où il est nécessaire de faire connaître les intentions de l'Eglise sur l'intégration de ses fils émigrants.

Je me limiterai donc à noter que la tâche du missionnaire est d'assister l'émigrant, surtout par le moyen des sacrements, de le soutenir, en l'éclairant et en l'avertissant par la parole, dans le long et persévérant effort qui est nécessaire pour fixer sa foi catholique, afin de lui faire prendre pour ainsi dire racine dans des conditions si différentes et pour rendre à cette foi un rythme de vie normal.

De même l'exercice des œuvres de miséricorde corporelle, les interventions, les recommandations, les conseils juridiques, font partie des activités du missionnaire, qui ont pour but de conduire doucement l'émigrant plus près de Dieu et de le confirmer dans la foi.

Avec ces aides, l'émigrant peut et doit essayer de s'habituer à la vie religieuse locale jusqu'à ce qu'il puisse assister aux offices en se joignant aux fidèles du pays.

56. — En tenant compte de ce qui vient d'être exposé, il me semble qu'on peut donner une réponse aux doutes exprimés par quelques-uns concernant le sens de la phrase employée dans la Constitution apostolique *Exsul Familia*, qui prévoit que l'assistance spirituelle des émigrants qui le désirent devra être confiée à des prêtres « de la même nationalité ou de la même langue » (art. 5, I, 1), d'autant plus que d'autres articles reprennent ces mêmes termes (33, 34) (26). Quelques-uns ont cru qu'on pouvait affecter à la pastoration des immigrants indifféremment des prêtres de la même nationalité, ou des prêtres connaissant la langue des émigrants. Cette dernière interprétation s'appuierait sur le fait que Pie XII, parlant aux missionnaires de l'émigration au mois d'août 1952, leur a dit : « Faites comprendre aux immigrants italiens que votre pastoration a un caractère extraordinaire et qu'elle leur donne, entre autres, l'occasion de se confesser dans la langue maternelle, lorsque cela n'est pas possible auprès des prêtres indigènes. »

Mais à part le fait que Pie XII expliqua par la suite et très clairement, ce qu'il entendait par « entre autres », c'est-à-dire les soins que seul le prêtre « compatriote » est en mesure de donner à l'émigrant, il faut conclure de ce qui a été dit ci-dessus que seul le prêtre « compatriote », et je voudrais préciser encore plus, de la même région ou province du pays, est celui qui connaît le mieux les traditions salutaires et les coutumes vénérables dont l'Eglise veut, autant que possible, ne pas séparer l'émigrant, dans le but de mieux le garder, de le fortifier dans la vie spirituelle.

La sollicitude délicate de l'Eglise à cet égard est encore illustrée par le fait que l'émigrant et ses descendants — mais seulement ceux du premier degré et de la ligne directe — peuvent bénéficier de la charge paroissiale exercée par le missionnaire de la même nationalité là où l'évêque s'est réservé le droit d'ériger une mission avec *Cura animarum* (art. 34 et 40).

---

(25) *D. C.*, n° 1258 du 18 août 1957, col. 1935.
(26) *D. C.*, *loc. cit.*, col. 494 et 499.

57. — Evidemment, à défaut de prêtres de la même nationalité, il faudra recourir à ceux qui, au moins, connaissent la langue des nouveaux venus, comme l'a dit le *Coetus Peculiaris* du Conseil suprême de l'émigration, à la réunion du 28-29 octobre 1959 : « Du même pays, ou du moins de la même langue. »

Très louable en la matière et digne d'être signalé à l'admiration de tous est l'effort généreux fait par certains évêques des Etats-Unis pour affecter à l'assistance spirituelle des Mexicains, surtout des « braceros » et travailleurs dans les ports, des prêtres des Etats-Unis instruits autant que possible dans la langue et les coutumes de ces immigrants.

58. — Pour résumer :

Les hommes que l'Eglise prépare à la société portent les traits suivants :

— Ce sont des hommes établis dans leur intégrité inviolable à l'image de Dieu : voici une seule famille humaine, les hommes sont tous fils d'un même Père et tous frères ;

— Ce sont des hommes fiers de leur dignité personnelle et de leur liberté sacrée : voici les droits inaliénables de la personne humaine et de la famille que l'Etat est tenu de respecter et de défendre ;

— Ce sont des hommes justement jaloux de leur droit d'égalité avec leurs semblables en tout ce qui forme la base fondamentale de la dignité humaine : voici entre autres les devoirs envers les malheureux, les nécessiteux, ceux qui sont frappés par les catastrophes, etc. ;

— Ce sont des hommes fermement attachés à leur terre et à leurs traditions : traditions sacrées et coutumes vénérables que l'Eglise cherche par tous les moyens à relier à la vie religieuse ;

— Enfin, ce sont des hommes qui savent respecter les droits des autres, et qui désirent vivement la tranquillité afin de pouvoir vaquer paisiblement aux devoirs se rapportant à la dignité humaine.

59. — Cependant, si l'on me demande ce que l'Eglise attend de ses fils émigrants en ce qui concerne la communauté religieuse et la communauté civile dans les pays d'immigration, je répondrais comme suit :

1. L'immigrant, tout en conservant — comme il est indispensable de le faire pour préserver son intégrité d'homme — les traditions de ses aïeux, doit s'insérer graduellement, mais totalement, dans la communauté de l'Eglise, dans sa nouvelle patrie, de façon à en devenir une partie vivante et opérante.

2. En ce qui concerne la « communauté civile », c'est-à-dire la nation, la réponse est déjà incluse dans tout ce que nous avons dit au sujet de la « nouvelle patrie » de l'immigrant.

Nous lisons dans le *Bilan du Monde* 1958-1959 : « Intégration signifie que l'émigré exerce dans le nouveau milieu toutes ses activités (physiques, intellectuelles, morales) sans se renier lui-même et sans apparaître comme un élément hétérogène. »

En y voyant de près, cette définition semble quelque peu préoccupée de ce que l'émigré ne doit pas faire dans le nouveau milieu, où il exerce — c'est bien évident — toutes ses activités.

Dans les directives de l'Eglise, telles qu'elles nous ont été énoncées par la voix des Pontifes romains, il y a, dirais-je, quelque chose de plus, de meilleur, de plus complet ; tout est positif : l'immigrant doit être « bon et fidèle fils de sa patrie d'adoption » et il doit « désirer ardemment » le devenir.

60. — Et si nous vous demandons ce que Dieu attend des habitants du pays d'accueil, nous répondrons en citant le *crescendo* magnifique des Livres saints : « Ne point opprimer l'étranger et ne point l'affliger » (*Exode*, XXII, 21) ; « Ne pas importuner l'étranger » (*Exode*, XXIII, 9) ; « Voici que le ciel est au Seigneur, et le haut des cieux, la terre et tout ce qui est en elle... Un Dieu grand, puissant

et terrible, qui ne regarde ni les personnes ni les dons, qui justifie la veuve et l'orphelin, qui aime l'étranger et lui donne la nourriture et le vêtement. Vous aussi, donc, aimez les étrangers » *Deut.*, x, 14-19).

(*Note :* le peuple juif a toujours gardé le souvenir amer du temps passé en Egypte. Dieu tira une leçon de cette expérience douloureuse ; chaque fois qu'il est question d'étrangers, la Bible rappelle aux Israélites qu'ils furent, eux aussi, une main-d'œuvre étrangère.)

CONCLUSION

LE DEVOIR DES CATHOLIQUES

1. — Qu'il me soit permis de revenir encore par la pensée à ce riche et large recueil de documents et d'enseignements pontificaux qui nous ont éclairés et guidés pendant ces jours, pour en conclure qu'il nous reste à tous un seul devoir — celui de les mettre en pratique.

L'exhortation « *inspice et fac* » nous provient de la même chaire romaine et a été répétée plus d'une fois.

L'apôtre des émigrants italiens, Mgr Scalabrini, a déjà ressenti le besoin de proclamer : « C'est un devoir de catholique et d'Italien que de s'employer à ce que tous les nombreux frères au-delà de l'océan aient la même fermeté, le même enthousiasme, la même devise. »

2. — Alors que Pie XII proclamait que l'Eglise ne peut pas se renfermer inactive dans le secret des temples, abandonnant sa mission divinement providentielle de former l'homme complet et de collaborer ainsi à la constitution de la société, il a ajouté : « A ce point de vue les fidèles, et en particulier les laïcs, sont à l'avant-garde de la vie de l'Eglise ; pour eux, l'Eglise est le principe vital de la société humaine ».

3. — Semblablement, Pie XII, sans parler directement de l'émigration, a trouvé ces paroles graves et toujours applicables lorsqu'il s'agit de revendiquer les bons droits de la personne humaine : « Nous nous adressons aux catholiques du monde entier pour les exhorter à ne pas se contenter de bonnes intentions et de beaux projets, mais à procéder courageusement à leur mise en pratique. »

4. — Dans son message de Noël 1948, le Pape a parlé expressément du « chrétien catholique dans le monde harassé d'aujourd'hui » et a proclamé « l'obligation du croyant de s'occuper, selon sa condition et selon ses moyens, avec désintéressement et courage, des problèmes que ce monde agité doit résoudre dans le domaine de la justice sociale, non moins que dans l'ordre international du droit et de la paix » (27).

5. — Le Pape a aussi répondu dans un autre message de Noël, celui de 1954, à ceux qui élèvent « la voix contre les chrétiens, qui, consciemment et comme chrétiens, s'intéressent de plein droit aux problèmes de la politique et de la vie publique (28) ». Le Pape rappelle la position privilégiée du chrétien, qui puise sa force et sa sécurité « dans la possession de la vérité absolue », position trop longtemps niée par les sceptiques et les cyniques formés à l'école du matérialisme, qui ferment les yeux et se bouchent les oreilles devant les vérités les plus augustes et les valeurs spirituelles les plus élevées.

6. — Que ces exhortations nous accompagnent toujours, comme elles l'ont fait pendant ces jours d'étude, de projets, de suggestions, de délibérations, afin que, dans le vaste domaine de l'émigration, nous puissions tous collaborer à faire ressentir, même au plus faible et au plus miséreux de nos frères émigrés, le soutien de la justice chrétienne et l'efficacité de l'amour du Christ.

Ce sera là une façon d'agir qui est conforme à la volonté de Dieu, comme nous a assuré le psalmiste en nous faisant répéter « le Seigneur protège les étrangers ». (Ps. CXLV, 9.)

(27) *D. C.*, n° 1034 du 16 janvier 1949, col. 60.
(28) *D. C.*, n° 1191 du 23 janvier 1955, col. 77.

Le monde ouvrier et les immigrants

Déclaration de l'épiscopat canadien.

Par la déclaration suivante, publiée le 29 *août dernier, l'épiscopat canadien fait appel au monde ouvrier pour qu'il fasse bon accueil aux immigrants, malgré la crise de chômage que connaît actuellement le Canada* (1) :

Réconfortés par toutes les déclarations et les excellentes initiatives qui ont été prises à l'occasion de la récente « Année mondiale du réfugié », nous voulons demander de nouveau à tous les fidèles, dans ce message de la fête du Travail, de poursuivre les efforts déjà amorcés et d'améliorer toujours davantage leur comportement à l'égard des immigrants.

Nous nous adressons au monde ouvrier pour exprimer ce vœu, non seulement parce que nous croyons qu'en général son attitude est sympathique à l'égard des réfugiés et des immigrants, mais encore parce que nous pensons qu'il peut, par son exemple, influencer les autres secteurs de notre société.

En effet, nous savons bien que les travailleurs ont officiellement approuvé la « Déclaration universelle des droits de l'homme », qui stipule en particulier « qu'aucun ne doit être privé arbitrairement de sa nationalité ou empêché de changer de nationalité », et que les dirigeants syndiqués se sont opposés en maintes occasions à toute politique injuste d'immigration. Toutefois, malgré cette louable attitude, il n'est pas rare d'entendre encore quelque ouvrier dire : « Pourquoi fournir du travail aux étrangers, alors que tant de Canadiens sont en chômage ? »

UNE PREMIÈRE RÉPONSE

La réponse à cette question est assez simple. Il est vrai, d'une part, que nous ne devrions pas être dans la situation fausse de devoir procurer du travail à des ouvriers étrangers, alors qu'un si grand nombre de nos concitoyens sont sans emploi. Mais il est également juste de prétendre, d'autre part, que le Canada devrait être en mesure de faire bon accueil et d'offrir du travail à des ouvriers qui vivent et ont vécu depuis des années dans des circonstances de vie bien inférieures aux nôtres, même à celle des Canadiens sans emploi.

Il s'agit avant tout de reconnaître qu'en fait « l'indigence des autres étant plus grande que la nôtre », nous devons leur offrir l'assistance dont ils ont tellement besoin, même si cela doit nous priver de quelques avantages et nous obliger à accepter un autre niveau de vie inférieur à celui dont nous jouissons actuellement au Canada. Il n'est pas tellement sûr, d'ailleurs, qu'en aidant

(1) Texte français publié par le *Service d'information de la Conférence catholique canadienne*, 1er septembre 1960.

es immigrants durement éprouvés, nous connais-
ons de telles privations. Le centuple n'est-il pas
romis aussi bien aux nations qu'aux individus ?

La protection des immigrants

Nous voulons remercier tous ceux qui, de quelque anière, ont aidé les nouveaux immigrants et ont les protéger contre l'injustice de certains em-oyeurs sans scrupule. Fort heureusement, le sens oral de notre peuple canadien et l'influence des availleurs syndiqués, des Associations patronales, s gouvernants et de la presse ont empêché la ultiplication de tels abus ; mais une certaine gilance doit continuer, puisque l'injustice est tou-urs condamnable.

Une injustice faite à un travailleur quelque part t comme une injustice commise contre tous les availleurs ! C'est donc là un motif de plus pour viter tous les groupes et toutes les classes de la ciété à s'intéresser toujours davantage au sort ceux qui ont besoin d'immigrer au Canada et se préoccuper de leur bien-être dès qu'ils y rivent. « Si un étranger réside avec vous dans tre pays, vous ne le molesterez pas. L'étranger ii réside avec vous sera pour vous comme un mpatriote, et vous l'aimerez comme vous-même. » *év.*, XIX, 33-34.)

Un droit fondamental

Il y a un droit fondamental à l'émigration, que us désirons mettre ici en évidence. Il inspirera s attitudes qu'il faut prendre et les programmes action qui doivent être élaborés.

Peu de gens désirent vraiment quitter leur pays, c'est le devoir des dirigeants civils de créer les nditions économiques qui permettront au plus and nombre possible de demeurer dans leur trie. A ce point de vue, nous devons apprécier ssistance que nos gouvernants offrent régulière-ent aux pays sous-développés, les aidant ainsi à néliorer considérablement leur situation écono-ico-sociale.

Mais quand, par ailleurs, une région est dans mpossibilité de faire vivre une partie notable sa population, faute de ressources, il appartient ors à l'Etat d'aider ces personnes à émigrer et à trouver un pays d'adoption.

Aucun pays ne peut refuser à ses habitants xercice de leur droit à l'émigration. Tout être umain doit être libre d'agir ainsi. Ce qui ne con-edit pas l'opportunité de réglementer cette migra-on et le devoir de tout tenter pour encourager gens à demeurer au pays.

Respect des droits de l'immigrant

Mais ce qui est peut-être de plus grande impor-nce pour nous, au Canada, à l'heure actuelle, st l'obligation que nous avons de respecter les oits des futurs immigrants.

Pie XII, de regrettée mémoire, avait rappelé ce voir dans les termes suivants : « Le Créateur l'univers a créé toutes les bonnes choses avant ut pour le bien de tous. C'est pourquoi, dans une rtaine contrée, si la terre offre la possibilité de ire vivre un nombre plus considérable d'habitants, souveraineté de l'État, même si elle doit être spectée, ne peut pas être exagérée à un point que, pour des raisons inadéquates ou injustes, interdirait l'entrée au pays à des gens honnêtes dans le besoin. Pourvu, bien entendu, que le en commun, étudié attentivement, ne l'interdise s. » (*Lettre à l'archevêque McNicholas*) (2).

(2) *D. C.*, n° 1040 du 10 avril 1949, col. 457. . *D. L. R.*)

Le bien commun

C'est la tâche de l'Etat de savoir régler le rythme de l'immigration en vue du bien commun, mais c'est le devoir de tous de reconnaître qu'il y a un bien commun général au-dessus de celui de chaque nation et au-dessus de celui de chaque groupe à l'intérieur d'un pays en particulier. Il y a le bien commun de l'humanité tout entière.

C'est sûrement dans l'intérêt général que des humains, qui ont souffert de traitements indignes, aient l'occasion de vivre un jour dans des conditions plus conformes à leur dignité de personnes humaines et d'enfants de Dieu, et cela indépendamment de leur race, de leur couleur ou de leurs croyances. Même si cela devait entraîner un niveau matériel de vie inférieur pour tous les habitants de leur pays d'adoption. C'est là une exigence non seulement de la charité, mais encore de la justice.

Défenseurs des droits humains

Nous savons que dans le milieu ouvrier il y a d'ardents défenseurs des droits de l'homme. Le monde du travail organisé méritera le respect et la reconnaissance de tous les esprits bien pensants, tant et aussi longtemps qu'il continuera son action pour la promotion de la justice et de la charité sociales. Nous invitons donc les ouvriers canadiens à développer toujours davantage ce bel esprit de fraternité, rattaché à la paternité universelle de Dieu, et à favoriser l'accueil chez nous d'un nombre croissant d'immigrants dans le besoin.

Nous prions nos gouvernants de poursuivre leurs efforts dans le même sens. Nous souhaitons que les gouvernements provinciaux continuent de surveiller de près ceux qui seraient tentés d'exploiter à des fins égoïstes les services des travailleurs en général et ceux des nouveaux immigrés en particulier.

Chomage et immigration

Nous partageons l'inquiétude générale en ce qui concerne le chômage qui sévit dans notre pays. C'est une cause constante de souffrances pour les citoyens sans emploi et leur famille. C'est un obstacle sérieux à la venue d'un plus grand nombre de familles d'immigrants. Pour remédier à cette situation inquiétante, il faudrait une bonne organisation économico-sociale, selon les exigences de la justice et de la charité.

Nous apprécions vivement l'étude sur le chômage que poursuit le Sénat et les efforts des ministères du Travail pour améliorer la situation. Nous ne pouvons que recommander nous aussi la création d'un Comité permanent, afin d'étudier et de chercher les remèdes appropriés à cet important problème actuel du chômage. Une telle Commission pourrait avantageusement grouper des représentants du patronat, de la classe ouvrière, de l'Etat et de tout autre groupement directement intéressé à la question. Cette urgente question exige l'attention et la réflexion des meilleurs esprits.

— *Les anges aux mains sales*, par Daniela Krein. Traduit par Francis Paul. — Un vol. 13,5 × 18,5 cm, de 160 pages. Prix : 6 NF. Editions Salvator, Mulhouse.

Cas pratiques d'initiation pour enfants et adolescents. L'auteur se penche sur la jeunesse de notre temps et lance un cri d'alarme à tous les parents en révélant ce que son expérience de doctoresse lui a appris. Le lecteur découvre bien des misères enfantines, incroyables parfois, mais qui montrent combien les enfants sont exposés, même très jeunes. Il s'agit ici d'aider les parents dans leur tâche d'éducateurs. Les problèmes sont traités d'une manière attrayante, vivante et réaliste, pour une éducation sexuelle basée sur la foi, sur la confiance et sur la vérité.

Résolutions du 1er Congrès national des missionnaires des émigrants

28-30 *juin* 1960 (1).

I. — Il est souhaité qu'une collaboration plus étroite s'établisse entre les missionnaires des différentes nationalités agissant sur les mêmes territoires. On demandera en particulier que des renseignements soient communiqués par les uns aux autres, surtout lorsque les missionnaires ont eu l'occasion au cours de leur ministère de rencontrer des émigrants d'une autre nationalité qui ne sont pas connus de leurs propres missionnaires.

II. — L'accent devra être mis sur la formation sérieuse de militants laïcs choisis au sein des communautés ethniques. Ce travail se fera en liaison avec les mouvements d'Action catholique française.

III. — Lors des visites effectuées par les missionnaires à leurs ouailles, il est recommandé, dans la mesure du possible, de se faire accompagner, au moins de temps en temps, par un membre du clergé territorial.

IV. — Un Comité sera constitué pour assurer la coopération de tous les organismes français s'occupant de l'apostolat auprès des immigrés.

V. — Un effort sera fait par tous pour assurer le succès de la Journée nationale de l'émigration, demandée par le Saint-Siège. Au premier stade, l'effort portera surtout sur l'information.

(1) Texte original.
La Documentation Catholique a déjà publié (n° 1334 du 21 août 1960, col. 1027) l'exposé fait par S. Exc. Mgr Lamy au cours de ce Congrès.

La Journée nationale de l'émigration

Déclaration de la Commission épiscopale de l'émigration

Répondant au vœu du Souverain Pontife et conformément aux normes de la Constitution apostolique *Exsul Familia*, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a fixé au dimanche 13 novembre prochain la Journée nationale de l'émigration, précédant de huit jours la quête du Secours catholique qui fournit une contribution aux œuvres en faveur des émigrés.

La Commission épiscopale de l'émigration, agissant au nom de l'épiscopat français, attire l'attention des fidèles de France sur les points suivants :

a) Cette journée sera celle de la prière en commun. Le *Pater* récité dans la langue des émigrés et en français serait déjà une expression de l'unité des fils de Dieu.

b) Elle sera aussi la journée de la réflexion, non seulement sur l'aspect douloureux de l'émigration, mais également sur le rôle positif du phénomène migratoire, source de richesses civiques et spirituelles pour le pays qui accueille l'émigré.

c) Elle sera la journée de l'examen de conscience. Nous sommes-nous toujours souciés de l'émigr notre frère dans le Christ, membre au même tit que nous du Corps mystique ?

Il faut s'examiner pour se redresser. C'est l'oc casion de prendre quelques résolutions concrètes une invitation, une visite, une aide matérielle, u sacrifice librement accepté pour l'émigré.

d) Elle sera enfin la journée de la fraterni réelle, d'une collaboration chaque jour plus étroi entre Français et émigrés pour l'édification d royaume de Dieu et la rechristianisation du mond

† Frédéric Lamy,
archevêque de Sens,
président de la Commission épiscopale de l'émigration.

Vocations sacerdotales d'aînés

Le Bulletin Catholique du diocèse de Mo tauban *du* 21 *juillet* 1960, *p.* 216, *publie, sous titre ci-dessus, les conclusions de la Session d directeurs diocésains d'Œuvres de Vocations q s'est tenue en juillet à Versailles, sur ce sujet* « La Pastorale des vocations d'aînés ».

I. — De l'étude de la Tradition, de la théolog et de la pratique de l'Eglise, il apparaît que l *vocations d'aînés ont droit de cité dans l'Eglis* Tout en n'étant pas la seule forme de la vocatio sacerdotale, elles sont une modalité constante c cet appel dans l'Eglise.

II. — Il est nécessaire de faire connaître a clergé et à la jeunesse l'existence de *Maison spécialisées* pour le discernement et la culture c vocations d'aînés.

III. — Les vocations d'adultes *ne sont pa nécessairement des vocations adultes* Une vocatio adulte suppose cet ensemble de qualités humain et spirituelles qui permettent à l'homme et a chrétien de prendre ses responsabilités dans la vi

IV. — Ce doit être le souci des prêtres d'*aid les jeunes* en qui ils ont constaté les aptitude nécessaires à envisager pour eux l'éventualité c sacerdoce ou de la vie religieuse. La vocation e un appel de l'Eglise, qui souvent demande à êtr proposé.

V. — Les *conditions de vie des prêtres* ont ur influence considérable sur l'éveil et l'évolutio d'une vocation. Les prêtres doivent s'en souven dans leur comportement personnel et pastoral. L sacerdoce attire les jeunes par la manière dont i le voient vécu.

VI. — Contrairement à l'opinion courante, résulte de l'expérience que la *valeur du milie familial* est aussi importante pour les vocatior d'aînés que pour les vocations d'enfants.

VII. — Il ne *faut pas précipiter l'entrée* dar une maison de vocations tardives d'un garçon q croit reconnaître en lui une vocation. Le conta préalable avec cette maison est souhaitable pou déterminer les conditions de cette entrée.

VIII. — *La formation dans les maisons d vocations tardives* doit être telle que le sujet so rendu disponible à la volonté de Dieu sur lui après l'avoir reconnue, il doit pouvoir donner ur réponse d'homme se décidant dans la foi avec l sens de ses responsabilités.

Déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France (*14 octobre 1960*)

Les chrétiens dans la conjoncture présente (1)

I. — La vie internatioale

Des événements d'une portée considérable : succèdent à un rythme accéléré dans les elations entre les peuples : la paix du monde st en cause.

Les chrétiens ne sauraient demeurer étran-ers ou indifférents à la conjoncture actuelle e la vie internationale. Ils doivent y être résents par la prière, par la connaissance de a doctrine de l'Eglise en ce domaine et par action.

ar la prière.

Que la prière des chrétiens s'élève au-dessus es intérêts personnels ou familiaux, même les lus légitimes ! Qu'elle imite et rejoigne la rière de Jésus-Christ, offrant son sacrifice édempteur « pour le salut du monde tout ntier » ! Qu'elle s'élargisse aux intentions les lus universelles : la paix et le rapprochement ntre les peuples, la libération des péchés qui ont à l'origine des guerres : orgueil et égoïsme ational, ambition et appétit de domination, alousie, rejet d'une loi de moralité universelle upérieure aux nations, mensonge et insincé-ité dans les relations internationales, volonté 'imposer une idéologie par la force et la ruse.

La vraie paix ne naît pas d'un équilibre des orces ni de la supériorité des armements : lle a un caractère spirituel qui implique, chez s chefs d'Etat et les peuples, une discipline ntérieure, une volonté droite, des efforts labo-ieux pour tendre, dans une compréhension utuelle et une collaboration loyale, vers le ien commun international. C'est pourquoi action toute spirituelle de la prière trouve i sa place — et combien importante ! La aix est un don de Dieu. Comme nous y invite astamment S. S. le Pape Jean XXIII, il faut emander cette paix au Tout-Puissant, qui inalement conduit l'histoire à travers les ctions des hommes et des peuples.

'ar la connaissance de la doctrine de l'Eglise.

Depuis soixante-dix ans surtout, les Souve-ains Pontifes ont élaboré et précisé de plus n plus, à la lumière de la loi naturelle et de a révélation, une doctrine profonde et auda-ieusement constructive sur les rapports entre es peuples.

Ils ont exposé le dessein de Dieu sur l'huma-ité, dessein d'amour, d'unité et de paix, qui oit tendre à l'établissement d'une véritable ommunauté des peuples, pleinement respec-ueuse de la diversité et des caractères propres es nations.

Selon cette doctrine, les hommes sont frères, 'abord dans le plan naturel de la création, en vertu de l'unité d'origine et de leur partici-pation à une même et unique nature humaine. Ils le sont surtout dans le plan supérieur de la rédemption et à un titre plus pressant : en effet, ils sont tous appelés à devenir fils de Dieu dans l'Eglise, Corps du Christ et société supranationale par son unité et son universa-lité, « non pour dominer, mais pour servir » (Pie XII).

L'enseignement des Papes contient une doc-trine sur la guerre et la paix, les droits et les devoirs des Etats, les dangers que présente la souveraineté absolue de l'Etat. En même temps qu'il fait du patriotisme une vertu et qu'il exalte le devoir d'une participation active à la vie et à la vraie grandeur de la nation, il dénonce les périls des nationalismes exacerbés.

Il est en particulier un chapitre où l'ensei-gnement des Souverains Pontifes a été cons-tamment très ferme : c'est celui de la course aux armements. Pie XII a demandé aux chefs d'Etat de « libérer » les nations de ce fardeau trop écrasant et de rechercher sans cesse, par des accords, le désarmement mutuellement consenti, organique, contrôlé, progressif tant dans l'ordre pratique que dans l'ordre spirituel.

Enfin, la doctrine de l'Eglise proclame la nécessité d'une organisation internationale des peuples pour écarter les causes des conflits, prendre en charge solidairement les souf-frances de l'humanité, la lutte contre la faim, la maladie, la misère dans le monde, l'igno-rance. Ensemble, toutes les nations doivent travailler à sauver l'homme, à assurer la pro-motion, dans l'ordre économique, social, cul-turel, des jeunes nations parvenues à l'indé-pendance, à défendre et garantir les valeurs morales qui fondent la vraie civilisation et le progrès authentique de l'humanité. Quelles que puissent être les déficiences inhérentes à toute intitution humaine, et si lent, patient, labo-rieux que soit son effort, une organisation internationale des nations est aujourd'hui, et plus que jamais, indispensable à l'établisse-ment de la paix dans le monde.

Par l'action.

Les chrétiens peuvent et doivent participer à ce grand effort de la vie internationale, soit au plan de l'apostolat missionnaire, soit au plan de la collaboration aux organisations internationales, soit au plan temporel de l'en-traide technique et professionnelle.

Nous nous réjouissons des objectifs de la campagne d'année 1960-1961, choisis par les deux mouvements nationaux de l'Action catho-lique générale. Nous en attendons beaucoup pour l'élargissement des horizons de chaque chrétien, la découverte des dimensions de la catholicité de l'Eglise, une montée dans la charité du Christ.

(1) Texte original.

Nos encouragements vont aussi aux mouvements de l'Action catholique spécialisée des jeunes et des adultes. Ils ont entrepris une œuvre d'éducation très louable pour initier leurs membres aux problèmes internationaux. Ils consentent de très lourds sacrifices pour envoyer des apôtres du laïcat dans les divers pays de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

La voie a été ouverte depuis bientôt trente ans par l'Association « *Ad Lucem* », qui a formé et envoyé dans les pays lointains des universitaires et des membres des diverses professions spécialisées avec un esprit d'apostolat missionnaire.

Comment ne saluerions-nous pas avec joie le mouvement « Pax Christi », qui, par la prière, la formation spirituelle et doctrinale, les échanges de personnes ou de groupes, ses initiatives de rencontres, contribue efficacement à la compréhension mutuelle des peuples et à la paix.

Le « Secours catholique » a tenu, lui aussi, à orienter vers les objectifs missionnaires ses magnifiques réalisations dans l'ordre de la charité.

Nous félicitons, en souhaitant que leur exemple soit suivi, les chrétiens qui apportent à l'action internationale une collaboration active, soit dans les organisations de caractère public et les grandes institutions spécialisées de l'O. N. U., soit dans les nombreuses organisations internationales de caractère privé, notamment les « Organisations internationales catholiques ».

Enfin, nous demandons aux familles catholiques de s'engager résolument, au nom de la charité universelle du Christ et de l'Eglise, à accueillir dans une large hospitalité les étudiants étrangers et les représentants des différents peuples.

II. — Le problème algérien

L'Assemblée, douloureusement consciente des souffrances de tous genres qu'entraîne la prolongation de la guerre d'Algérie, s'émeut du désarroi qui envahit beaucoup de consciences, spécialement de jeunes. Ceux-ci se demandent, dans l'incertitude et parfois dans l'anxiété, où se trouve le devoir.

Pour répondre à ces perplexités, on ne saurait recourir à l'insoumission militaire et à des actions subversives : ce serait se soustraire aux devoirs que créent la solidarité nationale et l'amour de la patrie, semer l'anarchie, enfreindre la présomption de droit dont jouissent, dans les cas incertains, les décisions de l'autorité légitime. Cependant, il faut que tous s'efforcent de comprendre les angoisses des jeunes et de découvrir les cause profondes du trouble des consciences droites, afin d'y porter remède et de rechercher, en toute objectivité et loin des passions partisanes, les moyens pacifiques de régler le conflit.

***

L'Assemblée rappelle que la condition essentielle pour que soient connus les chemins de la paix est que tous ceux, quels qu'ils soient, qui ont des responsabilités touchant la prolongation ou la cessation de cette guerre fratr cide, mettent au premier plan de leurs préoc cupation les exigences de la morale naturell établie par Dieu.

De quelque côté qu'ils viennent, les actes d terrorisme, les outrages à la personne humain les procédés violents pour arracher les aveu les exécutions sommaires, les mesures d représailles atteignant des innocents, sont con damnés par Dieu. Même pour faire valoir de droits légitimes ou pour assurer le triomph d'une cause que l'on croit juste, il n'est jamai permis de recourir à des moyens intrinsèque ment pervers, dont l'usage, en dégradant le consciences, n'a pour résultat certain que d faire reculer sans cesse l'heure de la paix. I faut ajouter que de tels actes comprometten l'exercice du commandement responsable e ébranlent, dans les consciences des subor donnés, la légitimité de l'autorité.

« Aucune instance supérieure n'est habilité à commander un acte immoral ; il n'exist aucun droit, aucune obligation, aucune per mission d'accomplir un acte en soi immora même s'il est commandé, même si le refu d'agir entraîne les pires dommages per sonnels. »

(Pie XII. *Congrès international de dro pénal.* 3 octobre 1953.) (2)

***

Le statut futur de l'Algérie doit être con sacré par l'adhésion libre de la population Mais il est des exigences qui ressortissent à l justice et qui ne dépendent pas du libre choi des hommes ; elles devront être respectées e tout état de cause ; les rappeler apparaî nécessaire :

1. — La population de l'Algérie est faite d la cohabitation de plusieurs communautés cette cohabitation, inscrite dans le passé, es pour l'Algérie, une condition de prospérit pour l'avenir. Les droits des communauté composant la population de l'Algérie ne son pas opposés entre eux, mais solidaires les un des autres. Sont donc à exclure toutes solu tions qui briseraient ou compromettraient cett cohabitation, et toutes mesures doivent êtr prises pour que, en toute hypothèse, les droit et la dignité de tous soient respectés san aucune distinction.

2. — L'Algérie est un lieu de rencontre de diverses cultures et civilisations ; promou voir activement l'harmonie de toutes ce valeurs est un élément important de la paix ainsi se trouvera assuré le plein épanouisse ment des personnes humaines dans le respec de leur originalité et de leur liberté, en mêm temps que sera procurée efficacement la pros périté matérielle du pays.

3. — Au-dessus de toutes les susceptibilité réciproques, il est indispensable d'assurer e Algérie, pour le bien des hommes qui l'ha bitent, pour la prospérité du pays et pour l paix de la communauté internationale, cett « collaboration constructive » que Pie XI

(2) *D. C.*, n° 1159 du 1er novembre 1953, col. 135 (*N. D. L. R.*).

ıhaitait ardemment voir régner entre l'Eu-
ɔe et l'ensemble du continent africain
ı avril 1957) (3).

⁂

En conclusion, nous désirons instamment
'une solution de sagesse, digne de la France
du noble exemple de désintéressement qu'elle
ent de donner au monde à l'égard des jeunes
tions africaines, apporte le plus rapidement
ssible à l'Algérie une paix équitable, respec-
ıt toutes les aspirations légitimes, les droits,
intérêts, les traditions des diverses com-
ınautés, pour que, toutes ensemble, elles
vaillent à la prospérité de l'Algérie enfin
cifiée.

---

3) *D. C.*, n° 1251 du 12 mai 1957, col. 584
D. L. R.).

---

propos de l'ex-Père Collin

Note de S. Exc. Mgr Weber.

.e P. Michel Collin, qui a déjà fait l'objet deux notifications du Saint-Office (1), *défraie nouveau la chronique. S. Exc. Mgr Weber, ʼque de Strasbourg, a publié à son sujet la note vante* (2) *:*

Depuis quelques mois, je reçois de beaucoup diocèses de France et de l'étranger des intes au sujet des intrigues d'un nommé P. Mi-ıl Collin. Il importe d'être au clair sur ce sonnage.

M. Michel Collin est un prêtre, membre de la ıgrégation des prêtres du Sacré-Cœur de Saint-entin, réduit à l'état laïc par le Saint-Office ci déjà plusieurs années, à cause d'un faux sticisme qu'il essayait de propager (17 jan-r 1951, cf *A. A. S.* 1951, p. 477).

Il y a deux ans, il fixait son séjour à Colmar ıut-Rhin), dans une maison intitulée « Foyer la grotte ». Il propageait de là des écrits ers plus ou moins exaltés. Menacé de sanctions, promit de cesser toute activité et disparut même diocèse. Il y est cependant revenu en 1959, te fois-ci à Haguenau (Bas-Rhin) où il a fondé soi-disant « Foyer du Christ-Roi », 4, place Marché-aux-Bestiaux. De là, il contacte des sonnes pieuses et même des prêtres, pour les gner à sa cause. Il se dit approuvé par Pie XII. continue à éditer des brochures, des tracts, et ssi des lettres polycopiées remplies d'outrages vers le Saint-Office, l'évêque de Strasbourg et ers prélats qui l'ont combattu. Il se donne nme le futur successeur de Jean XXIII, et a me, dit-on, déjà une calotte blanche offerte r ses partisans.

Actuellement, il annonce la parution d'un livre souscription. Ce livre aura comme titre : *L'Eglise du miracle.* — Demandez... Propagez r souscription le livre : *le Pape Clément XV, ccesseur de Jean XXIII.* C'est moi qui te sortirai otre-Seigneur à l'auteur). Béni et encouragé par e XII, à 10 NF. »

Ces temps derniers, l'ex-P. Collin montre une statue du Sacré-Cœur qui émettrait du sang. De plus, l'intéressé, malgré sa réduction à l'état laïc, a continué et continue encore à dire la messe à domicile, devant un crucifix également merveilleux, dit-il.

Il est soutenu dans ses extravagances par une visionnaire allemande, bavaroise, Maria Finkel (dite Benigna). C'est une femme, mère de quatre enfants, divorcée et remariée civilement, avec dispense personnelle de Notre-Seigneur, dit-elle. Elle dicte elle-même des tracts et submerge de lettres d'insultes l'évêque de Strasbourg.

Il est plus qu'évident que nous nous trouvons en face de dangereux illuminés, qui ont déjà séduit trop de bonnes âmes. Devant l'extension du mal, et après les avertissement requis, l'évêque de Strasbourg, en pleine conformité avec le Saint-Office, a porté la peine de l'interdit personnel contre M. Michel Collin, et défendu d'admettre aux sacrements ses adeptes. L'intéressé n'en continue pas moins ses propagandes et organise des réunions de ses sectateurs.

Il serait à souhaiter que partout où l'action du soi-disant P. Collin s'exerce, les prêtres mettent en garde leurs fidèles, et au besoin usent de sanctions, afin d'arrêter cet illuminisme qui contribue à la désobéissance envers l'autorité du Saint-Siège et de la hiérarchie.

Strasbourg, le 9 août 1960.

† Jean-Julien Weber,
évêque de Strasbourg.

Le P. Collin prétend, sans aucune preuve, que son activité et son œuvre ont été approuvées par S. S. Pie XII, le 16 décembre 1956. Une communication du Saint-Office, en date du 15 décembre 1956, condamne formellement son activité (*A. A. S.*, 1957, p. 34).

---

1) *D. C.*, n° 1243 du 20 janvier 1957, col. 78.
2) *Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg*, -15 septembre 1960.

AVERTISSEMENT DE S. Em. LE CARDINAL GERLIER (1).

S. Em. le Cardinal considère comme un devoir d'éclairer les fidèles du diocèse au sujet de l'ex-Père Michel Collin.

M. Michel Collin, qui fut membre de la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin, dont il a été exclu, multiplie depuis plusieurs années des activités diverses, et l'a fait notamment à Lyon à une époque assez récente.

Or, une décision du Saint-Office en date du 17 janvier 1951 a réduit M. Michel Collin à l'état laïc pour propagation de doctrines erronées, de fausses révélations et révolte ouverte contre le Saint-Siège et plusieurs évêques.

Il s'est prétendu approuvé par Pie XII, ce que le Cardinal sait personnellement être faux. Il a eu l'audace ridicule d'annoncer qu'il serait le successeur de Jean XXIII, en osant affirmer que Notre-Seigneur lui-même le lui aurait dit. Il utilise une statue soi-disant miraculeuse du Sacré-Cœur qui émettrait du sang. Il est soutenu dans ses extravagances par une visionnaire bavaroise, Marie Finkel (dite Benigna et Consolata), mère de quatre enfants, divorcée et remariée civilement.

M. Michel Collin n'a aucun droit de célébrer la messe, comme il l'a fait notamment à Lyon devant un groupe de personnes.

Etant donné l'ensemble des faits, Son Eminence porte contre lui dans le diocèse la peine de l'interdit personnel.

Les personnes qui continueraient à l'accueillir ou à assister aux cérémonies qu'il organise encourraient une responsabilité très grave que le Cardinal, en cas de récidive, serait obligé de sanction-

---

(1) La *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 9 septembre 1960.

ner par des peines sévères qui pourraient aller jusqu'à la privation des sacrements.

COMMUNIQUE DE S. Exc. Mgr PIROLLEY.

D'autre part, S. Exc. Mgr Pirolley, évêque de Nancy, a publié le communiqué suivant (1) *:*

Pour propagation de doctrines erronées et de fausses révélations, révolte ouverte contre le Saint-Siège et les représentants de la hiérarchie, et organisation de manifestations culturelles superstitieuses,

Sont frappés de la peine canonique de l'interdit personnel :

— Outre l'ex-P. Michel Collin, réduit à l'état laïc par décision du Saint-Office et déjà interdit par S. Exc. Mgr l'évêque de Strasbourg,

— L'abbé Lucien Césard, du diocèse de Nancy, ancien curé de Bouxières-aux-Dames et contre lequel dut sévir alors, en raison de semblables errements, notre éminent prédécesseur Mgr Fleury ;

— L'abbé André Althoffer, du diocèse de Sai Dié, en raison de la collaboration apportée Nancy à l'action de l'abbé Césard.

Sont exclus de la réception des sacrements, ne pourront y être réadmis qu'avec notre asse timent et dans les conditions que nous poser nous-mêmes :

— Les catholiques qui accueillent dans le maison ou leur appartement les réunions l'ex-P. Collin et l'abbé Césard ;

— Ceux qui participent, ne serait-ce que p leur présence, aux messes illicitement célébr ou à d'autres « offices » ;

— Ceux qui propagent les écrits, brochures tracts des initiateurs de ces fausses doctrines révélations.

Nancy, le 30 août 1960.

E. P.

Des mises en garde analogues ont été publié par S. Exc. Mgr Brault, évêque de Saint-Dié (vie diocésaine de Saint-Dié, 15 *septembre* 196 *et par S. Exc. Mgr Chiron, évêque de Lang* (Semaine religieuse du diocèse de Langres, 9 se *tembre* 1960).

---

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul*, 4 septembre 1960.

Une enquête sociologique religieuse dans le mond rural soviétique

Sous le titre : « Les survivances de la tradition religieuse et les moyens de les éliminer », la revue soviétique Kommunist, *dans son numéro de mai* 1960, *a publié sous la signature de L. Pouchkarewa, G. Snesarev et M. Chmeleva, l'article dont nous donnons ci-après la traduction intégrale. Il s'agit du compte rendu d'une enquête menée au cours de l'année* 1959 *par l'Institut d'ethnographie auprès de la population rurale du nord de Moscou, dans un rayon de* 400 *kilomètres autour de cette ville. Le but était de constater et d'analyser les survivances religieuses de façon à étudier en connaissance de cause le moyen de les combattre plus efficacement. On lira ce document avec un mélange de tristesse et de joie. De tristesse devant cet acharnement à détruire le trésor millénaire de foi de ces populations, devant la pauvreté de ce par quoi on veut la remplacer, devant aussi la méconnaissance complète de ce qu'est la vraie foi, reflétée par les méthodes dites « scientifiques » employées par la propagande athée. De joie cependant à cause de toute cette courageuse survivance de la vie religieuse que l'on lit à travers les lignes de l'enquête* (1) *:*

Au cours des années de la construction du socialisme, le paysan d'avant la révolution, illett et inculte, sous l'emprise de la religion et de superstition, a fait place au kolkhozien, trava leur soviétique aux idées d'avant-garde. Le p cessus de formation de la société communis signifie un nouveau progrès du niveau culturel des connaissances économiques et techniques la paysannerie. L'idéologie socialiste, matérialis domine déjà dans tous les domaines de la sociale. Elle se fait sentir aussi au village kolkh zien. Mais les survivances du passé, et surtc d'une conception religieuse du monde, demeure dans la pensée et les coutumes d'une partie d paysans.

Il est certain que la réalité soviétique condam ce qui se meurt lentement dans l'idéologie re gieuse, mais on ne peut tolérer, étant donnée lutte active menée pour le communisme, que processus soit laissé à lui-même. Or, on ne pe choisir les moyens les plus sûrs pour éliminer plus vite les survivances en question que si l' connait bien les formes sous lesquelles elles manifestent, dans quel milieu elles subsister quelles sont les causes de leur vitalité. L'étu de ces problèmes est une des tâches principal de l'enquête menée par l'Institut d'ethnograph Mikiouklo Maklaï, rattaché à l'Académie d sciences de l'U. R. S. S. Cet article, basé sur l documents ethnographiques recueillis dans les d tricts de Kalinin, de Kostroma, de Gorki et Jaroslaw, donne des résultats provisoires de c travaux.

LES RÉSULTATS DÉJA OBTENUS PAR LA PROPAGANDE ATHÉE

Une bonne partie des kolkhoziens de la can pagne d'aujourd'hui professe l'athéisme. On pe citer des villages entiers dont la population presque entièrement libérée des influences re gieuses.

Les habitants des agglomérations du kolkho d'Ilitch, dans la région de Bejets, district Kalinin (Goroditchtche, Orlika, le hameau l'ancienne commune) ont depuis longtemps aba

---

(1) Traduction et sous-titres de *la D. C.*

Le R. P. Wenger, en conclusion d'un long article consacré à ce document, écrivait dans *la Croix* des 19-20 juin 1960 :

« Il est réconfortant de voir combien la foi reste vivante et combien la religion exerce d'attrait sur ceux même qui ne la connaissent pas et qui souvent la combattent ;

Il est affligeant de voir l'acharnement que les fanatiques de l'athéisme mettent à déraciner la foi du cœur des croyants. Tous les communistes ne sont pas engagés dans ce combat, car les activistes se plaignent de l'apathie, de l'indifférence du grand nombre.

Ce qui est significatif, enfin, c'est l'appel constant au sens esthétique et émotionnel. Les théoriciens de l'action antireligieuse constatent l'échec des campagnes purement « intellectuelles » et l'inefficacité des arguments « scientifiques ». Ils sont à la recherche d'un marxisme qui soit sensible au cœur. Vainement. Car, comment pourrait-il l'être, lui qui laisse sans réponse les questions essentielles que se pose le cœur de l'homme ! »

onné les superstitions religieuses encore assez épandues dans le pays environnant. Il en va de nême pour les travailleurs des sovkhozes, dont les adres sont constitués d'hommes venus d'autres ontrées. Dans une situation nouvelle, les hommes éparés de leur milieu habituel, oubliaient vite les outumes et les opinions qui leur avaient été nculquées dans leur enfance. Ainsi, au hameau de aranaevo, dans le district de Kostroma, il n'y a lus d'icônes dans les maisons des travailleurs, personne ne fait baptiser ses enfants, on n'observe pas s fêtes religieuses, etc.

Ces exemples ne sont point isolés ; on constate ne situation identique dans diverses localités des istricts examinés. La tendance à éliminer la relion est un des traits caractéristiques de la campagne soviétique. Cette tendance est réalisée sous forme d'une lutte contre ce qui reste des conictions religieuses. Parmi les paysans kolkhoziens, y a encore des croyants. Mais sous l'influence de e qui les entoure, sous la pression de la propaande antireligieuse, nombreux sont ceux qui commencent à douter et à hésiter, pour perdre ensuite foi et passer petit à petit à l'athéisme.

Le croyant d'aujourd'hui est tout autre que celui 'avant la révolution, temps où les convictions relieuses étaient étroitement liées à des opinions olitiques réactionnaires qui justifiaient et sanconnaient un ordre de choses établi dans l'intérêt es classes privilégiées et exploiteuses. Sous le égime soviétique, il y a eu séparation brusque ntre la foi, qui garde son caractère réactionnaire, t les convictions politiques progressistes de énorme majorité des croyants. Dans la société ocialiste, les croyants se comportent en masse en atriotes de la Patrie socialiste et prennent une art active dans la construction du communisme.

La foi elle-même est, chez les hommes soviéques, tout autre que celle d'autrefois. Même ceux ui affirment être croyants n'ont qu'une très vague lée des dogmes chrétiens. Même pour les plus gés, on peut compter sur les doigts ceux qui conaissent les enseignements de la religion. Les royants ont une foi indéfinie et aveugle en une orte de force supérieure, dont il faut implorer aide pour obtenir des résultats pratiques. La olkhozienne R. (cinquante ans) du village de ijkovo, district de Gorki, dit : « La prière est our les affaires de tous les jours. L'enfant prend eur ou tombe malade, quelqu'un ne revient pas e la guerre... La prière est bonne pour ces ffaires-là. » Cette attitude utilitaire caractérise la najorité des croyants.

La partie du culte religieux qui découlait organiquement des canons de l'orthodoxie et où devait, 'après l'Eglise, trouver son expression la vie spirituelle personnelle des gens, a perdu sans retour son ncienne importance au cours des années écoulées, epuis l'instauration du régime soviétique. Même es croyants ne prient pas quotidiennement, vont à église de façon irrégulière, omettent de se conesser, de communier, etc. Ils trouvent ces cérénonies gênantes et disent qu'ils les oublient dans es tracas de la vie quotidienne. La kolkhozienne I. (cinquante et un ans) du village de Zinovievo, lans le district de Gorki, déclare : « Ma fille rait les vaches, se lève très tôt ; quand doit-elle aire sa prière ? » Bien entendu, il ne s'agit pas le manque de temps, mais les gens n'éprouvent lus le besoin de « s'adresser à Dieu » tous les ours.

D'après les paysans eux-mêmes, l'abandon des raditions religieuses date avant tout de la période le la collectivisation massive. L'instauration d'une conomie socialisée a provoqué en premier lieu 'abandon des actes religieux qui étaient liés à a production agricole (calendrier agro-religieux, nesse pour implorer la pluie, une bonne récolte, nvocations des saints protecteurs, etc.). Il est urieux que même les kolkhoziens qui observent hez eux les coutumes religieuses, ne tentent jamais de proposer un retour à ces coutumes s'il s'agit des terres kolkhoziennes. Les messes et les processions organisées en liaison avec des catastrophes naturelles et avec d'autres événements ont disparu.

Le marxisme nous apprend que les formes de la conscience sociale dont la genèse se trouve dans les conditions de la vie matérielle de la société, possèdent une certaine indépendance. La religion est sujette à cette loi. C'est pourquoi, malgré la transformation révolutionnaire des conditions sociales, les traces des convictions religieuses continuent à persister dans le socialisme.

Mais les traditions religieuses restent vivaces

La psychologie des gens a complètement changé au cours de la transformation révolutionnaire de la société. Il n'y a aucun doute que pendant les années vécues sous le régime soviétique, la paysannerie est devenue beaucoup moins religieuse, que l'attitude politique des croyants a changé et que le caractère même de la foi est devenu autre. Cependant ce serait une grave erreur que de vouloir minimiser l'influence nuisible des superstitions religieuses dans les conditions du socialisme. Il ne faut jamais oublier cette vérité essentielle que la religion, même si elle se transforme, même si elle s'adapte à la nouvelle situation sociale — empêche toujours un développement total des possibilités créatrices, ébranle la confiance dans le savoir scientifique, s'oppose à une transformation radicale des conditions de vie.

Tout en soulignant l'affaiblissement de l'influence de l'idéologie religieuse à la campagne, il faut constater que de nombreuses cérémonies religieuses sont profondément entrées dans la vie d'une certaine partie du peule, se sont mêlées aux usages et sont considérées comme des détails indispensables de la vie, légalisés par une tradition séculaire. Cela trouve son expression dans la présence d'icônes, dans l'observation de cérémonies telles que le baptême, le mariage religieux, l'observation des fêtes de l'Eglise. Seulement, différents groupes de la population rurale ont à l'égard de ces cérémonies des comportements différents. Nous touchons ici à un problème de grande importance. Le succès de la propagande athée dépend de sa bonne ou mauvaise solution. Il faut se rendre compte de la nécessité qu'il y a d'aborder de façon différente les différentes catégories de croyants.

Les vieux

Dans la littérature de propagande et surtout dans la pratique de la propagande, on peut quelquefois entrevoir une tendance erronée à considérer les croyants comme un bloc uniforme, sans prendre en considération qu'ils ont sur la religion des vues différentes. Or, la propagande scientifique athée ne sera convenablement orientée, ne produira d'effet et ne trouvera d'écho que si l'on tient compte des particularités de tel ou tel groupe de croyants.

Ce n'est que chez un nombre assez restreint de croyants, principalement chez les plus de soixante ans, qu'on peut trouver aujourd'hui un système homogène de convictions religieuses. Ils ont passé leur enfance, leur adolescence et souvent leur jeunesse dans les conditions de la Russie d'avant la révolution, alors que la religion imprégnait toute la vie de la famille paysanne patriarcale. Le contrôle religieux sur l'éducation de la jeunesse était particulièrement sévère dans les milieux des « starobriadtsy » (secte orthodoxe qui n'a pas accepté les modifications liturgiques adoptées au XVII[e] siècle). Chez eux, on défendait d'aller à l'école, de lire des écrits laïques, etc. La religion régnait sans partage sur la vie spirituelle du paysan. C'est pourquoi il est bien difficile à de

nombreux représentants de cette génération de se libérer des notions, des conceptions et du comportement qu'ils ont considérés, au cours d'une grande partie de leur vie consciente, comme une valeur inattaquable, immuable.

Au sein de cette vieille génération, on compte cependant, à côté des croyants, un nombre assez élevé d'athées qui sont arrivés à rejeter la foi par des chemins compliqués. La première guerre mondiale, la révolution, la guerre civile et la lutte de classe intense qui a eu lieu à la campagne dans les années 1920 et 1930, ont placé des milliers et des milliers de paysans aux postes avancés de la vie sociale, ont transformé leur idéologie, les ont mis face à face avec le rôle réactionnaire de la religion et les ont forcés de se libérer de son joug. Une autre partie des représentants de la vieille génération a rejeté la foi à l'époque actuelle.

A côté de cette catégorie, il y a beaucoup de vieux qui, sans devenir athées, éprouvent des doutes sous l'influence des transformations socialistes et des succès de la science, et dont les convictions religieuses deviennent incertaines. Par exemple, le kolkhozien I. (quatre-vingt-trois ans) du village de Larionovo, dans le district de Gorki, priait avec ferveur étant jeune et a encore chez lui des icônes, « pour les gens et pour que ce soit en ordre » dit-il. Mais, devenu adulte, il a commencé à avoir des doutes et continue à les avoir. Ses propres paroles révèlent son incertitude : « Il y a quelque chose dans la religion, et il y manque quelque chose. Quelqu'un a créé la terre, la mer, les forêts, mais on n'en sait rien. On dit qu'on ne peut rien sans Dieu, mais chez nous on rentre dans l'eau, on vole dans les airs sans Dieu... On dit que Dieu aide, mais on ne voit pas où... »

Si la foi subsiste parmi les hésitants, c'est avant tout parce qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires, ne savent pas venir tout seuls à bout des questions d'histoire, de physique, de biologie, saisir les causes des processus naturels. La kolkhozienne S. (cinquante-neuf ans) du village de Vladimirskoe, dans le district de Gorki, déclare : « Quand on commence à réfléchir d'où est venue la terre, d'où viennent les animaux et l'homme, on pense à Dieu. » Une explication raisonnable d'un propagandiste faisant comprendre le véritable aspect des phénomènes de la nature et de la vie sociale aiderait ces gens à trouver le bon chemin, à vaincre les traditions religieuses.

Nous pensons que l'on adopte parfois dans le problème de la propagande de l'athéisme parmi les vieux, une attitude erronée. Le point de vue selon lequel on n'a pas besoin de s'intéresser aux croyants de la vieille génération, puisque la superstition religieuse s'éteindra avec leur mort, est faux. La transmission des traditions religieuses d'une génération à l'autre ne cesse pas et ce sont justement les vieux qui y jouent le rôle principal. Il y a beaucoup de vieux qui non seulement croient eux-mêmes en Dieu, mais exigent de leurs proches l'accomplissement des rites religieux. Ainsi, la kolkhozienne B. du village d'Andruichino, dans le district de Kalinin, a forcé son fils à se marier à l'église. Elle nous a déclaré : « Nos enfants sont entre nos mains ; ils feront ce que nous leur ordonnerons. »

La particularité (et la difficulté) de la lutte contre les opinions religieuses des gens âgés consiste en ce qu'il faut agir individuellement au moyen de conversations intimes. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut faire un athée d'un hésitant, jeter le doute dans l'âme d'un croyant. Il importe non seulement de détruire la foi en Dieu, mais aussi — et c'est peut-être là l'essentiel — d'affaiblir l'influence religieuse sur les jeunes, de couper le fil de la tradition religieuse. Il faut attirer à ce travail des athées de la même génération : il leur est plus facile de trouver la bonne méthode, les arguments allant au cœur des personnes de leur âge.

Les kolkhoziens un peu plus jeunes (de quarante à cinquante-cinq ans environ) n'ont, dans l'ensemble, pas même les notions religieuses élémentaires que possèdent les vieux. Presque toute la génération moyenne a été éduquée à l'école soviétique ; ses opinions ont été formées dans la période des grandes transformations sociales, économiques et culturelles de la campagne, au cours d'une activité sociale intense. Ces gens accueillaient chaleureusement tout ce qui était nouveau, participaient activement au travail social, luttaient pour les formes nouvelles. Beaucoup d'entre eux refusaient de se marier à l'église, de baptiser leurs enfants, enlevaient les icônes de leurs maisons, etc. Les femmes de cette génération participaient elles aussi au travail culturel, social et politique : elles organisaient des cercles féminins, devenaient membres des soviets ruraux, entraient dans les Comités directeurs des kolkhozes. Tout cela les aidait à se libérer d'opinions retardataires et de superstitions religieuses.

Aujourd'hui, dans les kolkhozes, les hommes d'âge moyen peuvent pour la plupart être considérés comme non-croyants. Il y a beaucoup de non-croyants parmi les femmes de cette génération, ce qui n'est pas le cas pour la génération précédente. Leurs premiers pas vers le rejet de la foi étaient timides, mais cela n'a pas empêché beaucoup de femmes de devenir avec le temps athéistes convaincues. La biographie de K. (cinquante ans), membre du parti communiste du village de Dmitrovskoe, district de Kalinin, est typique. Dans sa jeunesse, elle était très pieuse, fréquentait avec ferveur l'église, faisait partie de la chorale ; mais en ce temps déjà, les contradictions de « l'Ecriture sainte » l'inquiétaient. Mariée à un kolkhozien activiste, elle participa à des réunions, écouta des conférences et rompit définitivement avec la religion, et allant plus loin, elle se mit à faire de la propagande antireligieuse parmi les femmes.

Mais à côté des représentants d'avant-garde de cette génération, il y a des femmes qui affirment être croyantes, bien qu'elles n'aient pas la moindre notion des dogmes religieux, ne sachent pas les prières et ne sachent rien ni des fêtes religieuses ni des rites. Ne sachant expliquer à quoi elles croient, elles s'en reportent à l'autorité des vieux : « Les vieillards le disent, nos pères et nos grands-pères faisaient ainsi. » Elles accomplissent ce qu'on leur a dicté, sans chercher à comprendre.

C'est avant tout par leur manque de culture que s'explique l'attachement de ces femmes aux superstitions religieuses. Leur psychologie offre un terrain propice au développement des préjugés de toute sorte, elles tombent facilement sous l'influence des personnes religieuses, des gens d'Eglise, des sectaires, car leur idéologie progressiste est trop faiblement assise pour résister.

La deuxième cause, c'est le genre de vie fermée que mènent les femmes dans la famille. Jusqu'à ces derniers temps, les services artisanaux socialisés étaient mal organisés dans les régions que nous avons visitées. Les femmes devaient donc accomplir toute sorte de travaux domestiques, ne trouvant pas le temps pour une activité culturelle et sociale. La plupart des femmes de la génération moyenne travaillent productivement ; beaucoup d'entre elles ont été récompensées par des décorations et des médailles. Mais dans leur vie familiale elles conservent les vieilles habitudes et exigent le même comportement de leurs enfants. Malheureusement, la société soviétique au village n'aperçoit pas toujours cette contradiction.

Le meilleur moyen de lutter contre les superstitions religieuses de cette partie de la population, c'est de continuer la transformation de la vie privée, d'augmenter la participation des femmes à la vie sociale. Les organisations sociales et les activités des kolkhozes doivent placer la propagande par la parole et par l'action au centre de leurs

réoccupations. Bien entendu, il ne faut point ublier les formes de travail que constituent les onférences, les causeries, les expositions, les soiées, etc. Le fait que les croyants viennent rareent assister à de pareilles manifestations ne doit ullement inciter à affaiblir le rythme de la proagande scientifique et athée ainsi conçue. En faiant connaître aux paysans la vérité sur la relion, en leur fournissant des arguments scientiques, nous construisons une base pour l'athéisme, ous empêchons la propagation des croyances relieuses, nous facilitons la pénétration des conceptons matérialistes, du progrès.

La jeunesse

La jeunesse kolkhozienne doit être traitée à part. es jeunes kolkhoziens âgés aujourd'hui de vingt trente-cinq ans, ont fait, en principe, au moins e cinq à sept années d'école. Nombreux sont ceux ui ont été à des écoles spécialisées ou ont suivi es cours spécialisés, et ont des qualifications proessionnelles. Ce sont donc, en majorité, des gens ssez cultivés. La jeune génération s'est formée ans les conditions d'un abandon massif de la relion. Ne pas croire est pour elle une chose habiuelle, apprise dès l'enfance et non le résultat 'une lutte intérieure et de doutes, comme c'était cas pour les autres. Mais il y a en cet athéisme our ainsi dire « inné » une certaine faiblesse. lle consiste en ce que de nombreux jeunes gens e se rendent pas compte de la nocivité des coneptions religieuses, et, de ce fait, n'entrent pas n lice en tant que force athée active. Malheureuement, la société et nos institutions culturelles et ducatives ne prennent pas toujours cela en consiération et n'y insistent pas suffisamment dans les xplications qu'ils donnent aux jeunes, comptant robablement sur une propagation « élémentaire » e l'athéisme. La jeunesse non croyante d'aujour'hui ne discerne pas l'essence réactionnaire des urvivances religieuses et ne voit dans leurs nanifestations qu'un anachronisme inoffensif, de orte qu'une partie de la jeunesse ne s'oppose pas l'influence des membres croyants de la famille.

Si le centre de gravité de la propagande athéiste armi les gars d'un certain âge se trouve dans le lomaine des sciences naturelles, les jeunes, qui ossèdent des notions précises de physique, de himie, de biologie ont, avant tout, besoin qu'on eur explique l'essence réactionnaire de la religion, a nocivité de toutes les superstitions, l'inutilité le nombreuses cérémonies des temps passés, etc. Le but n'est point d'inculquer aux jeunes une coneption matérialiste du monde (seuls des isolés roient en Dieu), mais d'en faire des ennemis ntraitables de toutes les manifestations de l'idéoogie religieuse.

Il faut porter grande attention aux influences eligieuses sur les enfants. Cette influence s'explique en partie par le fait que, dans certains des kolkhozes que nous avons visités, l'éducation socialisée des enfants n'est pas encore bien organisée et que les parents sont forcés de les laisser à la maison sous la surveillance des grands-mères et les grands-pères. C'est ainsi que dans certains cas on montre aux enfants « le bon Dieu » sur les icônes, on leur apprend en cachette des prières, on leur fait porter des croix sur la poitrine, on les emmène à l'église, on leur raconte des légendes religieuses, on les lave avec de l'eau bénite pour les préserver des maladies.

Normalement, l'enfant oublie, dès qu'il commence à aller à l'école, ce qu'on lui a appris à la maison. Néanmoins, pour éliminer définitivement l'influence des croyants sur la génération montante, l'école doit prêter plus d'attention à la tâche qui consiste à inculquer aux enfants une conception athée du monde. Pour remplir avec succès cette tâche importante, l'instituteur doit bien connaître ses élèves et savoir ce qui se passe dans leurs familles. L'éducation athéiste à l'école ne doit pas se limiter à des causeries spéciales. Chaque leçon peut et doit être utilisée pour la lutte contre les sentiments religieux.

Une attitude concrète, l'étude attentive des particularités des différents groupes de croyants sont une condition *sine qua non* du succès de la propagande scientifique athéiste.

Les icones

Un travail scientifique athéiste bien conduit exige non seulement l'étude des caractères spécifiques des différents groupes de croyants, mais aussi la connaissance des particularités, du rôle, de la signification, de la popularité des différentes manifestations religieuses. Comme il a déjà été dit, les survivances religieuses les plus difficiles à éliminer sont celles qui sont liées, par une tradition historique, aux coutumes populaires accompagnant — depuis des siècles — les événements importants de la vie des hommes.

Une de ces survivances, c'est la coutume d'avoir chez soi des icônes. Néanmoins, on voit aujourd'hui dans les icônes, dans la plupart des cas, autre chose qu'auparavant : souvent elles ont cessé d'être des fétiches, et même une partie de la vieille génération les regarde avec indifférence. On dit : « Qu'est-ce qu'une icône ? Une planche, rien de plus ! » (*Le kolkhozien A., quatre-vingt-cinq ans, du village de Vladimirskoe, district de Gorki.*) «Une icône, c'est simplement pour rappeler qu'il ne faut pas oublier la foi. » (*Le kolkhozien M., quatre-vingt-quinze ans, village de Rijkovo, même district.*) « Je ne prie pas les icônes, c'est une œuvre des mains humaines. » (*Le kolkhozien O., soixante-huit ans, même village.*) L'icône perd son sens sacré, mais reste liée à la vie de la famille, symbolisant jusqu'à un certain point la tradition de l'âtre familial. On trouve des icônes dans les maisons de gens libres de toutes superstitions religieuses ; les uns y voient un souvenir des parents défunts, les autres un ornement habituel des chambres.

Ce serait cependant une erreur de ne voir dans les icônes qu'un vestige inoffensif du passé. Celles se trouvant dans les maisons de non-croyants, de kolkhoziens-activistes, servent de pièces à conviction aux agitateurs religieux. Dans les familles où il y a des croyants, les icônes servent de prétexte commode pour entamer avec les enfants des conversations sur des sujets religieux ; elles symbolisent en quelque sorte la vitalité de l'ancien mode de vie patriarcal. C'est pourquoi une des tâches de la propagande athéiste c'est d'expliquer que les icônes sont inutiles et nuisibles. Mais il faut le faire avec beaucoup de prudence. Exiger, donner l'ordre qu'on enlève les icônes ne donnera rien. Elles disparaîtront quand les gens comprendront que les théories religieuses sont mensongères, que les vieux usages sont inutiles, lorsque l'ordre nouveau s'installera solidement dans toutes les familles.

Le baptême

Une survivance religieuse assez difficile à déraciner, c'est la coutume de baptiser les enfants, un des « sacrements » principaux de la religion chrétienne. Au cours des années 20 et surtout 30, cette coutume commençait à disparaître des campagnes, mais au cours de la Grande Guerre et des années suivantes, on la vit renaître. En conséquence, un grand nombre d'enfants nés pendant la guerre et après ont été baptisés, sauf dans les familles des intellectuels, des activistes et des kolkhoziens de choc. Ce ne sont pas seulement des parents croyants qui font baptiser leurs enfants, mais aussi beaucoup de ceux qui n'ont pas eux-mêmes été baptisés et qui n'ont aucune attache avec la religion.

Dans les familles, ceux qui insistent pour que les enfants soient baptisés sont surtout les croyants de la vieille génération qui jouent sur les sentiments maternels en disant qu'autrement l'enfant

tombera malade, pourra mourir et n'entrera pas au paradis. Si la jeune mère ne se laisse point convaincre par des paroles, les vieilles croyantes refusent parfois de s'occuper de l'enfant. Ce moyen est souvent très efficace, surtout s'il n'y a point de crèche au village et que les femmes qui travaillent n'ont pas où laisser leurs enfants.

Ce n'est pas seulement par croyance ou par superstition que les kolkhoziens baptisent leurs enfants. Beaucoup d'entre eux sont attirés par le côté esthétique et solennel de cet acte. On entend souvent dire que le rite accompagnant le baptême émeut, qu'il est agréable de voir que le petit et ses proches deviennent le centre d'attraction. On explique : « C'est comique et ça plaît. Il n'y a pas de cérémonie semblable — ici, on baigne l'enfant, on lit quelque chose au-dessus de lui. Quand ce ne sont que les invités qui viennent, ce n'est pas aussi intéressant. D'après la vieille coutume, c'est beaucoup plus amusant. » (*N., vingt-cinq ans, du village de Sidorovskoe, district de Kostroma.*) Les jeunes, tout en ne comprenant pas le sens véritable du baptême, sont parfois attirés par son côté extérieur et ne se rendent point compte qu'en participant au rite, ils font sans le vouloir un pas vers la religion.

Quels que soient les motifs qui décident les gens à accomplir ce rite, il conserve son sens religieux : celui de faire entrer un être humain dans la communauté chrétienne ; l'accomplissement de ce rite contribue à la vitalité d'une idéologie qui nous est étrangère. Pour faire disparaître au plus vite cette tradition renaissante, il faut propager les nouvelles formes de célébration solennelle de la naissance d'un homme.

Le mariage religieux

La coutume du mariage religieux a subi, après la Révolution d'octobre, à peu près la même évolution que le baptême. En certaines localités, par exemple dans les villages du kolkhoze « Proboujdenie », dans la région de Bejets, district de Kalinin, se marier à l'église est devenu, ces derniers temps, « à la mode » (expression utilisée par les kolkhoziens eux-mêmes). Mais le renouveau de cette tradition, ainsi que de celle du baptême, n'existe pas partout. Cela dépend du degré de conservation dans tel ou tel village des superstitions religieuses en général. Les jeunes couples se rendent quelquefois à l'église seulement parce que nous n'avons pas encore créé de nouvelles traditions pour les fêtes familiales. Les petites soirées dansantes qui accompagnent habituellement les mariages sont trop monotones et ne correspondent point à l'importance de ce qui se passe. Elles ne contentent pas les jeunes d'aujourd'hui, et c'est pourquoi les kolkhoziens se tournent souvent vers les anciennes traditions, celles du mariage à l'église.

On observe aussi d'autres éléments religieux du mariage : messe, bénédiction. On y voit des éléments de la coutume « populaire ». Ne se rendant pas compte de la signification de leur acte, même des kolkhoziens de choc prennent quelquefois part à ces cérémonies. Durant l'été de 1959, dans un des kolkhozes du district de Kostroma, la secrétaire du Komsomol local, l'agronome R., en se mariant, a baisé des icônes avec son futur mari et a fait le signe de croix. Elle a consenti à ce que la cérémonie se déroule suivant les vieilles coutumes, considérant que les actes religieux font partie d'usages observés par tous et indispensables. Sans le vouloir, elle a donné aux autres un mauvais exemple. Pour éliminer le mariage religieux, il ne suffit pas d'élever les jeunes dans un esprit athée ; il faut chercher de nouvelles formes solennelles et attirantes de la célébration du mariage, formes qui conviennent à la manière de vivre socialiste. Le désir des jeunes de souligner l'importance d'un acte créant une nouvelle famille de façon colorée est très naturel. On peut voir dans le mariage selon la forme adoptée par le Komsomol, un essai de créer un nouveau cérémonial, mais il ne fau point y voir la seule forme possible. Une chose es sûre : tous doivent participer activement au recherches et donner appui à tout ce qui est dign d'attention.

Les funérailles religieuses

Au nombre des rites liés à la vie de la famill se trouvent aussi les funérailles religieuses. On n croit pas trop aujourd'hui à l'au-delà, mais le funérailles religieuses sont encore très répandue et sont souvent préférées à l'enterrement laïc. L cérémonie civile, telle qu'elle est pratiquée aujour d'hui, surtout à la campagne, n'est pas toujour suffisamment solennelle, c'est pourquoi les proche du défunt font souvent appel aux rites tradition nels.

Les fêtes religieuses

Le nombre des fêtes religieuses qui sont obser vées est maintenant réduit, et leur cérémonial es devenu plus modeste. On fête Noël, Pâques, la Tri nité et d'autres fêtes importantes du calendrie religieux plutôt en famille et seulement quand y a des adultes croyants. On met l'accent sur le formes extérieures : repas solennel, cantiques œufs peints pour Pâques, verdure pour la Pente côte. Les croyants ne voient plus de péché dan le fait de travailler au kolkhoze un jour de fête bien qu'ils préfèrent tout de même remettre cer tains travaux domestiques au lendemain.

Les fêtes paroissiales qui se sont conservées à la campagne doivent être traitées à part.

Aujourd'hui, les kolkhoziens ne voient dans ce fêtes qu'une fête rurale traditionnelle : ce ne son que les vieillards qui se souviennent de leur sen religieux. C'est une journée où des parents et de amis viennent des villages voisins. Petit à petit la fête dégénère en beuverie. Ce n'est pas pa hasard que c'est le jour de la fête qu'ont lieu la plupart des atteintes à l'ordre public et des crime perpétrés en état d'ivresse. Les fêtes de ce genr sont célébrées même en période de travaux agricoles intenses et durent parfois deux ou trois jours Tout cela nuit à la productivité des kolkhozes e désorganise le budget familial.

De nombreux kolkhoziens, surtout les jeunes voudraient la disparition de cette tradition. Une déclaration-type du kolkhozien A. (vingt-huit ans) du village de Zinovievo, district de Gorki : « Quand va-t-on abroger les fêtes paroissiales ? Elles ne font que nous ruiner. On se rend en visite dans les villages, et ensuite il faut rendre la politesse... On perd en deux jours ce qu'on a amassé pendant un an. » Pendant ces fêtes, les femmes tremblent continuellement pour leur mari et leurs fils. « C'est comme s'ils allaient à la guerre », disent-elles.

La lutte contre les fêtes paroissiales est parfois menée uniquement au moyen de mesures administratives qui ne donnent pas toujours des résultats positifs si elles ne sont pas accompagnées d'un travail explicatif. Bien des fois on décide à l'assemblée générale du kolkhoze de ne plus observer ces fêtes, mais le moment venu on les célèbre quand même. Les fêtes nouvelles sont parfois considérées comme un transfert de l'ancienne fête paroissiale à une autre date. D'autant plus que certaines fêtes kolkhoziennes sont fixées au même jour qu'une autre solennité religieuse, hors de la période de travaux agricoles intenses.

Si l'on veut éliminer cette survivance du passé, on ne peut se contenter de demi-mesures, se borner à transférer ce genre de fêtes à d'autres jours. Il est indispensable de mener parmi les kolkhoziens un travail explicatif systématique, de consacrer à cette question des conférences et des causeries spéciales. Pour que la lutte soit couronnée de succès, il faut la mener non pas sur le terrain d'un seul kolkhoze, mais pour le moins par les

orts de toute une région. Il arrive que les direc-
urs d'institutions industrielles des villes régio-
les et des agglomérations accordent aux ouvriers,
leur demande, des congés pour les fêtes de ce
ire, afin de leur permettre de rendre visite à
rs parents ; ce faisant, ils collaborent indirecte-
nt à la continuation d'une tradition nuisible. Il
it penser aussi de façon sérieuse à l'organisation
s loisirs, à de nouvelles fêtes kolkhoziennes qui
ivent être sensées et découler organiquement de
vie du peuple. Elles prendront alors facilement
place des rites religieux démodés et rendront la
de la population kolkhozienne plus variée et
is colorée.

Pour une propagande antireligieuse plus efficace

Les survivances religieuses qu'on rencontre encore ns la vie d'une partie de la paysannerie kolkho-nne ne sont en aucun cas l'expression d'un sys-ne homogène de convictions religieuses. Elles ont puis longtemps perdu en grande partie leur nification religieuse initiale, se sont transformées coutumes populaires, sans plus. Néanmoins, ns leur ensemble elles créent des conditions pro-ces à la conservation des éléments d'une idéologie ligieuse et à la pénétration d'une influence de fférentes organisations religieuses, qui nous sont rangères.

Le succès de la lutte contre les survivances est timement lié — au stade actuel de notre société à un nouveau relèvement du niveau culturel de population soviétique. Il ne faut pas oublier 'il y a encore à la campagne trop peu de biblio-èques, de clubs et d'autres institutions cultu-lles.

Le plan de travail des clubs ruraux et kolkho-ens, des bibliothèques, des « coins rouges » ne rrespond pas toujours aux besoins culturels oissants de la population. Dans tous les kol-ozes que nous avons visités il y avait un orga-sateur culturel ; mais ces travailleurs n'ont sou-ent pas de préparation spéciale, ne déploient pas sez d'énergie et d'initiative. Et cependant, uelles possibilités aujourd'hui pour la propagande ientifique athée ! L'utilisation de l'énergie ato-ique, la victoire sur les étendues cosmiques, la éation de nouveaux matériaux artificiels, tout ela offre tant d'occasions de démontrer que les onvictions religieuses sont anti-scientifiques, que science matérialiste et athée est puissante.

La décision du Comité central du parti commu-iste de l'Union soviétique concernant « les tâches e la propagande du parti dans les conditions ctuelles » incite les organisations sociales et vant tout les organismes du parti à prendre en onsidération les particularités professionnelles, âge, l'instruction, la nationalité et d'autres carac-éristiques de différentes couches de la population. out cela touche de très près la propagande de a conception athée du monde. Le travail anti-eligieux est mené ici et là ; chaque cas est pris n considération, mais il n'est pas toujours dirigé omme il le faudrait : on fait des conférences our les activistes qui ne croient pas en Dieu. ar contre, la propagande athée n'arrive pas usqu'aux croyants, jusqu'à la famille, cette cel-ule de base où se conservent les coutumes reli-ieuses.

Voilà pourquoi il est si important de traiter les ommes individuellement, de prendre en considé-ation les changements survenus dans la psycho-ogie des kolkhoziens des différentes générations.

Il faut lutter pour chaque homme. On ne peut e faire qu'en déployant le maximum de sensi-ilité, d'attention, de soins, de patience. Un huma-isme véritable découle de la nature même de la ociété socialiste communiste. Quand l'homme se ent entouré d'attention par ses camarades et la ollectivité, quand il n'est pas seul dans sa peine, ans son malheur, alors le dernier terrain psychologique où peuvent encore trouver de quoi se nourrir les sentiments religieux disparaît.

La lutte contre les survivances religieuses doit avoir un caractère combatif. Tout communiste a le devoir d'être un athée militant. On ne peut tolérer, lisons-nous dans la décision, que « des organisations du parti et des organisations sociales adoptent parfois une attitude passive et défensive à l'égard de la conception idéaliste et religieuse du monde hostile au marxisme-léninisme ». Les organisations du parti forment le centre autour duquel et sous la direction duquel est menée la propagande athée.

On ne peut tolérer que certains représentants de la communauté rurale, estimant à tort que le passé est mort, restent passifs à l'égard des survivances religieuses et acceptent qu'on accomplisse dans les familles kolkhoziennes des rites religieux auxquels participent certains activistes ruraux. Ils oublient qu'une attitude indifférente envers les survivances du passé et une tolérance indulgente sapent l'autorité d'un homme d'action rural.

Chaque intellectuel à la campagne est appelé à lutter activement pour une conception du monde vraie, scientifique, matérialiste. L'armée constituée par des milliers et des milliers d'instituteurs, médecins, agronomes, travailleurs culturels, est une force devant laquelle les décombres d'une conception du monde surrannée ne sauraient tenir.

L'éducation esthétique a un rôle important à jouer dans la liquidation des survivances religieuses. Prenant en considération la situation concrète, il faut chercher de nouvelles formes de solennités qui puissent satisfaire les besoins des kolkhoziens, contenter les sentiments esthétiques, créer une ambiance agréable de façon qu'il ne reste plus de place pour les vieilles cérémonies religieuses qui ont fait leur temps. Mais on ne peut pas « révoquer » le passé par une simple décision obligatoire, il faut le remplacer de façon raisonnable par du nouveau plus progressif, plus intéressant, plus sensé et proche de l'âme du peuple. Bien des choses ont déjà été faites dans cette direction mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons à notre disposition de nombreux moyens de déraciner une fois pour toutes les survivances d'une idéologie religieuse qui nous est étrangère. La construction du communisme battant son plein crée les conditions les plus favorables à l'efficacité d'une propagande athée scientifique. Le problème consiste à les utiliser au mieux. Lénine a dit : « Il faut donner aux masses en fait de propagande athée les matériaux les plus divers, les familiariser avec les faits des domaines de la vie les plus différents, les approcher d'un côté et de l'autre pour les intéresser, rompre leur sommeil religieux, les secouer de toutes les façons possibles par tous les moyens disponibles, etc. » (*Œuvres*, t. XXXIII, p. 204.)

Seule une propagande menée dans ce style — le style léninien — est capable d'assurer le succès s'il s'agit de la liquidation définitive des conceptions et coutumes religieuses.

— *Epouse du Christ*. T. III : *le Livre du rosaire de la religieuse*, par Léopold Bertsche, S. O. Cist. Traduit par l'abbé X. Fessler. — Un vol. 13,5 × 18,5 cm, de 160 pages. Prix : 5,40 NF. Editions Salvator, Mulhouse.

L'auteur a voulu, dans ce volume, faire de cette dévotion mariale, la récitation du chapelet, si répandue, un élément de formation religieuse bien comprise. Des personnes y ont recours dans leurs peines et le délaissent dès qu'elles ont retrouvé la paix ; d'autres trouvent cette pratique de dévotion monotone et parfois vide de sens. On trouvera dans ces pages de multiples points de vue, des courtes et denses réflexions précédant chaque dizaine qui permettent de trouver un aliment religieux parfaitement adapté aux différents états de l'âme.

Le sens de l'homme dans la civilisation occidentale

Conférence de M. Antoine Pinay.

Nous remercions M. le président Antoine Pinay d'avoir bien voulu nous communiquer le texte de la conférence qu'il a prononcée le 25 janvier dernier à Madrid, lors de la réunion du Comité international pour le rayonnement et la défense de la civilisation chrétienne (1) :

MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

La civilisation occidentale à laquelle la France participe de toute son histoire, hors de laquelle elle ne saurait concevoir son destin, est une civilisation humaniste qui plonge ses racines dans la pensée chrétienne.

Ses valeurs fondamentales sont également dominées par une exigence commune : celle du respect de la personne humaine.

Elles entraînent toutes une volonté commune : maintenir l'homme, toujours et partout, comme mesure de toutes choses.

DONNER TOUT SON SENS A LA PEINE DES HOMMES

Il n'est peut-être pas de moment plus critique et plus propice que celui que nous traversons aujourd'hui pour découvrir une nouvelle solution à ce problème permanent : donner toute son efficacité à la vie de la collectivité et tout son sens à la peine des hommes.

Le monde est en évolution continue.

Les transformations économiques ont été si profondes qu'elles ont pris une place essentielle dans la société moderne. Elles ont été si rapides qu'elles ont souvent distancé les systèmes institutionnels.

La production et la distribution des richesses sont devenues la préoccupation de tous les hommes ; mais l'économie est restée régie par les doctrines édifiées à l'aube de l'ère industrielle. Elle est restée dominée par les théories de libéralisme du XVIIIe siècle et du marxisme du XIXe siècle.

Les esprits ont continué à se partager entre ces écoles : leurs inquiétudes n'ont été apaisées ni par l'une ni par l'autre.

Les Etats d'Occident possèdent en effet en commun un patrimoine que le passé leur a légué.

La pensée chrétienne leur a enseigné la dignité de la personne humaine et le respect des règles morales ; la formation classique leur a donné le culte de la volonté et le sentiment de la grandeur de l'Etat.

Ces traits caractérisent la conscience profonde de l'Occident et cette conscience ne peut accepter ni les perspectives d'une cité sans âme ni celles d'une termitière sans espoir. Elle exige qu'une finalité morale soit rétablie dans une civilisation technique, car la vie de l'homme est une, et sa conduite sociale est indivisible : le secteur de l'économie ne peut être séparé du secteur de la philosophie, de la morale et de la religion.

Les mécanismes économiques doivent donc rester subordonnés aux valeurs essentielles de notre civilisation.

Le libéralisme des siècles passés, avec le jeu d'un laisser-faire sans discipline, était trop souvent un libéralisme de la jungle, écrasant les plus faibles, et considérant le travail comme une marchandise. Le marxisme, qui se dressait contre lui, négligeait l'homme davantage encore, en se faisant le serviteur d'un matérialisme sans frein, qui ravale, dans le fait, le travailleur au rang de l'outil.

L'un et l'autre subordonnaient l'activité économique et le travail humain au seul accroissem[ent] de la production. Au lieu d'être un moyen, ce[tte] dernière devenait une fin en soi, sans justificat[ion] et sans autre idéal qu'elle-même.

Je ne sais plus quel humoriste avait imag[iné] l'humanité tout entière occupée à construire [un] ouvrage extrêmement complexe, qui ne devait [et] qui ne pouvait servir à rien.

A considérer certaines tendances dans l'évo[lu]tion des sociétés modernes, j'ai souvent redo[uté] qu'il s'agisse là non pas d'une fantaisie, ma[is] d'une sombre anticipation.

(1) Les sous-titres sont de notre rédaction.

L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'HOMME

Je tiens, au contraire, que l'économie doit ê[tre] au service de l'homme. Elle doit permettre [le] développement harmonieux et équilibré, spiritu[el] et culturel, aussi bien que matériel.

Les gouvernements doivent répudier les myth[es] technocratiques, qui désincarnent l'homme dans [la] statistique et les mythes doctrinaires, qui ont [la] prétention de plier le réel à des formules de co[n]fection. Ils doivent assurer la synthèse, souve[nt] difficile, mais toujours nécessaire, entre des valeu[rs] spirituelles et des progrès techniques qui n'ont [de] sens qu'au service de ces valeurs. Ils doivent êt[re] guidés par le souci de voir l'homme concret, da[ns] ses liens multiples, avec un terroir, un milie[u,] une famille, une cité, une fonction, une époque.

Refusant l'homme standard, fruit d'un éga[li]tarisme méprisant, ils doivent avoir le sens d[es] diversités individuelles. Rejetant le scientisme éc[o]nomique, qui ignore la psychologie, ils doive[nt] faire appel à la science économique, qui pe[ut] éclairer leur propre action. Cette science écon[o]mique les conduira à orienter l'activité, non pa[s] vers le soutien des intérêts qui opposent les ind[i]vidus, mais vers la satisfaction des besoins q[ui] les rapprochent.

Une grande communauté a tendance à développe[r] les vastes entreprises productives. Mais il ne fau[t] pas que l'hymne à la production conduise à l[a] coalition des producteurs.

Le devoir le plus impérieux de la collectivit[é] correspond à l'intérêt le plus général de se[s] membres, et c'est la consommation qui est bien l[e] dénominateur commun des soucis collectifs. San[s] doute les hommes sont-ils à la fois producteurs e[t] consommateurs. Mais, autant ils ont la convictio[n] d'appartenir à des groupes rivaux, quand ils son[t] fabricants ou vendeurs de produits et de services, autant ils ont le sentiment d'appartenir à la même communauté quand ils agissent comme acheteurs.

Matériellement, comme moralement, la défense de la consommation doit être au premier plan des préoccupations de ceux qui placent l'économie au service de l'homme.

LES MÉFAITS SOCIAUX DE L'INFLATION

Cette considération, ne nous y trompons pas, emporte des conséquences pratiques, au plan des mécanismes économiques : elle exclut toute forme de planification autoritaire, puisque aussi bien la définition *a priori* d'objectifs de production ne saurait refléter fidèlement le vœu des consommateurs.

Elle entraîne, au contraire, le recours aux mécanismes du marché, qui orientent la production en fonction des désirs réels et librement exprimés des hommes de ce monde.

Mettre l'économie au service de l'homme, cela signifie aussi assurer la stabilité de la monnaie, instrument d'échange et instrument d'épargne. La monnaie représente, pour chacun d'entre nous, la consécration de la liberté économique : liberté de choisir entre les biens qui nous sont offerts, liberté de différer l'acquisition d'un bien ou d'un service jusqu'à une époque plus favorable.

La dépréciation monétaire et l'instabilité des rix mettent en péril ces deux libertés essentielles, uisqu'elles altèrent les conditions du choix et ienacent les possibilités de l'épargne.

L'inflation ronge et pourrit tout :

— L'équilibre du budget, pour la nation comme our les individus ;

— Les programmes d'investissement, qui ngagent l'avenir ;

— Les plans d'importation,

— Et, par voie de conséquence, la sécurité du avail ;

— Les progrès sociaux,

— Et la santé morale de toutes les classes de ı nation.

L'inflation est l'instrument le plus destructeur e la vie collective, car elle provoque le renverseıent le plus général de toutes les valeurs. 'épargne se trouve spoliée, le travail décrié ; la ›éculation assure des gains rapides aux combiaisons ingénieuses, tandis que le luxe des trafiuants insulte aux privations des honnêtes gens.

La jeunesse apprend que le succès n'appartient as à ceux qui respectent les lois, mais à ceux qui s bravent. Et la vieillesse constate qu'une longue ie de labeur n'aboutit pas à la sécurité des deriers jours, mais à l'amertume des espoirs déçus.

Un pays sain, une économie puissante, notre orale vivante, ne peuvent s'accommoder d'une ıonnaie défaillante. Car une monnaie forte est la arantie de la cohésion sociale, une monnaie saine st la condition du travail de chacun, et une monaie respectée fait partie du patrimoine de tous.

Communisme et pays sous-développés

L'économie doit être au service de l'homme. Mais u service de quel homme ? L'homme d'aujour'hui, ou l'homme de demain ?

Nos frères de chair et d'os, ou ceux que l'écriain appelle « les hommes sans visage » d'un venir sans contours ?

Le monde communiste a réduit les hommes l'esclavage, au nom du bonheur parfait des énérations futures.

Russes et Chinois consacrent aux investissements ne proportion considérable des fruits du labeur charné de leurs concitoyens.

Les souffrances et les privations qu'ils ont enduées, l'esclavage et le conformisme qu'ils subissent, nt le prix qu'ils paient durement, aujourd'hui, our que d'autres générations accèdent, demain, un paradis corporel dont nous savons bien, nous, u'il n'est pas de ce monde.

Nous n'admettons pas qu'au nom de l'avenir on crase le présent, alors qu'il faut au contraire éfendre les valeurs du présent pour assurer les orces de l'avenir.

Et si des sacrifices peuvent être consentis, ils oivent l'être autant au profit de nos frères d'auourd'hui que de nos fils de demain.

Dans ce « monde fini », dont parlait Valéry, et ui est désormais le nôtre, avec les progrès de aviation et de la radio, les nouvelles se diffusent artout et les élites circulent. Ces élites veulent – très justement, d'ailleurs, — un progrès accéléré our leurs pays sous-développés. Elles le veulent 'autant plus âprement que l'U. R. S. S. — hier ncore à leur niveau, — est maintenant l'une des randes puissances industrielles du monde.

Elle est là, devant elles, comme un mirage.

Le défi du communisme n'a pas, pour les pays nsuffisamment développés, la même signification ue pour nous. Conscients de ressembler à la ussie pré-révolutionnaire, bien plus qu'à l'Occilent, à la recherche d'une stratégie efficace qui eur permette de brûler les étapes dans la course u progrès, ils constatent que l'U. R. S. S. est levenue puissante, en surmontant les difficultés nêmes qui leur font obstacle.

Ils oublient le coût humain de cette marche forcée.

Ils oublient que c'est l'Etat, et non l'homme, qui profite de cet effort gigantesque.

La seconde moitié du xx[e] siècle verra sans doute, à l'échelle mondiale, une redistribution partielle des revenus nationaux, analogue à celle qui est progressivement intervenue, depuis un siècle, entre les classes sociales, dans le cadre national.

L'instinct de conservation rejoint ici les devoirs de charité qui s'imposent aux chrétiens : l'aide que nous apporterons aux pays en voie de développement permettra une élévation plus rapide des niveaux de vie ; elle peut aussi détourner d'aventures guerrières — dans lesquelles nous sombrerions tous, — des peuples qui, autrement, ne connaîtraient plus l'espérance.

A l'égard de ces peuples — dont le choix risque d'être finalement décisif dans le destin du monde, — modifions nos méthodes.

Le communisme leur offre une industrialisation accélérée et une stabilisation commerciale à long terme. Il les leur offre dans les mots, plutôt que dans les faits. Que notre offre, à nous, soit une offre réelle. Nous le pouvons avec un minimum de discipline.

Ne permettons pas qu'une récession modérée, quelque part en Occident, réduise de plusieurs milliards de dollars des revenus insuffisants.

Ne laissons pas fluctuer les cours des matières premières, dont ces pays sont exportateurs, au gré du hasard et de la spéculation.

Modérons une instabilité qui est le facteur le plus efficace de pénétration du communisme matérialiste.

Nous qui avons la volonté de mettre l'économie au service de l'homme, dans le temps comme dans l'espace, ne contestons pas les succès matériels de ceux qui mettent l'homme au service de l'économie, dans l'espace comme dans le temps.

Mais montrons à quel prix inhumain ces succès ont été obtenus.

Montrons qu'il s'agit avant tout de succès de puissance, pour des collectivités anonymes, et non pas de bienfaits pour des êtres personnels.

A ceux qui croient — ou qui veulent faire croire — qu'ils vont dans le sens de l'Histoire, ne nous contentons pas de démontrer qu'ils remontent ce sens de l'Histoire, en détruisant des valeurs que des siècles de christianisme et d'humanisme avaient patiemment élaborés.

Assurés que ces valeurs sur lesquelles se fonde notre civilisation sont des valeurs vivantes, des valeurs que des années d'oppression n'ont pu anéantir, administrons la preuve que le seul sens de l'Histoire c'est le vrai sens de l'homme.

— *Le 13 mai et la presse*, par André Debatty. — Un vol. de 328 pages, avec de nombreuses photos. Armand Colin, Paris.

L'auteur a commencé par l'arrière-plan du 13 mai fatidique, en reprenant l'étude de la question dans la presse dès le 1[er] novembre 1954, et, puisant dans plus de 100 journaux et périodiques, français ou étrangers, il tente de faire revivre, pour le lecteur, le trop fameux mois de mai 1958, d'après la presse, la radio, l'image (nombreuses sont les illustrations), les textes officiels et les discours... Il a ainsi déblayé pour les historiens futurs une première étude préliminaire. Sans doute — il le sait bien, — les lecteurs, suivant leur tendance, pourront lui reprocher, malgré l'éventail très large de ses citations, d'avoir négligé ceci ou cela. C'est inévitable ; mais qu'on songe à ce nombre de renseignements que comportent toutes ces citations avec leurs références exactes, la reproduction clichée des tracts, les photos, les points de repères chronologiques... La collection « Kiosque : les Faits, la Presse, l'Opinion » se devait de publier un semblable volume.

Ce que représente la France à Rome

S. E. M. G. de La Tournelle, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, recevant la colonie française de Rome, le 14 juillet, a prononcé le discours suivant :

Il y a un an, rassemblés comme vous l'êtes aujourd'hui, autour du représentant de la France auprès du Saint-Siège, pour la célébration de notre fête nationale, mon prédécesseur et ami, M. Roland de Margerie, évoquait la présence toute récente à Rome du chef de l'Etat français, et soulignait l'importance de son rôle pour la création de cette France de demain, dont l'image devrait être faite à la fois de fidélité au passé et de conquête de l'avenir. Et toute l'action de notre pays est inspirée de ces principes.

Dans les premiers mois de cette année, de grandes joies spirituelles nous ont été réservées. Outre le sacre de quatre archevêques et évêques originaires de territoires africains de mouvance française, le Saint-Père a concédé à l'Eglise de France un nouveau chapeau. Son titulaire, S. Em. le cardinal Lefebvre, est remarquable, non seulement par son zèle pastoral, mais encore par l'étendue de ses connaissances théologiques, et nul choix ne pouvait être plus apprécié dans notre pays.

Nous nous sommes encore réjouis de la désignation de Mgr Glorieux en qualité de secrétaire de la Congrégation pontificale de l'Apostolat des laïcs pour la préparation du II[e] Concile œcuménique du Vatican.

Je vous avais exposé, lorsque j'avais eu l'honneur de vous accueillir le 1[er] janvier, le vœu du général de Gaulle, afin d'établir la paix intérieure de la nation sur de fermes assises, de régler définitivement cette question des rapports de l'Etat et de l'enseignement privé qui, depuis trop longtemps, dresse l'un contre l'autre de vastes secteurs de l'opinion française.

La loi scolaire, votée à la fin de l'année 1959, est entrée en vigueur. Plusieurs décrets d'application établis par les services compétents du ministère de l'Education nationale, assistés d'une Commission de juristes, ont été rendus publics. Ils ont provoqué d'inévitables réactions d'hostilité, de la part des associations laïques, de méfiance de certains milieux catholiques. Il serait, certes, encore prématuré d'envisager l'avenir de cette législation, de prédire son échec ou son succès. Mais l'on peut, certes, affirmer qu'une faillite serait lourde de conséquences, risquant de provoquer une situation inextricable, tandis que la réussite, consacrant la coexistence dans une atmosphère d'entente des écoles publiques et des écoles privées, et même dans certains cas leur collaboration dans la liberté nécessitant de multiples contacts au niveau des autorités académiques et des services diocésains, à celui des directions d'établissements et des inspections, à celui du corps enseignant enfin, soulignerait la cohésion française.

La meilleure chance de succès réside sans doute dans la constitution de ce Conseil national de conciliation, prolongation de la Commission Lapie, qui, vous le savez, bien que composée de commissaires animés par des idéologies différentes, n'en a pas moins œuvré dans un admirable esprit d'entente.

Dans cette édification du monde de demain, sur lequel se projette la haute pensée du général de Gaulle, il est singulièrement exaltant pour des catholiques de constater la concordance des vues du Saint-Père et du président de la République française dans des questions où est en jeu l'avenir de l'humanité. Je pense tout d'abord à un problème fort général, mais dont l'acuité est très vive, le douloureux problème de la fai et de la sous-alimentation. Recevant, le 3 ma dernier, les participants à la Conférence de campagne contre la faim, lancée sur l'initiati du directeur général de l'Organisation des Natio Unies pour l'alimentation et l'agricultur S. S. Jean XXIII, en concédant aux congressist la Bénédiction apostolique, les assurait de to son appui, souhaitant que l'attention du mond entier fût appelée sur le douloureux problème d la faim et de la sous-alimentation, que le consciences fussent éveillées au sentiment de l responsabilité qui pèse sur tous et sur chacu spécialement sur les plus favorisés. Elle procla mait notre solidarité avec les populations sou alimentées, et réclamait la mise en place de mesures nécessaires à l'élévation des niveaux d production et de consommation.

Mais c'est là un programme qui est l'une de parties essentielles de l'action du général d Gaulle : il souhaite même que les deux blocs qu s'opposent aujourd'hui dans le monde y trouven la première justification d'un rapprochemen Rappelez-vous ses propos devant le Parlemen anglais, le 7 avril dernier, propos qu'il a affirmé en maintes occasions : « Quels que puissent êtr un jour les arrangements qui seraient adopté soit pour réduire les moyens de guerre, soit pou apaiser notre Europe, soit pour pratiquer la déten d'un bout à l'autre de l'univers, la France est per suadée que la paix restera précaire tant que deu milliards d'hommes demeureront plongés dans l misère devant leurs frères bien pourvus. Elle sa qu'en définitive rien n'importe davantage que d'or ganiser, par-dessus les diverses politiques, un coopération de ceux qui ne manquent de rien pou aider ceux qui manquent de tout. » Vous voye que ce langage coïncide exactement avec celui d Saint-Père : on peut le dire animé autant du vér table esprit chrétien que de sages vues d'avenir.

Lorsque la France, par la bouche du général d Gaulle, propose aux peuples une entreprise géné reuse d'entraide, elle est justifiée à le faire pa l'importance de sa propre contribution. Selo l'O. N. U., la France ne consacre pas moins d 2,10 % de son revenu national à cette assistanc contre 0,32 % pour les Etats-Unis, 0,30 % pour l Grande-Bretagne, 0,22 % pour les Pays-Bas. Tou jours selon l'O. N. U., par habitant, cette aid représente 17,8 $ pour le Français, 6,80 $ pou l'Américain, 2,90 $ pour le Britannique et 5,16 pour le Russe.

La politique d'autodétermination qu'a choisie l général de Gaulle afin que les Etats auxquels l France a dispensé sa civilisation et sa culture accèdent à l'indépendance avec son appui et no pas en révolte contre elle, et que les liens perma nents soient tissés entre la vieille métropole e les jeunes Etats, cette politique a également reç une consécration éclatante de la part du Saint Siège.

Nous avons tous présentes à l'esprit les magni fiques cérémonies qui se sont déroulées durant c printemps dans la basilique vaticane, le Saint-Pèr nommant le premier cardinal africain.

Les fidèles massés pour cette auguste cérémoni dans la basilique vaticane ont d'ailleurs démontré par la chaleur de leurs applaudissements, qu'il comprenaient toute la portée de cette décision.

Un peu plus tard, Jean XXIII a consacré lui même de ses propres mains des archevêques et de évêques africains. En outre, le jour de la Pente côte, il s'est adressé, par radio, aux Africains d'ex pression française, soulignant en même temps sa grande satisfaction que se réalisassent progressi vement les accessions à la souveraineté, et multi-

iant les sages conseils afin que les Eglises afri-ines continuassent à bénéficier de l'aide frater-elle des pays de vieille chrétienté. Je crois que tte accession à l'indépendance politique dans le omaine des relations internationales et à ce que ppellerai la majorité spirituelle, celle-ci étant tendue dans le sens que l'Afrique possède main-nant des pasteurs autochtones, constitue un admi-ble hommage à l'action des missionnaires qui ont préparer ces territoires à cette majorité spiri-elle, condition de la majorité politique. Elle sou-gne également combien les desseins profonds de Eglise concordent avec les objectifs politiques ançais.

Il s'agit, certes, d'une initiative hardie, que d'au-ns estimeront risquée, et qui est pourtant néces-ire, car elle est à la mesure des besoins de notre poque. Nous n'ignorons rien des sollicitations qui, l'Europe orientale et de l'Asie, assailleront les ouveaux chefs d'Etats, leur faisant miroiter des cemples fallacieux. Mais c'est précisément dans mesure où l'emprise chrétienne sera profonde ans ces pays, où le respect de la personne humaine ra assuré, de même que la liberté spirituelle et ysique, que les chances de victoire de la civili-tion chrétienne telle que nous la concevons, et lle que nous n'en imaginons pas d'autre, seront us fortes ; que la décolonisation ne fera pas place une colonisation bien plus désavantageuse que ancienne, et telle que la subissent de fières ations de l'Europe centrale, auxquelles il n'est aturellement pas question d'appliquer le prin-pe de l'autodétermination.

L'Eglise du Christ, dans laquelle tous les hommes ont égaux, admet cette nécessité, qui n'est d'ail-urs que la mise en œuvre de la justice chrétienne, ependant que le général de Gaulle, auquel on ourrait appliquer cette phrase de Tacite : « *Nec eneficio nec injuria cognitus* », poursuit imper-rbablement son dessein.

C'est ainsi que les conventions franco-maliennes franco-malgaches qui viennent d'être signées ssurent l'indépendance de Madagascar et du Mali. Ces deux Etats reconnaissent encore le président e la République comme président de la Communauté, mais ne participeront pas à son élection et leur indépendance, qui est complète, n'aura rien à envier au régime de la Guinée. Aujourd'hui, c'est le tour des Etats de l'Entente, qui a sollicité, elle aussi, le transfert des compétences communes, tandis que les Etats de l'ancienne A. E. F. obtiendront aussi ce transfert, non individuellement, mais en groupe.

Cependant, une grande espérance est née en France : la fin du combat, qui dure depuis bientôt six ans, dans les terres de l'Algérie. Une négociation préliminaire, de caractère exclusivement militaire, a porté sur les conditions techniques de la cessation des hostilités. Les conversations engagées, si elles ont été interrompues, ne sont pas rompues, et l'on peut supposer qu'elles reprendront après un intervalle plus ou moins long. Lorsque le « cessez-le-feu » sera un fait acquis, le véritable problème, politique celui-là, pourra être utilement abordé dans le cadre tracé par le général de Gaulle, et dans ce cadre seulement. Il y aura lieu de s'en tenir strictement aux conditions en l'absence desquelles l'exercice du droit d'autodétermination ne serait qu'un vain mot et un simulacre, en premier lieu à celle destinée à assurer la liberté, c'est-à-dire la sincérité des consultations envisagées. Si, dans un avenir que nous espérons proche, la cessation des hostilités intervenait, il ne nous resterait qu'à faire confiance au gouvernement à la fois pour aller jusqu'au bout des principes libéraux pleinement conformes à nos traditions historiques, qu'il entend appliquer avec l'accord du pays, et pour résister à toutes prétentions du F. L. N. tendant à confisquer à son bénéfice le droit d'autodétermination. Une telle négociation ne pourra être menée que dans la sagesse et la fermeté. Mais ce sont précisément deux vertus qui sont l'apanage du chef de l'Etat. Alors, selon ses paroles, nous arriverons à la transformation de l'Algérie algérienne en un pays prospère et fraternel. Alors, la France pourra progresser encore plus rapidement qu'elle ne le fit jusqu'à présent dans la voie de l'ordre et du progrès. C'est le vœu que nous formons tous en ce jour de fête nationale. Vive la France !

La réforme agraire en Colombie

Déclaration collective de l'épiscopat (1)

I. — Nécessité d'une réforme agraire

La réforme agraire est aujourd'hui une des néces-ités les plus pressantes que connaisse notre pays, omme en témoignent les diverses études sociolo-iques faites par des experts de chez nous et de étranger. C'est une chose évidente pour celui qui eut bien considérer avec sérénité la réalité colom-ienne.

Nous devons reconnaître avec le Pape Pie XII ue « l'une des causes du déséquilibre et, disons lus, du désarroi où se trouve plongée l'économie nondiale et, en même temps qu'elle, tout l'en-emble de la civilisation et de la culture, c'est, à 'en pas douter, une déplorable désaffection, quand e n'est pas du mépris, à l'égard de la vie agricole t de ses multiples et essentielles activités ». (Lettre la Semaine sociale du Canada, 31 août 1947.) (2)

Ceux qui, en suffisante connaissance de cause, ont nalysé la structure agricole de la Colombie, ont ignalé parmi les principaux facteurs de pertur-ation qui ont non seulement retardé et désorganisé le développement agricole, mais aussi entravé son nécessaire équilibre avec le développement industriel : certaines injustices dans la distribution de la propriété ; instabilité des contrats de fermage et de métayage ne permettant pas à la famille de se fixer sur le coin de terre qu'elle cultive et ne permettant pas non plus une participation équitable aux fruits de la terre ; l'absence d'une législation adéquate sur l'appropriation des terres inoccupées, ce qui a parfois favorisé la création de nouveaux latifundia ; les systèmes fiscaux qui créent parfois des injustices dans la répartition de l'impôt en raison d'évaluations cadastrales défectueuses ; et surtout le phénomène de l'augmentation de la valeur des terres non cultivées uniquement du fait de l'accroissement démographique et de travaux d'utilité publique, détournant la terre de sa fonction propre pour en faire un simple objet de spéculation.

Les conséquences de cette situation n'échappent à personne dans le domaine économique et social, surtout en ce qui concerne cette réalité d'un prolétariat agricole sans espoir d'éducation ni d'ascension dans l'échelle sociale, sans ressources productives et sans possibilités d'atteindre le minimum des conditions exigées pour mener une vie humaine digne.

(1) Traduction (d'après le texte original publié par le Secrétariat permanent de l'épiscopat colombien) et notes de *la D. C.*

(2) *D. C.*, n° 1006 du 21 décembre 1947, col. 1615.

II. — Prudence dans sa réalisation

Il est donc urgent de réaliser la réforme agraire ; mais cela ne signifie pas qu'il faille y parvenir en utilisant des moyens imprudents, parce qu'il ne s'agirait pas alors d'une vraie réforme et qu'on n'obtiendrait pas la fin désirée.

C'est un motif de consolation et d'espérance que de voir les divers secteurs de l'opinion publique préoccupés de ce problème. Il retient l'attention des gens d'étude et des techniciens, il inquiète les politiciens, il suscite l'intérêt des journalistes et il est un objet de vive espérance pour le peuple. Pour tous ceux-là nous voulons avoir des paroles d'encouragement, mais aussi d'orientation.

L'Eglise n'est, ni ne peut être absente. Si la réforme agraire, sous son aspect technique, est étrangère à la nature de l'Eglise dont la fin est la cité de Dieu, cependant les implications morales qu'entraînent sa réalisation requièrent l'intervention doctrinale du magistère ecclésiastique à qui il revient de veiller au respect de la loi naturelle et de projeter la lumière de la révélation sur les relations humaines. De plus, ce n'est qu'en suivant la voie indiquée par l'Eglise que l'on pourra réaliser une réforme véritable et efficace. Les législateurs et les gouvernants, les techniciens et le peuple auront alors la garantie qu'elle sera au service du bien de l'homme et des intérêts du bien commun.

Nous estimons en premier lieu que, pour que la réforme agraire atteigne son objectif, une étude sérieuse et pondérée est nécessaire, ce qui ne serait pas le cas si elle était entreprise dans un esprit démagogique, à des fins politiques, sans une suffisante évaluation des résultats prévisibles.

Le 15 novembre 1946, Pie XII affirmait : « La terre a besoin, en de nombreuses régions, d'aménagements préliminaires délicats et attentifs avant que l'on puisse réaliser la réforme des conditions de la propriété et des rapports contractuels. Sinon, ainsi que l'enseignent l'expérience et l'histoire, pareille réforme improvisée se réduirait à n'être qu'une pure démagogie qui, par conséquent, loin d'être profitable, serait inutile et funeste, particulièrement aujourd'hui où l'humanité doit encore trembler pour son pain quotidien (3). »

La prudence semble donc conseiller une transformation progressive de la structure agraire, adaptée à chaque région et réalisée par étapes, avec des mesures destinées à accélérer la correction spontanée des maux existants, plutôt qu'un statut unique d'application immédiate et universelle. La prudence politique indiquera jusqu'où devront être poussées ces mesures, surtout les mesures juridiques, pour atteindre les objectifs désirés sans qu'il soit nécessaire de faire ensuite machine arrière, ce qui est toujours néfaste.

III. — Orientations fondamentales

Ce qui est fondamental dans toute réforme agraire, c'est la distribution de la propriété de la terre et la façon dont elle est utilisée. Il sera nécessaire de réviser son statut actuel, non seulement pour corriger les injustices qui pourraient exister, mais aussi pour harmoniser son usage avec les exigences du bien commun.

Qu'on la réalise sans attendre, mais de façon à maintenir fermement le droit naturel à la propriété privée, sans l'affaiblir ni le supprimer pratiquement, mais plutôt en étendant ses bienfaits à un plus grand nombre de personnes. Réforme ne veut pas dire suppression, mais correction des défauts que peut avoir un régime de propriété privée. Si on recherche sincèrement le bien de l'homme et de la société, la réforme doit tendre en premier lieu à augmenter le nombre des propriétaires. Par conséquent, s'il faut éliminer les conséquences d'une conception individualiste de la propriété, [...] faut aussi éviter les tendances collectivistes, tel[...] que l'Eglise les a condamnées. De par sa natu[...] la propriété est antérieure à l'Etat, lequel d[...] non seulement la respecter et la garantir, m[...] aussi faire en sorte qu'elle soit répartie entre [...] plus grand nombre de personnes grâce à u[...] saine politique économique.

La propriété privée est une condition de [...] liberté de la personne humaine pour que celle[...] s'épanouisse pleinement selon les exigences de [...] nature et selon le plan de Dieu créateur. Elle [...] en même temps un moyen orienté à l'indépe[...] dance et à la sécurité de la famille et une garan[...] de l'ordre social.

Défendre le principe de la propriété privée, c'[...] affirmer conjointement les droits du propriéta[...] et les droits de la société. Les Papes ont indiq[...] explicitement la double fin à laquelle correspo[...] son usage : le bien de l'individu et le bien co[...] mun. On ne peut pas séparer ces deux fins sa[...] aller contre le vrai sens de ce droit, et par cons[...] quent l'une et l'autre doivent être poursuivies. [...] ne fait pas de doute que les circonstances actuel[...] exigent que l'on insiste davantage sur les imp[...] ratifs de la fonction sociale de la propriété, le[...] quels obligent gravement en conscience. Jam[...] l'Eglise n'a enseigné que la propriété constit[...] un droit absolu. Elle reconnaît les limites intern[...] qu'elle entraîne du fait qu'elle est essentielleme[...] subordonnée au droit fondamental et primord[...] qu'ont tous les hommes de vivre dignement [...] faisant usage des biens nécessaires pour cela. M[...] cependant elle se refuse à définir la proprié[...] exclusivement comme une fonction sociale, [...] niant son caractère individuel.

Lorsque l'harmonie est rompue entre les de[...] fins essentielles de la propriété, c'est alo[...] qu'apparaît la nécessité d'une réforme, laquelle [...] justifie alors pleinement.

Pour réaliser cette harmonie, nous estimo[...] nécessaire que l'on tienne compte des aspects su[...] vants :

a) Les latifundia. La concentration de la ter[...] entre un petit nombre de mains peut être u[...] négation de la fonction sociale de la propriété [...] la réforme devra lutter contre elle. Mais à conc[...] tion qu'il s'agisse effectivement de concentrati[...] et de latifundia et non pas seulement d'une que[...] tion de superficies. Le Code social de Malines fa[...] la lumière sur ce concept et il nous semble tr[...] utile de le citer. Selon lui, ce qui caractérise l[...] latifundia et leur donne leur caractère noc[...] c'est : « L'existence de domaines incultes ou so[...] mis à des méthodes de cultures inférieures, do[...] la mise en valeur et l'amélioration sont indi[...] pensables au bien de la Communauté ; l'explo[...] tation techniquement satisfaisante, mais prov[...] quant par son excessive concentration la nai[...] sance et le développement d'un prolétariat rural [...] proie à la misère, contraint soit à la désertion d[...] campagnes, soit à l'émigration, soit à toute aut[...] alternative nuisible au bien général (4). »

b) La trop petite propriété. Mais si la conce[...] tration ainsi entendue est un vice qui rompt l'ha[...] monie dont il a été parlé plus haut, il en est [...] même de la trop petite propriété, si répandue da[...] notre pays, qui constitue un obstacle au bien [...] l'individu, de la famille et de la collectivité. [...] réforme agraire doit donc également viser à [...] apporter des corrections, mais de façon à const[...] tuer une vraie solution et non à créer des pr[...] blèmes plus graves. Supprimer la trop petite pr[...] priété, en dépouiller le paysan et ne pas avoir [...] possiblité de lui donner de nouvelles terres ou [...] lui offrir d'autres moyens d'existence qui soie[...] dignes, serait inhumain et reviendrait à l'aba[...] donner à sa propre indigence.

---

(3) Discours à des agriculteurs italiens. *D. C.*, n° 980 du 22 décembre 1946, col. 1444.

(4) Editions Spes, 1948, p. 65.

c) *La propriété familiale.* Dans cette question : la redistribution des terres et de la création : nouveaux propriétaires, nous pensons qu'il faut nir compte de la propriété de type familial, c'est-dire celle qui assure le plein emploi à tous les embres de la famille et un revenu leur permettnt d'avoir un niveau de vie humainement digne en même temps d'apporter leur contribution l'économie nationale. Fixer la famille, c'est ifendre et faire grandir la patrie. « Le fait que exploitation agricole a un caractère éminemment milial la rend très importante pour la prospérité ciale et économique de tout le pays, et confère l'agriculteur un titre spécial à retirer de son tra-il sa propre et convenable subsistance. » (Pie XII, novembre 1946.) (5)

d) *Dangers d'une excessive mécanisation.* Ce qui ent d'être dit « ne revient pas à nier l'utilité, uvent la nécessité d'exploitations agricoles plus stes » (Pie XII, 2 juillet 1951) (6), selon le type production et le degré de mécanisation qui sont nsidérés comme désirables du point de vue éco-mique. Cependant, considérer le problème agraire iiquement comme un problème de technique et production pourrait perpétuer le système de opriété que l'on cherche maintenant à amender, rce que, tôt ou tard, l'appétit immodéré du gain nduira à la concentration et au monopole de la rre, sous prétexte d'efficacité dans la gestion, xigences du processus industriel, etc. Et alors, cette terre... le capital s'empresse de la faire nne ; elle n'est plus un objet d'amour, mais de pide exploitation. La terre, nourricière généreuse s villes non moins que des campagnes, ne pro-it plus que pour la spéculation ; et tandis que le uple souffre de la faim et que le cultivateur, cablé de dettes, va lentement vers la ruine, l'éco-mie du pays s'épuise pour acquérir à un prix vé les approvisionnements qu'elle est forcée de ire venir de l'étranger ». (Pie XII, 15 novembre 46.) (7)

IV. — Fonction de l'Etat

a) *Son devoir.* L'Etat, dans son ensemble, est le cteur principal de la réforme agraire, sans toute-is en être le facteur unique. C'est à lui qu'in-mbe, par le moyen de ses divers organes, de faire s études techniques à ce sujet, d'élaborer la néces-ire et juste législation et d'obliger à son exécu-n, d'offrir les moyens dont sont dépourvus les rticuliers et les sociétés inférieures, pour que réforme donne les résultats qu'on en attend.

Sa conduite doit toujours être inspirée par le n commun et non par d'autres intérêts. Et, nscient de sa fonction supplétive, il tiendra mpte des sages principes donnés par Pie XI : mission de l'Etat est de veiller, diriger, faire tiver, châtier ; ainsi évite-t-on tout risque d'ab-rption qui détruit le principe vital de la société, l'Etat s'intègre à la société dans une tâche com-une qu'à lui seul, quand même le voudrait-il, ne pourrait pas mener à bonne fin. C'est pour-oi la politique qui consiste à apporter un appui x moyens spontanés et progressifs de correction t toujours la plus indiquée, et par conséquent il ut donner une impulsion aux processus naturels transition, sans interférences qui pourraient iner le dynamisme propre de la société.

b) *L'initiative privée.* Afin de s'assurer le pré-ux et indispensable apport de la société, l'Etat vra entendre les avis des particuliers et des sociations et retenir ceux qui méritent de l'être, pourra ainsi, en meilleure connaissance de cause, idier les mesures efficaces de réforme. Et sur-ut, il faut une grande campagne éducative fai-nt appel à la collaboration généreuse des citoyens et leur faisant comprendre le sens juste et élevé d'une réforme qui peut exiger d'eux, pour le bien de la patrie et de leur prochain — et finalement pour leur bien propre — le sacrifice d'intérêts personnels ou collectifs.

c) *L'intervention directe.* On ne refuse cependant pas à l'Etat le droit qui lui revient d'intervenir d'une manière plus directe pour le bien commun. Tel serait le cas si l'initiative privée faisait défaut, par impossibilité ou par incurie, ou si la société était sans dynamisme, ou d'un dynamisme trop lent. Dans ce cas, il revient à l'Etat, « en s'inspirant des véritables nécessités du bien commun et à la lumière de la loi naturelle et divine » (*Quadragesimo anno*) (8), d'établir un régime juridique réglementant l'usage de la propriété et sa transmission légitime et garantissant harmonieusement ces deux aspects, individuel et social, qui lui sont essentiels. Et Pie XI disait que, dans les conditions indiquées ci-dessus, l'autorité publique peut « déterminer l'usage que les propriétaires pourront ou ne pourront pas faire de leurs biens » (9).

d) *Les impôts.* Les impôts et les exemptions peuvent aussi concourir à réformer la structure agraire. Il est indéniable que l'Etat a le droit d'établir des impôts qui limitent l'usage de la propriété et tendent à lui faire accomplir sa fonction sociale, à condition toutefois qu'ils ne soient pas lourds au point d'équivaloir pratiquement à une abolition du droit de propriété privée ; parce que « ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature, qu'émane le droit de propriété individuelle ; l'autorité publique ne peut donc l'abolir, mais seulement en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun » (*Rerum novarum*) (10). Il faut une politique fiscale juste et équitable, faisant certaines discriminations selon les circonstances spéciales dans lesquelles peuvent se trouver les propriétaires.

e) *Expropriation.* Si d'autres mesures moins radicales ne suffisent pas pour corriger les défauts de la structure agraire, il est légitime d'exproprier les domaines qui doivent être mis en parcelles ou utilisés d'une manière différente pour satisfaire le bien commun, à condition que soit accordée au propriétaire une juste indemnisation. Cependant, la violence et l'illégalité ne peuvent jamais conférer un titre de propriété à celui qui occupe une terre par ces moyens.

f) *Contrats agricoles.* Il est également nécessaire de réviser la politique du travail agricole, de réviser les contrats de fermage, de métayage et de main-d'œuvre pour que celui qui cultive directement la terre reçoive la juste récompense de son travail. Des salaires trop bas, des fermages trop élevés et des pourcentages déséquilibrés dans le métayage ne rémunèrent pas d'une façon juste le travail du cultivateur. Celui-ci a le droit de participer aux bénéfices de la production à laquelle il a apporté ses énergies propres et peut-être celles de sa famille. La situation est encore pire si la cessation des contrats avant terme empêche les fermiers et les métayers de récupérer ou de compenser les améliorations effectuées par eux, parce que cela reviendrait à les dépouiller de ce qui leur appartient en justice.

V. — Conditions nécessaires

a) *Le crédit.* La réforme agraire doit être complétée par d'autres mesures la rendant socialement productive. La fonction sociale de la terre demande que soient mis en œuvre tous les moyens permettant de lui conserver sa capacité de production, afin que ce patrimoine universel ne se détériore pas en étant utilisé d'une façon qui l'épuise, mais qu'il passe aux générations futures dans le même état ou même amélioré.

Sans crédit agricole suffisant, les nouvelles par-

(5) *D. C., loc. cit.*, col. 1443.
(6) Discours au Congrès catholique international de vie rurale. *D. C.*, n° 1100 du 29 juillet 1951, col. 900.
(7) *D. C., loc. cit.*, col. 1445.

(8) *D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1417.
(9) *Ibid.*
(10) *Ibid.*, col. 1470.

celles seraient encore moins prospères et le cultivateur n'aurait pas gagné grand'chose parce que ce n'est pas la nue propriété qui assure son bien-être, mais la capacité de production de celle-ci, laquelle requiert, en plus du travail humain, des éléments de capital. Mais il est certain que ce crédit doit être organisé et contrôlé, il doit y avoir des garanties du bon emploi qui en est fait ; il ne doit pas faire acception de personnes, mais s'inspirer seulement des vrais besoins, être, par son montant et ses modalités, vraiment utile à l'agriculteur, surtout au petit propriétaire, et non être un instrument d'oppression qui l'enfonce davantage dans la misère.

b) Les travaux publics. Il est urgent de créer des voies de communication mettant les paysans en contact avec les marchés, afin de vendre leurs produits à des prix rémunérateurs stimulant leur travail, de faire des travaux d'assainissement, d'irrigation et de drainage, et ainsi se développera en même temps une industrie absorbant les excédents de main-d'œuvre et de revenus agricoles.

c) L'éducation. Au premier rang des mesures qui peuvent être nécessaires, il faut placer la formation du paysan. Une formation intégrale, lui donnant des capacités humaines et techniques, faisant en sorte que son travail sur la terre qu'il possède ou qui lui est confiée soit pour lui une rédemption et non un esclavage qui serait un mal pour lui, pour sa famille et aussi pour la société elle-même.

Enfin, s'il est vrai que notre société a besoin que son agriculture soit restaurée, il ne faut pas oublier que cela ne sera pas possible si les vale[urs] humaines que comporte la vie rurale ne sont maintenues dans leur intégralité.

VI. — Vœux de l'Eglise

L'Eglise souhaite ardemment que la réfo[rme] agraire soit un pas vers le règne de la justice, [de] l'équité et de la charité dans la répartition en[tre] la ville et la campagne et entre les différe[ntes] classes sociales des conquêtes de la techni[que] moderne : santé, logement décent et pratique, é[du]cation et sécurité sociale pour le paysan colo[mbien]. Et elle souhaite surtout la paix et la tr[an]quillité, que revienne dans nos vallées et [nos] montagnes cette ambiance de fraternité chrétie[nne] que connaissaient, il y a quelques années, leur v[er]dure ensoleillée et leur sol aimable et fécond.

Cette juste structure agraire, dont la néces[sité] est impérieuse, ne pourra se réaliser sans es[prit] de sacrifice de la part de beaucoup et l'enth[ou]siasme de la part de tous, inspirés par la cha[rité] chrétienne. Elle requiert aussi la collaboration [de] toutes les forces vives du pays auxquelles n[ous] lançons un appel pressant pour cette croisade [de] rédemption du monde rural.

Bogota, le 12 septembre 1960.

(Suivent les signatures de 47 archevêq[ues], évêques, vicaires et préfets apostoliques [de] Colombie.)

Événements et Informations

AOUT 1960

M. 17 AOUT. — A l'étranger. — A *Djakarta*, M. Soekarno, président de la République d'*Indonésie*, annonce la rupture des relations diplomatiques avec les Pays-Bas, provoquée par le différend entre les deux pays sur la Nouvelle-Guinée hollandaise.

— A *Libreville*, proclamation de l'indépendance du *Gabon* par M. Léon Mba, chef de l'Etat et président du gouvernement, qui invite la population à fêter l'événement dans l'amitié à l'égard de tous les étrangers. C'est le onzième Etat de la Communauté qui devient indépendant ; il ne reste plus que la Mauritanie comme Etat non souverain.

— A l'*O. N. U.*, à *New York*, première réunion de la Commission du désarmement après l'échec de la Conférence Est-Ouest de Genève. Tous les membres des Nations Unies sont présents, y compris l'U. R. S. S.

J. 18 AOUT. — A l'étranger. — Aux *Etats-Unis*, lancement réussi du satellite artificiel « Discoverer XIV ». Sa capsule sera larguée au-dessus du Pacifique, au large des îles Hawaï, dans les vingt-quatre heures ; sa récupération sera tentée par l'aviation et la marine.

— *L'Osservatore Romano* donne les noms de vingt membres et de dix-neuf consulteurs, nommés par le Pape Jean XXIII à la *Commission pontificale de la discipline du clergé et du peuple chrétien*, préparatoire au 2e *Concile œcuménique du Vatican*. Parmi les premiers, nous relevons celui de *Mgr Charles de Provenchères*, archevêque d'Aix-en-Provence. Le même journal annonce la nomination d'un nouveau membre de la *Commission pontificale de théologie*, préparatoire au même Concile.

— A *Vienne* (*Autriche*), mort du *R. P. Théodore Broring*, Verbiste, âgé de soixante-dix-sept ans. Eminent spécialiste de la langue et de la littérature chinoise, il s'était livré à des études scie[nti]fiques sur la phonétique chinoise.

— A *Stockholm* (*Suède*), jusqu'au 28 a[oût], ouverture du 11e *Congrès international des scien[ces] historiques*. Mgr Maccarone, secrétaire de la Co[m]mission pontificale des sciences historiques, et [le] R. P. Stickler, Salésien, y représentent le Sa[int-]Siège.

— A *Léopoldville* (*Congo ex-belge*), après [une] perquisition policière à la résidence épiscopale [de] Mgr Scalais, archevêque, M. Lumumba déclare, [à la] radio, que les couvents, les missions et les égl[ises] cachent des para-commandos belges. Dans [une] lettre pastorale aussitôt publiée, *Mgr Scalais* réf[ute] ces fausses allégations qiu tendent à jeter la [sus]picion sur l'Eglise.

— A *Beyrouth* (*Liban*), le nouveau gouver[ne]ment libanais, que préside M. Saeb Salam, se [pré]sente devant la Chambre des députés.

— *L'Osservatore Romano* annonce le trans[fert] de *Mgr Ferdinand Périer*, S. J., archevêque de [Cal]*cutta* (*Inde*), au siège archiépiscopal titulaire [de] Rhoina. *Mgr Vivian Anthony Dyer*, archevê[que] titulaire de Gabala, son coadjuteur, lui succède [de] plein droit.

— En *Corée du Sud*, chargé par le président [Yun] Poson de former le gouvernement, *M. Jean Ch[ang] Myun*, fervent catholique, chef des « Jeunes dé[mo]crates », est élu premier ministre au milieu [de] l'enthousiasme populaire.

V. 19 AOUT. — Annonce de la mort de l'ar[chi]tecte *Jules Formige*, âgé de quatre-vingt-un [ans], membre de l'Académie des beaux-arts, inspect[eur] général honoraire des Monuments historiq[ues], ancien président du Conseil supérieur de l'O[rdre] des architectes.

A l'étranger. — En *U. R. S. S.*, lancement, [en] vue d'expérience biologique, du « Vaisseau [cos]mique II », ou Spoutnik V, habité par deux chi[ens].

— Pour la première fois, un avion améric[ain] récupère, en plein vol, dans le Pacifique, la cap[sule]

du satellite « *Discoverer XIV* », qui avait été lancé hier soir de la base de Vandenberg (Californie, *Etats-Unis*), et faisait depuis le tour de la Terre en quatre-vingt-quatorze minutes, en survolant les deux pôles.

— A *Moscou*, verdict du *procès Powers* ; l'aviateur américain est condamné à dix ans de prison.

— A *New York*, à l'*O. N. U.*, la 14e session de la Commission du *désarmement* vote à l'unanimité une résolution recommandant la « reprise le plus tôt possible des négociations internationales en vue de parvenir à une solution constructive de la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace », et se réserve de procéder, lors de sa 15e session, à un examen approfondi du problème.

— *L'Osservatore Romano* donne les noms de seize membres et de vingt consulteurs, nommés par le Pape Jean XXIII à la *Commission pontificale des religieux*, préparatoire au 2e *Concile œcuménique du Vatican*. Parmi les premiers, nous relevons celui du *R. P. Gervais Quénard*, ancien Supérieur général des Augustins de l'Assomption.

S. 20 AOUT. — A l'étranger. — *L'Osservatore Romano* annonce l'ouverture, à *Bruges* (*Belgique*), du 4e *Congrès de l'Union mondiale des enseignants catholiques*. Thème : « L'organisation des enseignants pour le perfectionnement de leur vie professionnelle. » Y assistent Mgr Forni, nonce apostolique en Belgique ; Mgr Waeyenbergh, évêque auxiliaire de Malines et recteur de l'Université catholique de Louvain ; M. Harmel, ministre belge des Affaires culturelles ; des représentants de l'épiscopat belge, de l'Office international du travail (B. I. T.), de l'U. N. E. S. C. O., et 200 délégués des 79 Associations de l'U. M. E. C., qui compte 600 000 membres répartis en 60 pays

— La 6e *Conférence des ministres des Affaires étrangères des Etats américains* (*O. E. A.*) adopte une résolution condamnant la *République dominicaine* et lui imposant des sanctions diplomatiques et économiques.

— A *Klosters* (*Grisons, Suisse*), ouverture de la 9e *Conférence internationale des étudiants*, en présence de 70 délégations venues de cinq continents. Elle fixera les directives pour la future collaboration des Unions nationales dans les différents domaines d'activité.

— A *Dakar*, de graves événements survenus dans la nuit, ayant à l'origine les divergences politiques existant entre les leaders sénégalais et soudanais, aboutissent, dans une atmosphère de coup d'Etat, à l'éclatement de la *Fédération du Mali*. La Fédération avait été proclamée, à Dakar, le 17 janvier 1959. M. Modibo Keita et les ministres soudanais sont placés en résidence surveillée. L'Assemblée législative du *Sénégal* proclame l'indépendance et le retrait du Sénégal de la Fédération du Mali.

— A *Bamako*, M. Hamacire N'Douré, président du Conseil par intérim du gouvernement soudanais, transmet à l'O. N. U. un message reçu de Dakar de *M. Modibo Keita*, dans lequel il dénonce le coup de force du gouvernement sénégalais, demande la convocation du Conseil de sécurité et une assistance immédiate à la *Fédération du Mali* pour le rétablissement de son intégralité.

D. 21 AOUT. — Informé des événements du *Mali* par MM. Keita (Soudan) et Dia (Sénégal), le *général de Gaulle* leur demande de venir à Paris pour s'entretenir avec lui.

A l'étranger. — *L'Osservatore Romano* donne les noms de dix-neuf membres et de seize consulteurs nommés par le Pape Jean XXIII à la *Commission pontificale de la discipline des sacrements*, préparatoire au *IIe Concile œcuménique du Vatican*.

— En application de la résolution adoptée hier par la 6e Conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O. E. A., le *Mexique* rompt les relations diplomatiques avec la *République dominicaine*.

— A *Ottawa* (*Canada*), ouverture du 4e *Congrès catholique international des migrations*. Organisé par la Commission internationale catholique pour les migrations (C. I. C. M.), représentée dans 41 pays, il a pour thème : « L'intégration des immigrants catholiques ». Placé sous le haut patronage des cardinaux Léger et Mac Guigan, il entendra notamment NN. SS. Ferretto, assesseur de la S. C. Consistoriale, Taguchi (Japon), Ferris (Espagne), Creenan (Australie), Mgr Baggio, délégué apostolique. Mgr Lemieux, archevêque d'Ottawa, prononcera l'allocution de clôture le 26 août (cf. supra col 1339).

— A *New York*, à l'*O. N. U.*, réunion du Conseil de sécurité pour examiner les exigences du gouvernement congolais et préciser le rôle des forces de l'O. N. U. au *Congo*.

— *L'Osservatore Romano* annonce : 1° l'érection du diocèse d'*Eisenstadt* (*Autriche*) avec le territoire de l'administration apostolique du Burgenland, rendu suffragant de l'archidiocèse de Vienne ; 2° l'érection du diocèse de *Bagé* (*Brésil*) avec des territoires détachés des diocèses de Pelotas et d'Uruguaiana ; 3° la mort, le 18 août, de *Mgr José Castelltort Subeyre*, évêque d'Astorga (Espagne), âgé de 61 ans.

L. 22 AOUT. — A l'étranger. — A *New York*, au Conseil de sécurité de l'*O. N. U.*, l'U. R. S. S. retire son projet de résolution sur le Congo ; les débats sont ajournés *sine die*.

— A *Chtaura* (*Liban*), ouverture de la Conférence des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Ligue arabe. Cinquante-quatre délégués y participent. La Tunisie n'y est pas représentée.

— Le gouvernement sénégalais annonce à l'O. N. U. la dissolution de la Fédération du Mali et demande l'admission à l'O. N. U. de la République du *Sénégal*.

— A *Dakar*, le gouvernement sénégalais décide la participation du Sénégal à la Communauté et la coopération avec la France. L'assemblée législative décide son érection en Assemblée nationale, par 71 voix sur 80.

— A *Rio de Janeiro* (*Brésil*), ouverture, jusqu'au 26 août, du 5e *Congrès de la Fédération internationale des Universités catholiques*, sous la présidence de Mgr Van Waeyenberg, évêque auxiliaire de Malines, recteur de l'Université de Louvain et président de la Fédération. Il examinera les questions relatives à la vie et aux activités des Universités catholiques.

M. 23 AOUT. — Le général *de Gaulle* reçoit *M. Mamadou Dia*, chef du gouvernement sénégalais, et s'entretient avec lui des problèmes posés par la crise qui a provoqué la dislocation de la *Fédération du Mali*.

— M. Maïga, chargé d'affaires du gouvernement soudanais, remet au général de Gaulle la réponse de *M. Modibo Keita* à son invitation.

A l'étranger. — En *U. R. S. S.*, annonce de la nomination de *M. Molotov*, ambassadeur soviétique auprès de la République populaire de Mongolie depuis le mois d'août 1957, comme représentant de l'U. R. S. S. à l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le siège est à Vienne (Autriche).

— *Moscou* annonce le retour sur terre de la cabine du « Vaisseau cosmique II », après un parcours dans l'espace de 700 000 kilomètres, à sa dix-huitième révolution. D'un poids de 4 600 kg, elle a atterri à 10 kilomètres de l'endroit prévu.

— A *Albertville*, au *Katanga* (*Congo ex-belge*), violents combats entre des partisans de M. Lumumba et les forces de sécurité katangaises. Des troupes belges, sur le point d'évacuer la région, interviennent dans la soirée et occupent les points stratégiques. Les 500 Européens de la ville sont regroupés dans le camp militaire belge.

— A *Dakar* (*Sénégal*), *M. Léopold Senghor* fait,

devant les représentants de la presse, l'historique de la crise qui a amené l'éclatement de la *Fédération du Mali.* Il donne l'assurance du maintien du Sénégal dans la Communauté ; souhaite le rétablissement de rapports amicaux avec le Soudan ; préconise une Confédération des États de l'ancienne A. O. F. et une association des Etats indépendants d'Afrique. Concilier l'indépendance et la coopéartion africaine, tel est le problème. — *M. Mamadou Dia* renouvelle sa demande d'admission de la *République du Sénégal* à l'O. N. U.

— *Mme Bandaranaike,* premier ministre du gouvernement de *Ceylan,* rompt les relations diplomatiques avec Israël.

M. 24 AOUT. — Le général *de Gaulle* répond à la note que lui avait adressée M. Khrouchtchev, le 23 juillet, au lendemain de l'échec de la Conférence Est-Ouest de Genève, et lui assure que la position de la France sur la question du *désarmement* est restée invariable.

— Publication au *Journal Officiel* de deux décrets du 23 août 1960 : l'un, créant un service de l'*Information* auprès de la Délégation générale du gouvernement en *Algérie* ; l'autre, nommant M. Jacques Coup de Fréjac directeur de ce nouveau service à compter du 1er septembre 1960.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome,* sur la place Saint-Pierre, le Pape Jean XXIII reçoit les athlètes participant aux *XVIIes Jeux Olympiques* et les délégations officielles qui les accompagnent, et prononce une allocution en latin ; traduite en une dizaine de langues, elle est immédiatement diffusée, ainsi que toute la cérémonie, par Radio-Vatican et la télévision italienne. (Cf. *D. C.*, n° 1336, col. 1121.)

— A *Fort-Lamy* (*Tchad*), le gouvernement met fin aux fonctions de *M. Gabriel Lisette,* vice-premier ministre.

— A *Saint-Sébastien* et dans tout le nord de *l'Espagne* de nombreuses arrestations ont été effectuées ces jours derniers ; elles seraient la conséquence de la publicité faite à la lettre des 339 prêtres basques à leurs évêques déplorant le manque de liberté politique sous le régime franquiste. (Cf. *D. C.*, n° 1336, col. 1137.)

— Au *Congo,* M. Bunche, représentant de l'O. N. U., accepte la demande de M. Lumumba et met à sa disposition le général *Kettani,* commandant du contingent marocain, pour réorganiser l'armée congolaise.

— A *Buenos Aires* (*Argentine*), ouverture de la Conférence annuelle des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques françaises en *Amérique latine,* sous la présidence de M. Eric de Carbonnel, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

J. 25 AOUT. — Le Conseil des ministres nomme les généraux : *Gambiez,* inspecteur de l'infanterie ; *de Pouilly,* commandant de la région et du corps d'armée d'Oran ; *de Paris de Bollardière,* adjoint au commandant du 2e corps d'armée en Allemagne ; le vice-amiral *Evenou,* préfet maritime de la première région (Cherbourg) ; le contre-amiral *Lahaye,* commandant de la zone maritime de l'océan Indien et de la base de Diégo-Suarez.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome,* ouverture des *XVIIes Jeux Olympiques,* en présence du président Gronchi. Discours officiels, défilé des athlètes des 85 pays compétitifs, lecture du serment olympique.

— A *Bâle,* ouverture, jusqu'au 27 août, du 6e *Congrès international de médecine interne.* 72 exposés et 176 communications y seront faites devant 1 200 médecins.

— A *Dakar,* l'Assemblée nationale du *Sénégal* adopte à l'unanimité la nouvelle Constitution qui comprend 70 articles.

— *M. Hammarskjoeld* avise M. Modibo Keita qu'il a informé les membres du *Conseil de sécurité de l'O. N. U.* de son message du 20 août et le renvoie à la médiation du général de Gaulle avant de prendre une décision.

— En *Grande-Bretagne,* par accord entre Société éditrice et le Congrès des Trade-Unio britanniques, le journal *Daily Herald* cesse d'êt l'organe du parti travailliste ; il n'en sera pl que le porte-parole officieux.

— A *Venise,* ouverture du 21e *Festival cinémat graphique.* 14 films entrent en compétition. l France est représentée par deux films : *le Pa sage du Rhin,* d'André Cayatte et *Voyage en ballo* d'Albert Lamorisse.

— En *Iran,* le parti Mellioune (conservateu au pouvoir depuis trois ans, sort vainqueur d *élections* pour le renouvellement du Majl (Chambre des députés) ; les partis d'oppositic demandent l'annulation des élections.

— A *Accra* (*Ghana*), la 8e session de l'*Asser blée mondiale de la jeunesse* clôt ses travau Elle institue une Commission permanente d droits de l'homme, demande le boycottage l'Union sud-africaine et condamne la Chine pop laire pour son action au Thibet.

— *L'Osservatore Romano* annonce les nomin tions de *Mgr Francis J. Furey,* curé de Saint Hélène, à Philadelphie, comme évêque titulai de Temnus, et de *Mgr Clet J. Benjamin,* curé la paroisse de l'Incarnation-de-Notre-Seigneu à Philadelphie, comme évêque titulaire de Bind tous deux sont donnés comme auxiliaires au ca dinal O'Hara, archevêque de *Philadelphie* (*Etat Unis*).

V. 26 AOUT. — A L'ÉTRANGER. — Les *Etats-Un* rompent les relations diplomatiques avec la *Rép blique dominicaine.*

— *L'Osservatore Romano* annonce la nominatio par S. S. Jean XXIII, de 19 membres et de 27 co sulteurs de la *Commission pontificale de liturg* préparatoire au 2e *Concile œcuménique du Vatica*

— *M. Modibo Keita* (*Soudan*) adresse à l'O. N. un rapport sur les événements de Dakar du 1 20 août et, pour la troisième fois, demande la ré nion immédiate du Conseil de sécurité.

— D'autre part, *M. Mamadou Dia* (*Sénégal*), da une note à l'O. N. U., réfute la description des év nements faite par M. Keita et demande à nouve l'admission de la République du Sénégal l'O. N. U.

S. 27 AOUT. — A L'ÉTRANGER. — *L'Osservato Romano* annonce la nomination par S. S. Jean XXI de 21 membres et de 19 consulteurs à la *Commi sion pontificale des études et des séminaires,* po la préparation du 2e *Concile œcuménique Vatican.* Nous relevons : parmi les premiers *LL. EExc. NN. SS. Blanchet,* archevêque titulai de Philippopolis de Thrace, recteur de l'Instit catholique de Paris ; *de Bazelaire de Rupierr* archevêque de Chambéry ; *Johan,* évêque d'Ager parmi les seconds : *Mgr Marty,* archevêque Reims.

— Dans un message adressé aux 120 000 réfugi réunis à *Dusseldorf* (*Allemagne*) pour la « Journ de la Haute-Silésie », le *chancelier Adenauer* reve dique pour les anciens habitants de la Haut Silésie le droit à la patrie et à l'autodéterminati par les moyens pacifiques et fait appel à l'opini publique mondiale. D'autre part, le vice-chanceli Dr Erhard, dans un discours, réclame le droit l'autodétermination pour les Polonais, les Hongro et les Allemands de l'Est.

— La *Semaine religieuse de Paris* publie article statistique sur le Sacré-Collège. A la sui du Consistoire du 28 mars 1960, le Sacré-Collè comptait 88 membres, dépassant de 18 « plenum » fixé par Sixte-Quint au XVIe siè (Constitution *Postquam nos* du 3 décembre 158 le nombre de 70 ayant été dépassé pour la pr mière fois par S. S. Jean XXIII lors du Consistoi du 15 décembre 1958. Sur ce nombre, 33 sont d cardinaux de curie, résidant à Rome et s'occupa de l'administration centrale de l'Eglise, 52 so à la tête d'un diocèse, 3 sont des prélats inconn « in petto » ; 12 ont été créés par Pie XI, 35 p

Pie XII, 48 par S. S. Jean XXIII. Il y a 6 cardinaux-évêques, c'est-à-dire placés à la tête d'un diocèse suburbicaire (attenant au diocèse de Rome), 11 cardinaux-diacres, tous affectés à la Curie romaine (ils ne sont pas revêtus de la dignité épiscopale), 68 cardinaux-prêtres (16 à la Curie, 52 à la tête d'un diocèse). Des 33 cardinaux de Curie, 25 sont italiens, 8 d'autres nationalités. 78 cardinaux sont membres du clergé séculier ; 8, du clergé régulier. La mort du cardinal Fumasoni-Biondi, survenue le 12 juillet dernier, ramène à 87 le nombre des cardinaux composant actuellement le Sacré-Collège.

D. 28 AOUT. — A L'ÉTRANGER. — A *San José* (*Costa-Rica*), la délégation cubaine quitte la *Conférence des ministres des Affaires étrangères des Etats américains* (*O. E. A.*), qui condamne l'ingérence communiste dans les affaires américaines.

— A *Philadelphie* (*Etats-Unis*), mort du *cardinal John F. O'Hara*, archevêque de Philadelphie. Voir sa biographie dans le numéro 1294, du 4 janvier 1959, colonnes 29-30.

— A *Chtaura* (*Liban*), le Conseil de la *Ligue arabe* termine ses travaux. Entre autres résolutions, il a décidé d'appuyer à l'O. N. U. la position marocaine sur la Mauritanie.

L. 29 AOUT. — Le Conseil des ministres décide une augmentation de 10 % des *allocations de chômage*, à partir du 1er octobre 1960.

A L'ÉTRANGER. — A *Bakwanga* (*Kasaï*), les troupes congolaises de M. Lumumba, pour venir à bout de l'hostilité de la population, se livrent à d'horribles massacres : 300 Balubas, hommes, femmes et enfants, sont massacrés. *Mgr Nkongolo*, évêque de Luebo, se rend auprès du commandant et élève une énergique protestation.

— En *Iran*, le chah accepte la démission du premier ministre, M. Manoucher Eghbal, et charge M. Chérif Emami, ministre de l'Industrie dans le Cabinet sortant, de former le nouveau gouvernement.

— A *Amman* (*Jordanie*), M. Hazza el Majali, premier ministre, est tué à son bureau, au ministère des Affaires étrangères, par l'explosion d'une bombe à retardement de grande puissance. Il y a 15 tués et 50 blessés. Le roi Hussein proclame l'état de siège. Un nouveau gouvernement, présidé par M. Bahjat el Talhouni, est immédiatement constitué.

— A *Inongo* (*Etat du Congo*), des soldats congolais encerclent la mission catholique, se saisissent de *Mgr Jean Van Cauwelaerts*, évêque du diocèse, et de deux religieuses, frappent le prélat et le conduisent au camp militaire, le contraignant à marcher pieds nus et portant son poste de radio sur la tête. Accusés d'espionnage, l'évêque et les religieuses sont relâchés sur l'intervention de M. Mpolo, ministre congolais, venu de Kutu.

M. 30 AOUT. — Le Conseil des ministres décide : l'allègement de la *surtaxe progressive* (suppression au 1er janvier 1961 de la moitié du décime institué en 1956, et de l'autre moitié au 1er janvier 1962) ; une augmentation de 10 % de l'*allocation aux « économiquement faibles »* ; une autre, de 7 %, de l'*allocation complémentaire aux vieux*.

— *A Versailles*, ouverture, jusqu'au 1er septembre, de la session du *Centre de pastorale liturgique*. Elle étudie cette année le « lieu de la célébration ». Y prendront la parole les RR. PP. Roguet, Gélineau et Hum, l'abbé Jonnel, M. Pinsard et Mgr de Vaumas, directeur des « Chantiers du cardinal », qui traitera de « l'église dans la cité » (cf. *D. C.*, n° 1338, col. 1299).

— Le *Journal Officiel* publie l'arrêté ministériel du 3 août 1960 fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les *Centres de formation professionnelle agricole* pour bénéficier de la reconnaissance et de la procédure permettant de leur attribuer des subventions.

A L'ÉTRANGER. — Une ordonnance des autorités de l'Allemagne de l'Est interdit pour cinq jours l'accès de *Berlin* aux Allemands de l'Ouest. Cette période correspond à la réunion à Berlin-Ouest d'un Congrès d'anciens prisonniers rapatriés et d'un rallye d'anciens réfugiés originaires des provinces de l'Est, considérés par le gouvernement de Pankow comme des « manifestations revanchardes ».

— *L'Osservatore Romano* publie les noms de 22 membres et de 22 consulteurs, nommés par S. S. Jean XXIII à la *Commission pontificale des Eglises orientales* préparatoire au 2e *Concile œcuménique du Vatican*. Parmi les premiers, figure le R. P. Daniel Stiernon, des Augustins de l'Assomption.

— A *Assise* (*Italie*), clôture de la « Semaine d'études pour l'Unité des chrétiens », qui a réuni plus de 2 000 auditeurs. Conférence du cardinal Lercaro sur « S. S. Jean XXIII et le Concile ».

M. 31 AOUT. — Le *Journal Officiel* publie une instruction du ministre de la Santé publique fixant les règles d'hygiène qui doivent être observées dans les camps et terrains de *camping*.

— A *Paris*, le *général de Gaulle* reçoit *M. Jan de Quay*, premier ministre, et *M. Joseph Luns*, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui s'entretiennent ensuite avec *M. Debré*, premier ministre, et *M. Couve de Murville*, ministre des Affaires étrangères du gouvernement. Les projets européens du président de la République ont fait l'objet des entretiens.

— A *Lyon*, chez les religieuses de l'Assomption, session des Œuvres pontificales missionnaires ; travail d'étude et de formation pour les éducatrices religieuses et laïques. Commencée le 28 août, elle a réuni une centaine de présences.

A L'ÉTRANGER. — *M. Spinelli*, délégué du secrétaire général de l'O. N. U., arrive à *Amman* (*Jordanie*) et s'entretient aussitôt avec le *roi Hussein* des récents événements.

— Les trois commandants occidentaux de *Berlin* remettent au commandant soviétique une protestation contre les restrictions apportées à la circulation par les autorités allemandes de l'Est.

— Selon des nouvelles parvenues de *Slovaquie*, *Mgr Peter-Pavel Gojdic*, évêque ruthène de *Presow*, serait décédé récemment en prison, à l'âge de soixante-douze ans.

— A *Bakwanga* (*Kasaï*), protestant à nouveau contre les atrocités commises par les troupes lumumbistes, *Mgr Nkongolo* est arrêté et conduit sous escorte à Luluabourg ; il est libéré par le président du gouvernement provincial qui lui conseille de quitter tout de suite la région.

SEPTEMBRE

J. 1er SEPT. — A l'*Institut catholique de Paris*, ouverture, jusqu'au 3 septembre, du *Congrès des aumôniers de l'enseignement public*. Thème : « L'Eglise et nos élèves. » Conférenciers : les *RR. PP. Leblond*, S. J. ; *Besnard*, O. P. ; *Michalon*, P. S. S. ; carrefours. Le *cardinal Feltin* présidera l'assemblée générale, le 2 septembre ; *Mgr Ferrand*, archevêque de Tours, dans la dernière conférence, traitera de « la structure hiérarchique de l'Eglise ».

A L'ÉTRANGER. — A *Kualalumpur* (*Malaisie*), mort de *sir Hisamuddin Alam Sha*, chef de la Fédération malaise, âgé de soixante-deux ans. Deuxième président de la Fédération, il avait été élu le 14 avril dernier.

— Au *Katanga* (*Etat du Congo*), les dernières unités belges évacuent la base de Kamina, en présence de *M. Munongo*, ministre de l'Intérieur, qui, au nom de *M. Tshombé* et du gouvernement katangais, leur adresse son salut et ses remerciements.

— En présence de *M. Kalondji,* président du Kasaï, le premier train de volontaires du *Kasaï* quitte *Elisabethville* (*Katanga*) pour « le front », dans une atmosphère d'enthousiasme.

— *L'Osservatore Romano* annonce les nominations : 1° de 18 membres et de 15 consulteurs de la *Commission pontificale des missions ;* 2° de 25 membres et de 17 consulteurs de la *Commission pontificale de l'apostolat des laïcs* (Mgr Garrone, archevêque de Toulouse, figure parmi les membres de cette dernière Commission) ; ces deux Commissions sont préparatoires au 2e *Concile œcuménique du Vatican.*

— Le même journal annonce la mort, le 30 août 1960, de *Mgr Massimiliano Massimiliani,* évêque de *Modigliana* (*Italie*), depuis 1931, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Son coadjuteur, *Mgr Antonio Ravagli,* évêque titulaire de Philippopolis d'Arabie, lui succède de plein droit.

— En marge du *Festival cinématographique de Venise,* attribution du grand prix de l'Office catholique international du cinéma (O. C. I. C.) au *Dialogue des Carmélites,* film français du R. P. Bruckberger et de Philippe Agostini. (Cf. *D. C.*, n° 1332, du 17 juillet 1960, col. 918.)

V. 2 SEPT. — A *Paris, M. Modibo Keita,* chef du gouvernement soudanais, est reçu par le *général de Gaulle* avec qui il s'entretient de la crise de la *Fédération du Mali.*

— A *La Bourboule* (*Puy-de-Dôme*), ouverture, jusqu'au 4 septembre, du *Ve Congrès national des médecins omnipraticiens.*

— En *Algérie,* expulsion de neuf Français, jugés « susceptibles de créer une agitation attentatoire à l'ordre public ». Amenés aussitôt en métropole, ils y ont été libérés.

A L'ÉTRANGER. — A *Helsinki* (*Finlande*), arrivée de *M. Khrouchtchev* pour une visite d'amitié.

— *L'Osservatore Romano* publie les noms de 15 membres et de 18 consulteurs nommés par le Pape Jean XXIII à la *Commission pontificale de la presse et des spectacles* en vue de la préparation du 2e *Concile œcuménique du Vatican.* Parmi les premiers, nous relevons : *Mgr Stourm,* évêque d'Amiens, et le *R. P. Gabel,* A. A.

— Le même journal annonce : 1° la démission pour raison de santé et le transfert de *Mgr Auguste Joseph Gaudel,* évêque de Fréjus et Toulon, au siège épiscopal titulaire de Nisyrus ; 2° le transfert de *Mgr José Huberto Quintero,* archevêque titulaire d'Acrida et coadjuteur de l'archevêque de Merida, au siège archiépiscopal métropolitain de *Caracas* (*Venezuela*).

— Au *Congo, Mgr Nkongolo,* évêque de Luebo, contraint de quitter son diocèse, arrive à *Léopoldville* et se rend immédiatement à la délégation apostolique pour y faire son rapport sur les dramatiques événements qui se sont déroulés à Bakwanga (Kasaï).

S. 3 SEPT. — A *Grenoble,* ouverture, jusqu'au 11 septembre, du 8e *Festival culturel international des étudiants.* 600 délégués de 20 pays d'Europe (Ouest et Est) y prennent part.

— A *Rambouillet,* le *général de Gaulle* reçoit *MM. Fanfani* et *Segni,* premier ministre et ministre des Affaires étrangères d'Italie, en présence de M. Debré, premier ministre, et de *M. Couve de Murville,* ministre des Affaires étrangères. Les entretiens portent sur les problèmes communs aux deux pays et sur les problèmes européens. Les ministres italiens, qui s'étaient entretenus auparavant, à Varèse, avec le chancelier Adenauer, repartent demain pour Rome.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* publie les noms de 10 membres et de 15 consulteurs nommés par le Pape Jean XXIII au *Secrétariat pour l'union des chrétiens,* en vue de la préparation du 2e *Concile œcuménique du Vatican.* Parmi les premiers, nous relevons : Mgr Joseph-Marie Martin, archevêque de Rouen, et le R. P. Charles Boyer ; parmi les seconds, le R. P. Georg[e] Tavard, des *Franciscan Friards of the Atoneme[nt]* (Franciscains de la Réparation).

— A *Helsinki* (*Finlande*), *M. Khrouchtchev,* [au] cours de sa visite d'amitié, félicite la Finlande [de] sa neutralité, l'autorise à adhérer à la « peti[te] zone de libre-échange » et annonce le lanceme[nt] prochain, en U. R. S. S., d'un satellite artifici[el] pesant 60 tonnes.

D. 4 SEPT. — A L'ÉTRANGER. — A *Athènes,* pu[is] à l'île de Cos, ouverture, jusqu'au 14 septemb[re] du 17e *Congrès de l'histoire de la médecine.* Il d[oit] décider de la création d'un Centre international [de] médecine, à Cos, et de la réunion, tous les ci[nq] ans, d'une « Olympiade médicale » dans le cadre [de] laquelle seraient décernés des prix aux savan[ts] ayant fait progresser la science médicale. 300 sp[é]cialistes de 38 pays y prennent part.

— A *Madagascar,* les premières élections législ[a]tives depuis l'indépendance consacrent le succ[ès] des partis de la majorité gouvernementale, notam[]ment du parti social démocrate du *président Tsir[a]nana,* et l'écrasement du parti d'opposition A. F. M., procommuniste.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nominati[on] du *R. P. Carlos Schmitt,* des Frères Mineurs, comm[e] évêque de *Dourados* (*Brésil*).

— A *Moundou* (*Tchad*), au Congrès du parti pr[o]gressiste tchadien, ouvert le 1er septembre, *M. Ga[]briel Lisette* a fait l'objet de violentes attaques [et] a été remplacé à la présidence du parti par *M. Tom[]balbaye,* premier ministre. Eliminé de la vie po[li]tique tchadienne, *M. Lisette* conserve cependant [la] mairie de Fort-Lamy.

L. 5 SEPT. — A *Paris,* dans une conférence [de] presse, le *général de Gaulle* passe en revue, deva[nt] 700 journalistes de la presse mondiale, les gran[ds] problèmes de l'heure : l'Algérie, l'Afrique et [la] décolonisation, l'O. T. A. N., les rapports Est-Oue[st,] la construction de l'Europe, et indique sa positi[on] sur chacun. Pour l'Algérie, il refuse de traiter av[ec] les seuls insurgés, récuse la compétence de l'[O.] N. U. ; sur l'O. T. A. N., il affirme que l'allian[ce] atlantique ne doit pas être limitée à l'Europ[e ;] pour hâter l'unité européenne, il préconise u[ne] assemblée formée de délégués des Parlemen[ts] nationaux et un référendum populaire dans les s[ix] pays « européens ».

— A *Lormoy* (*S.-et-O.*), mort du *R. P. Simé[on] Vailhé,* A. A., âgé de quatre-vingt-sept ans. Hist[o]rien très apprécié de l'Orient byzantin, c'est à l[ui] que l'on doit la liste des évêchés titulaires [de] l'Orient en usage dans l'Eglise romaine. Il est l'a[u]teur de la vie du P. d'Alzon, fondateur des Augu[s]tins de l'Assomption.

A L'ÉTRANGER. — A *Dakar,* à l'unanimité d[es] 118 votants, le Congrès des députés, délégués d[es] assemblées régionales et municipales, élit *M. Léo[]pold Sedar Senghor* président de la *République [du] Sénégal.* M. Mamadou Dia lui remet aussitôt, su[i]vant l'usage, la démission collective du gouvern[e]ment.

— En *Turquie,* le *général Gursel* remanie le go[u]vernement en remplaçant les ministres relevés [de] leurs fonctions, le 25 août, par le Comité d'uni[on] nationale, organe suprême du régime né de [la] révolution militaire du 29 mai.

M. 6 SEPT. — Départ du *général de Gaulle* po[ur] sa visite en Bretagne. Au cours de ce dixièr[ne] voyage à travers la France, il visitera les dépa[r]tements suivants : Finistère, Côtes-du-Nord, Ill[e-]et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, et pa[r]courra, par fer, mer et air, 1 800 kilomètres. Prin[ci]pales étapes : Brest, Quimper, Morlaix, Lannio[n,] Guingamp, Saint-Brieuc, Dinan, Lorient, Pontiv[y,] Vannes, Saint-Nazaire, Nantes, Châteaubrian[t,] Rennes, Fougères, Saint-Malo. Le voyage dure[ra] cinq jours et se terminera le 11 septembre.

— A *Paris,* au palais de l'U. N. E. S. C. O., cl[ô]ture du *VIe Congrès des pharmaciens catholiqu[es]*

ui a porté sur le thème : « Profession pharma-
utique et service du monde contemporain. »

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce nomination de *Mgr Pericle Felici*, secrétaire néral de la Commission pontificale centrale préparatoire au 2e Concile œcuménique du Vatican, mme archevêque titulaire de Samosate.

M. 7 SEPT. — A *Versailles*, jusqu'au 9 septembre, ssion annuelle des aumôniers de l'*Action catholique ouvrière* de France. Thème : « Construire homme dans le sens de sa destinée spirituelle. » viter deux écueils, une promotion purement umaine (syndicale ou culturelle) et une évasion ystique hors de ce monde du travail.

— Le *général de Gaulle* arrive à Brest, embarque bord du porte-avions *Clemenceau*, se rend à l'île Sein et à Douarnenez, reprend la route, se rend Quimper et prononce plusieurs allocutions.

A L'ÉTRANGER. — A *Léopoldville* (*Etat du Congo*), Parlement annule les exclusives que s'étaient utuellement lancées MM. Lumumba et Kasavubu, décide qu'ils garderont leurs fonctions.

— A *Washington* (*Etats-Unis*), au cours d'une nférence de presse, le *président Eisenhower* nne un sérieux avertissement à l'U. R. S. S. de noncer à son action unilatérale au Congo, en urnissant des avions et du matériel, en violation la résolution du Conseil de sécurité de l'O. N. U.

— En *Allemagne de l'Est*, mort de *M. Wilhelm eck*, président de la République démocratique lemande depuis 1949, âgé de quatre-vingt-quatre is.

— A *Dakar* (*Sénégal*), le nouveau gouvernement négalais, que préside M. Mamadou Dia, reçoit nvestiture de l'Assemblée nationale à l'unanimité s 74 députés présents (sur 80). Aucun changement a été apporté au gouvernement démissionnaire ; . Peytavin, français de souche, conserve le porteuille des Finances.

J. 8 SEPT. — Annonce de la mort, à Corvées-s-Yys (Eure-et-Loir), du poète *Nicolas Beauduin*, é de soixante-dix-neuf ans. Il était l'un des ministrateurs de la Maison de la poésie et avait tenu, en 1955, le prix Foulon de Vaulx. Principles œuvres : *Mare Nostrum, Dieux-Cygnes, Santa nezia*.

— Poursuivant son voyage en *Bretagne*, le *néral de Gaulle* visite Concarneau, Châteaulin, rlaix, Lannion et Saint-Brieuc, et prononce pluurs allocutions.

— A *Paris*, la Commission interministérielle mpétente annonce que déjà 50 conventions entre édecins et *Sécurité sociale* ont été approuvées, qui correspond à une cinquantaine de départents, où cette question serait réglée.

A L'ÉTRANGER. — A *Séoul* (*Corée du Sud*), le gournement de M. Chang Myun démissionne pour rmettre la participation au gouvernement de la ction « vieux démocrates » du parti démocrate, laquelle quatre portefeuilles ont été offerts.

— A *Chtaura* (*Liban*), clôture de la XXXIVe session de la Ligue arabe.

— A *Washington*, dans une conférence de presse, *président Eisenhower*, visant M. Truman et cerins pasteurs soulevés contre M. Kennedy, blâme ux qui tentent d'introduire le problème religieux ns la polémique électorale.

— Au *Vatican*, consécration à Saint-Pierre de ome de *Mgr Basilio Cristea*, Assomptionniste de e byzantino-roumain, nommé évêque titulaire Lebedus, seul évêque de ce rite pour tout le onde libre.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination *Mgr Francesco Bertoglio*, recteur du séminaire ntifical lombard des Saints-Ambroise et Charles, Rome, comme évêque titulaire de Paros.

V. 9 SEPT. — En *Bretagne*, le *général de Gaulle*, partir de Saint-Brieuc, gagne les côtes de l'Atlanque ; il visite particulièrement Lorient, Pontivy et Vannes. *La Croix* note qu'à Landernau, parlant de la loi scolaire, le général a dit qu'elle était faite « non pour opposer, mais pour rapprocher tous les écoliers » ; à quoi Mgr Fauvel, présent, l'a assuré de tout son concours.

— Dans *la Communauté*, démission des ministres-conseillers de la République française, *MM. Houphouët-Boigny* et *Tsiranana ;* on attend celles de tous les autres, la fonction n'ayant plus de raison d'être étant donné l'évolution des Etats, devenus indépendants.

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou, M. Khrouchtchev* et *M. Sekou Touré*, son invité, proclament leur identité de vues sur la question congolaise.

— A *Washington*, devant un groupe de journalistes, *M. Herter*, répondant indirectement au général de Gaulle, se prononce pour une intégration encore plus forte des forces de l'O. T. A. N.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de *Mgr Dino Staffa*, secrétaire de la sacrée congrégation des Séminaires et Universités, comme archevêque titulaire de Césarée de Palestine.

S. 10 SEPT. — La *Semaine religieuse de Paris* signale que, par un Bref de S. S. Jean XXIII, du 20 mai 1960, *saint Bernardin de Sienne* a été donné comme patron aux publicitaires français.

— En *Bretagne*, visite présidentielle de trois centres importants : Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant.

— A *Dreux*, mort de *M. Maurice Violette*, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Vieil homme politique, combiste, puis socialiste indépendant. Il fut gouverneur général de l'Algérie et avait préconisé la solution de l'intégration, qui, à l'époque, avait ses chances, mais ne fut pas retenue.

— A *Paris*, une note du gouvernement à Moscou fait des représentations à l'U. R. S. S. sur son « ignorance constante du statut spécial de Berlin ».

— A *Yerres* (*Seine-et-Oise*), se réunit le *Conseil national de la J. I. C. F. ;* une centaine de responsables y prennent part, ainsi que des invités d'autres mouvements.

A L'ÉTRANGER. — Devant le *Conseil de sécurité*, *M. Hammarskjoeld* déclare la faillite du gouvernement congolais de M. Lumumba ; au *Congo*, M. Kasavubu, sous la protection des troupes de l'O. N. U., déclare seul légal le gouvernement d'Union nationale que *M. Iléo* est en train de constituer.

— A *Moscou*, départ de M. Khrouchtchev et de la délégation soviétique pour l'Assemblée générale de l'O. N. U., sur le paquebot *Baltica*.

— L'Agence *Fides* donne ces statistiques du Japon : au 30 juin 1960, les catholiques comptaient 277 502 fidèles et 17 782 catéchumènes ; les prêtres étrangers y sont 1 246 et les japonais 426 ; les religieuses japonaises sont 3 559 et les étrangères 1 020. Les grands séminaristes ou novices japonais sont au nombre de 259.

D. 11 SEPT. — Le général de Gaulle est accueilli à *Rennes* sur le parvis de la cathédrale par le cardinal Roques, qui prononce le sermon à la messe. Il reçoit les maires du département à la Préfecture ; il visite Fougères et Saint-Malo et rentre à Paris dans la soirée.

— Du *Baltica*, au large de Rotterdam, *M. Khrouchtchev* envoie un message au général de Gaulle.

A L'ÉTRANGER. — Au *château de Marbourg* (*Hesse*), ouverture, durant cinq jours, du *Congrès international d'histoire des religions*. Plus de 500 spécialistes y prennent part.

— A *Rome*, clôture des XVIIe jeux Olympiques, où la France n'a remporté que cinq médailles.

— A *Pékin*, visite de *M. Sekou Touré*, chef de l'Etat guinéen ; un communiqué commun déclare les deux pays en parfait accord sur les problèmes discutés.

— Au *Laos*, un gouvernement révolutionnaire dissident, formé par le prince Boun-Oum avec

l'appui du général Phoumi, s'est constitué dans les territoires du Sud.

L. 12 SEPT. — A *Paris, M. Vinogradov*, ambassadeur soviétique, porteur d'un message de M. Khrouchtchev, est reçu, sur sa demande, par le *général de Gaulle* et s'entretient avec lui du désarmement et de l'unité de l'Europe.

— A *Issy-les-Moulineaux*, ouverture du *VIIe Congrès des aumôniers des hôpitaux*, sous la présidence de Mgr Ménager. 125 aumôniers sont présents.

A L'ÉTRANGER. — A *Belgrade*, les *présidents Tito* et *Nasser* décident ensemble de se rendre à l'Assemblée de l'O. N. U.

— A *Berlin-Est*, nomination de *M. Ulbricht* comme président du Conseil d'Etat ; le titre de président de la République semble être exclu de la nouvelle Constitution.

— *A Berlin-Ouest*, représailles des Alliés contre le petit blocus de l'Est. Toutes les facilités sont retirées aux Allemands de l'Est pour entrer dans les secteurs occidentaux.

— A *Bogota*, « *l'Acte de Bogota* », comprenant plus de 40 résolutions sur la coopération des Etats de l'Amérique est voté à l'unanimité, moins Cuba.

M. 13 SEPT. — A *Paris*, le *général de Gaulle* reçoit *MM. Eyskens* et *Wigny*, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Belgique, pour des conversations dans le cadre des entretiens européens inaugurés à Rambouillet.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, ouverture, jusqu'au 15 septembre, du *IIe Congrès mondial des anciens élèves des Frères des Ecoles chrétiennes*. 130 délégués officiels des Fédérations d'anciens élèves de 36 pays et 2 500 anciens élèves venus de 72 pays, représentant les 600 000 répartis dans le monde, y participent. Le Comité d'honneur est composé de 6 cardinaux et de 120 évêques.

— A *Johannesburg* (*Afrique du Sud*), l'évêque anglican, Dr Ambrose Reeves, est expulsé de l'Union.

— Au *Japon*, invitation pressante au *président Eisenhower* de venir en visite officielle au Japon, quatre mois à peine après les émeutes sanglantes qui avaient fait renvoyer sa visite.

— A *Rome*, le Vatican décide la construction d'un collège pour accueillir les élites africaines venues à Rome pour des études supérieures.

— A *Rome*, ouverture, jusqu'au 17 septembre, du *Ve Congrès international thomiste*, organisé par l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin. Trois thèmes : 1° « Le fondement et les auxiliaires de la morale » ; 2° « Les droits de la vérité et de la liberté et leur accord » ; 3° « La vraie notion du travail ». 300 congressistes de tous pays (prêtres et laïcs) sont présents.

M. 14 SEPT. — En route vers l'Assemblée de l'O. N. U., le *maréchal Tito* s'arrête vingt-quatre heures à *Paris*, pour une visite privée.

— A *l'Elysée*, le Conseil des ministres critique l'esprit actuel de l'O. N. U. et décide que la France ne participera pas à un débat sur l'Algérie.

— A *Lille*, à Notre-Dame de la Treille, consécration épiscopale par le cardinal Richaud, de son auxiliaire, *Mgr Desmazières*, en présence du cardinal Liénart, de nombreux évêques et du représentant de M. Chaban-Delmas.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington, M. Herter*, dans une conférence de presse, repousse l'idée d'un directoire à trois pour l'O. T. A. N., mais ajoute que le Conseil étudie les projets du général de Gaulle pour le renforcement des liens entre les pays alliés.

— *L'Osservatore Romano* annonce que le *R. P. Teutonio Amal Ganguly*, de la Congrégation de la Sainte-Croix, est nommé évêque titulaire d'Oliva et auxiliaire de Mgr Graner, archevêque de *Dacca* (*Pakistan*).

J. 15 SEPT. — A *Paris*, visite à l'Elysée *M. Mamadou Dia*, président du Conseil du Séné; il vient discuter d'une candidature séparée Sénégal aux Nations Unies.

— A *Paris*, à la rue de Sèvres, sur le tomb de saint Vincent de Paul, clôture du *VIIe Con des aumôniers des hôpitaux*, par la célébra d'une messe.

— A *Paris*, par décision gouvernementale, fonctionnaires, qui avaient signé le « manif des 121 » pour l'insoumission, sont suspendus retenue de la moitié de leur traitement jusqu' décision de la justice.

— En *France*, on compte que sur 9 million jeunes écoliers qui se préparent à la ren 1 800 000 fréquentent les écoles catholiques. nouvelle loi prévoit pour celles-ci 20 milli d'anciens francs, après qu'elles auront signé l'Etat le contrat de leur choix, soit une dép de 100 nouveaux francs par élève.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* nonce la nomination de *Mgr Edward E. Sw trom*, du diocèse de Brooklyn, directeur « Catholic Relief services-N. C. W. C. », co évêque titulaire d'Arba et auxiliaire du *carc Spellman*, archevêque de New York.

— En *Belgique*, la nouvelle loi scolaire fait gresser l'effectif des écoles catholiques ; le primaire et le secondaire, elles comp 1 500 000 inscrits, soit 60 % de la population laire.

— En *Angleterre* et au *Pays de Galles*, de centes statistiques montrent la population ca lique en progrès constant ; actuellement, représente 13 % de la population et serait, s des calculs, de 17 % en 1963 ; les étudi catholiques sont 7 000 dans l'Université, 16 % de la totalité.

— Aux *Etats-Unis*, la situation est floriss pour l'école catholique ; d'après la *National tholic Welfare Conference*, elle compte un no de 5 539 750 élèves : au primaire, 4 389 963 augmentation de 127 863) ; au secondaire, 84 (en augmentation de 24 753) ; au supérieur, 29 (en augmentation de 14 283). Il y a actuelle 2 390 écoles secondaires avec 40 708 profess et 231 centres universitaires avec 23 600 pr seurs, dont 14 443 laïques.

— A *Rome*, jusqu'au 24 septembre, *Renco de jeunes Orient-Occident*, organisée par la F ration internationale de la jeunesse cathol Thème : « Les grandes valeurs dans la vie c jeunesse en Orient et en Occident. » Les je gens participant à cette rencontre seront reçu 20 septembre, par S. S. Jean XXIII.

V. 16 SEPT. — A *Paris*, à la Faculté de m cine, ouverture du 1er *Congrès de pédo-psychi européen*, qui doit étudier, avec le concour 350 spécialistes, « *la maturation de l'enfant* »

— Dans la *Semaine religieuse de Paris*, le *dinal Feltin* rappelle aux parents chrétiens leur conscience leur fait un devoir d'utilise maximum les dispositions de la nouvelle loi tive aux aumôneries dans l'enseignement publ

— Par ordonnance datée du 12 septem *Mgr Garrone*, archevêque de Toulouse, procè une refonte des divisions administratives de diocèse, plus en rapport avec l'état actuel populations.

A L'ÉTRANGER. — A *Darjeeling* (*Himalaya*), le lège jésuite de *Saint-Joseph* compte actuelle 820 étudiants, dont 450 dans la section univ taire, indiens et asiatiques en majorité.

— En *U. R. S. S.*, d'après de récentes statisti la population soviétique s'est accrue de prè 18 millions d'habitants, de 1955 à 1959.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* J. GÉL

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Communauté : 1 an, **15,75** NF (1575 frs) 6 mois, **8,25** NF (825 frs) ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **5,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Suisse : **20** frs suisses - Belgique : **210** frs belges ● Autres pays : 1 an, **21,25** NF (2125 frs) ; 6 mois, **11,25** NF (1125 frs).

PRIX DU NUMÉRO : 0,70 NF (70 frs) pour l'année en cours. Par 5 ex. net : **0,525** NF (52,50 frs) plus le port. Numéros des années précédentes : **1** NF (100 frs) l'ex.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimés 1956-1957-1958-1959 sur demande : **8,65** NF (865 frs) (Ajouter 1,25 NF (125 frs) pour frais postaux).

SOMMAIRE DU NUMERO 1 339 — 6 NOVEMBRE 19